

Itinéraires BIO

Le magazine de tous les acteurs du bio !

REFLETS

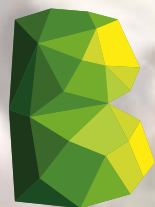
Règlement à l'horizon 2021

RÉFLEXION (IM)PERTINENTE

Genèse impertinente d'un calendrier pertinent

DOSSIER SPÉCIAL

La filière porcine



BIOWALLONIE

Le bio aujourd'hui & demain

Rencontrez Biowallonie

sur votre parcours de communication

CRÉATIONS GRAPHIQUES POUR VOTRE ENTREPRISE BIO

LOGO - AFFICHES - FLYERS - PANCARTES - DÉPLIANTS - ÉTIQUETTES - ...

BIOWALLONIE
STÉPHANIE CHAVAGNE
081/281 015
STEPHANIE.CHAVAGNE@BIOWALLONIE.BE

NOÉMIE DEKONINCK
081/281 013
NOEMIE.DEKONINCK@BIOWALLONIE.BE



sommaire

4 | REFLETS

RÈGLEMENT À L'HORIZON 2021

8 | DOSSIER

PAR OÙ COMMENCER ?

LES CHIFFRES DU SECTEUR

À QUI VENDRE ?

PORTRAITS

TRÉSOGEST : SON UTILISATION

CONTACTS

RÈGLEMENTATION BIO

32 | CONSEILS TECHNIQUES

CONSEILS TECHNIQUES DE SAISON

Interculture Allemand

CONSEIL DE SAISON EN MARAÎCHAGE

Entretien des outils et machines en hiver

FICHE TECHNIQUE

Le chanvre

43 | LES AVANCÉES DU BIO

LA RECHERCHE EN BIO

45 | RÉGLEMENTATION EN PRATIQUE

ACTUALITÉ

46 | L'ACTU DU BIO

ÉVÉNEMENTS

SCAR : Nouveau site de production

CRA-W : Journée de la Recherche

Ferme des Crutins : La méthode du pâturage tournant

NOUVELLES DES RÉGIONS

Programme lait / fruits et légumes

Fermes pédagogiques

CSA : Séminaire agricole international

Brussels Beer Challenge – brasserie du Renard

PQA : Porte ouverte

57 | RÉFLEXION IMPERTINENTE

CÉDRIC MEULIN

NON À LA PRISON DE LANTIN 2

59 | RENDEZ-VOUS DU MOIS

FORMATIONS

LIVRES DU MOIS

PETITES ANNONCES

COIN FAMILLE

édito



BIO WALLONIE

Chère Lectrice, cher Lecteur,

Nous vous souhaitons une très heureuse année 2018.

Cette nouvelle année s'annonce d'ores et déjà riche de nombreuses évolutions, que nous souhaitons toutes positives. Le secteur bio devrait, dans les mois qui viennent, pouvoir s'appuyer sur plus de moyens en termes d'encadrement, de recherche et de promotion. Nous ferons le point, sur ces évolutions attendues, dans notre prochain numéro et dès que possible sur notre site.

En novembre 2012, le numéro 7 de la revue abordait la filière porcine. À cette époque, on se basait sur les chiffres de la production porcine de 2010, année record, avec 13.618 porcs observés. Aujourd'hui, la situation de cette filière est fondamentalement différente puisque, depuis lors, la production a quasiment été réduite de moitié.

Depuis près de deux ans, toute une série d'acteurs ont pris conscience d'un manque de rentabilité de la filière porcine. Ils tentent d'y apporter des solutions technico-économiques mais aussi de valorisation. Le dossier de ce présent numéro fait le point sur l'état de la production porcine et sur les avancées réalisées autour de cette filière.

Le nouveau règlement européen relatif à la production biologique est en phase d'approbation par les différentes instances. Nous vous proposons un article sur les principales modifications qui seraient apportées par ce règlement, par rapport à la réglementation actuelle.

Vous trouverez également les autres rubriques habituelles.

Bonne lecture,

Philippe Grogna

Bimestriel N°38 de janvier 2018. *Itinéraires BIO* est une publication de Biowallonie, Avenue Comte de Smet de Nayer 14, 5000 Namur.
Tél. 081/281.010 – info@biowallonie.be – www.biowallonie.be
Ont participé à ce numéro: Philippe Grogna, Noémie Dekoninck, Ariane Beaudelot, François Grogna, Carl Vandewynckel, Patrick Silvestre, Julien Goffin, Bénédicte Henrotte, Stéphanie Chavagne, Prisca Sallets, Stéphanie Goffin, Bénédicte Henrotte, UNAB, CRA-W, Nature & Progrès, APAQ-W.
Crédit photographique: Noémie Dekoninck, Philippe Grogna, Prisca Sallets.
Photo de couverture: UNAB.
Directeur d'édition: Philippe Grogna – philippe.grogna@biowallonie.be
Conception graphique: idFresh – hello@idfresh.eu
Impression: l'imprimerie BIETLOT. Ce bulletin est imprimé en 4000 ex. sur du papier Cyclus Print 80 g. 100 % recyclé.
Insertions ou actions publicitaires: Denis Evrard – +32(0)497/416.386 – denis.evrard.pub@gmail.com





Dernière ligne droite pour le nouveau règlement bio

Muriel Huybrechts, chargée de mission, secteur bio, législation – Collège des Producteurs

La procédure d'approbation du texte du **nouveau règlement bio** touche à sa fin. La **dernière étape, prévue pour le printemps, consistera en un vote final par le Conseil des ministres de l'agriculture des 28 Etats membres et du Parlement européen** réuni en session plénière. Bien que les informations reprises ci-dessous soient basées sur un texte non voté formellement, il est peu probable que des modifications aient encore lieu car elles nécessiteraient l'appui d'un nombre très important de parlementaires mais cela reste possible.

En novembre, deux étapes cruciales ont été franchies : le vote par les représentants des 25 ministres de l'agriculture réunis au sein d'un comité agricole émanant du Conseil de l'Union européenne suivi quelques jours plus tard par le vote du comité agricole du Parlement européen. **Ces deux instances ont approuvé le texte tout en précisant sa date d'entrée en vigueur (1^{er} janvier 2021).** C'est ce texte qui vous est présenté ci-dessous.

Détails des votes

Au niveau des représentants nationaux au Conseil : l'Autriche, la République tchèque, la Slovaquie, la Lituanie, la Finlande et Chypre ont voté **CONTRE**. L'Allemagne, la Hongrie et la **Belgique se sont abstenues**. Tous les autres pays (au total 19 soit la majorité qualifiée dont la France, les Pays-Bas, l'Espagne, l'Italie,...) ont voté **POUR**.

Au niveau du comité agricole du Parlement, on recense 11 votes **CONTRE**, 4 **abstentions** et 29 votes **POUR**.

Pourquoi la Belgique s'est-elle abstenue de voter le texte ?

Le secteur bio belge représenté par les différentes associations professionnelles s'est réuni à maintes reprises de 2014 à 2017 avec les représentants des ministères régionaux pour commenter le texte. Une grande déception, surtout prononcée du côté wallon, a accompagné les derniers moments de négociation du texte.

En effet, l'ambition première de la Commission de rendre plus conforme le texte par rapport aux principes qui guident l'agriculture bio a complètement été effacée par les organisations lobbyistes des autres pays.

Deux grands projets de la Commission, soutenus par la majorité des acteurs wallons, ont ainsi été réduits à une peau de chagrin. Il s'agissait de l'abandon progressif de la mixité bio/non bio sur les fermes et l'harmonisation des seuils de décertification en cas de contamination des produits bio par des substances interdites. Ces points étaient pourtant essentiels quant à l'image du bio qu'en retirent les consommateurs.

La seule avancée en matière de gestion des résidus de pesticides sera l'adoption de règles uniformes sur la méthodologie de la détection et l'évaluation de la présence des produits non autorisés. Un rapport rédigé par le Parlement et le Conseil contiendra une évaluation des règles nationales et, en plus, une estimation de la prévalence des résidus. Si cela s'avère opportun, ce rapport sera accompagné d'une proposition législative en vue d'une harmonisation. Les Etats membres peuvent continuer à appliquer leurs règles sans date limite.

Quid des dérogations ?

La Commission ambitionnait aussi de supprimer à terme toutes les dérogations et cas particuliers qui compliquaient le texte. Celles-ci ont cependant été maintenues sur demande des différents pays car, moins connues des consommateurs, elles sont encore nécessaires vu la récurrence d'indisponibilités de certaines matières premières bio. Des dates butoir ont été introduites, précédées chaque fois d'étude de faisabilité.

Pour les **aliments non bio riches en protéines** destinés aux animaux, la dérogation s'arrêtera fin **2025**. Elle est restreinte aux porcs de moins de 35 kg et à la jeune volaille. Pour les **animaux non bio** (constitution ou renouvellement du troupeau) et le **matériel reproductif végétal**, l'échéance de la dérogation est fixée fin **2036**. Pour ce dernier point, la nécessité d'établir les conditions sous lesquelles les variétés bio compatibles pour la production biologique sont développées a été reconnue. Ceci rend possible une grande avancée qui consistera en un changement de la législation horizontale sur les semences.

Au niveau des règles pratiques

Le nouveau texte apporte quelques clarifications en interdisant formellement les **lacto-remplaceurs** et les **bolus** contenant des molécules allopathiques d'origine synthétique. Les **autres nouveautés** sont les suivantes :

Secteur végétal

L'hydroponie est définie et clairement interdite. La culture dans l'eau pure de graines germées et chicons est autorisée.

Les plantes ornementales et condimentaires vendues dans leurs pots au consommateur final sont autorisées (comme c'est le cas actuellement en Belgique).

Pour les semences, des explications sur les avancées obtenues vous seront détaillées dans un prochain article.

Secteur animal

La conversion des pâtures et aires extérieures pour les non-herbivores peut toujours être réduite à 1 an. **La possibilité de la réduire à 6 mois moyennant conditions a été supprimée.**

L'attache du bétail n'est rendue possible que dans les exploitations contenant maximum 50 animaux.

Le texte impose une augmentation de l'alimentation d'origine régionale (en omettant toujours toutefois de définir le terme « régional »), l'interprétation wallonne actuelle reste en vigueur. Le pourcentage s'élève à : 60% pour les bovins (70% dès 2023), 30% pour les porcs et les volailles.

En volaille, les reproducteurs et les poulettes de moins de 18 semaines peuvent bénéficier d'une véranda à la place d'un parcours extérieur.

Le texte précise que maximum 3.000 poules pondeuses sont autorisées dans un COMPARTIMENT d'un poulailler.

Transformation et vente

Les arômes peuvent être labellisés bio à condition que tous leurs composants et supports soient bio.

L'indication d'origine passe de 2% à 5% pour l'exception dans la mention unique "Union européenne" ou "non Union européenne".

Les opérateurs vendant uniquement des produits préemballés au consommateur ou utilisateur final sont exemptés d'office de l'obligation de notifier et d'être en possession d'un certificat. Les Etats membres peuvent exempter les opérateurs vendant des produits en vrac au consommateur ou utilisateur final d'être en possession d'un certificat.

Contrôle

Le texte prévoit un assouplissement des règles en matière de contrôle : le contrôle physique sur place aura toujours lieu au moins une fois par an SAUF si aucune non-conformité n'est relevée pendant 3 ans et que l'analyse de risque est favorable. Dans ce cas de figure, la période entre deux contrôles pourra s'étendre jusqu'à 24 mois. Cette modification comporte un risque car certaines non-conformités (voulues ou non) pourront durer plus longtemps que par le passé.

La certification de groupe est rendue possible sous certaines conditions tant dans l'Union européenne que dans les pays tiers (plus de détails dans le prochain numéro).



Importation

L'objectif de passer sous un régime de conformité est maintenu. Sous la pression du secteur bio international, deux autres possibilités ont cependant été ajoutées: d'une part, la conclusion d'un accord commercial d'équivalence par pays, d'autre part, le maintien pour une période de 5 ans du système actuel de reconnaissance par pays. Le remplacement du système d'équivalence par des accords commerciaux comporte des risques car l'objectivité de l'analyse est particulièrement soumise aux enjeux commerciaux.

Conclusion

La révision en profondeur du règlement bio aura fait couler beaucoup d'encre et dépenser beaucoup d'énergie pour un résultat décevant. Il aurait bien mieux valu partir du règlement bio actuel pour apporter des modifications de manière structurée via les procédures en vigueur. Le texte initial de la Commission a été soumis à rude épreuve par les lobbyistes et n'a pu atteindre ses objectifs pourtant en adéquation avec les demandes des consommateurs bio. Les quelques avancées timides sont contrebalancées par un recul important notamment en matière de contrôle et d'importation. L'absence de légifération en matière de gestion des résidus de pesticides en fait un document vide.

¹ Sous les mêmes conditions qu'actuellement : ils ne doivent ni produire, ni transformer, ni stocker autrement qu'en connexion avec le point de vente, ni importer ou sous-traiter leurs activités à un tiers.

² Ces opérateurs commercialisent jusqu'à 5.000 kg par an de produits en vrac OU ont un chiffre d'affaires n'excédant pas 20.000 EUR de produits en vrac OU ont un coût de certification potentiel excédant 2% du chiffre d'affaires de produits en vrac. La notification obligatoire est maintenue.

Introduction

Bénédicte Henrotte, Biowallonie

Après une période difficile, le secteur porcin bio wallon reprend des forces. Néanmoins, le défi est de taille car, en 2017, nous ne comptons encore que 56 éleveurs de porcs bio en Wallonie. La demande en porcs bio wallons est toujours plus importante que l'offre. Si l'on analyse les chiffres, près de 40 % des porcs bio sont encore importés en Wallonie. Biowallonie a voulu, à travers ce dossier, dresser un inventaire des outils et compétences techniques relatifs à la production porcine bio, présents sur le terrain en Wallonie. À travers des témoignages d'éleveurs, la réglementation spécifique à l'élevage de porcs, la présentation des chiffres du secteur et des filières de commercialisation, un outil d'évaluation de la rentabilité et un focus sur la recherche en alimentation, ce dossier donne des pistes pour relancer ce secteur prometteur. Il aborde aussi les étapes clés pour démarrer un élevage de porcs bio.

La filière porcine

Par où commencer ?

Le secteur porcin bio wallon, en crise depuis 2010, se relève petit à petit. Cependant, pour que celui-ci se redéveloppe durablement, il faut que trois conditions soient respectées : une bonne maîtrise technique, un prix rémunérateur calculé sur les coûts de production propre à la filière bio et des débouchés stables. Pour commencer, il faut que les éleveurs porcins s'approprient les techniques et le savoir-faire propres à cette filière. La prise de conscience d'améliorer la rentabilité des élevages a fait mouche pour beaucoup d'éleveurs. La période de crise, qui avait poussé beaucoup d'éleveurs à réaliser un maximum d'économies, notamment sur la génétique et l'alimentation, semble révolue. Cependant, il y a encore du travail pour remonter les performances techniques de certains élevages existants, pour mieux intégrer des aliments autoproduits dans les rations et pour développer des nouveaux sites de production adaptés au cahier des charges bio.

En parallèle, pour les aspects commerciaux, les éleveurs doivent continuer à se battre pour faire entendre leur voix. Ces derniers temps, le prix carcasse a remonté, de nouveaux débouchés ont vu le jour ou sont en cours de négociation. Les éleveurs rencontrés sont mieux organisés entre eux, des nouveaux liens se créent entre éleveurs. Cela devrait permettre, entre autres, d'obtenir un consensus sur le prix des porcelets et un prix de vente carcasse rémunérateur.

Quelles sont les questions à se poser au démarrage ?

- 1 Quels sont les moyens humains, financiers et mobiliers dont je dispose et dont j'aurais besoin ?
- 2 Quelles sont les contraintes légales ?
- 3 Avoir une réflexion sur l'implantation de son projet, en relation avec les règles urbanistiques et environnementales.
- 4 S'informer sur la réglementation bio. Suis-je assez informé ?
- 5 Réfléchir à ses débouchés.
- 6 Questionner ses choix techniques.
 - a. Où trouver de l'aide ?
 - b. Où se former, acquérir les compétences... ?

La filière porcine bio en quelques chiffres

Ariane Beudelot, Biowallonie

Bonne nouvelle en Wallonie...

Pour la première année depuis 2010, le nombre de porcs bio élevés en Wallonie a augmenté en 2016, même si ce n'est que très légèrement (+1,2 %). Notre région a produit 6.907 porcs (gras vendus et reproducteurs). Le nombre de truies a, quant à lui, progressé de +12,3 % avec 58 truies supplémentaires. La filière est encore loin de son cheptel de 2010 et la Wallonie importe toujours près de 40 % des porcs engraisés des pays voisins, mais il est important de souligner cette évolution positive. En effet, entre 2010 et 2015, le secteur était en plein déclin et un nombre important de producteurs ont arrêté cette spéculation. Les causes étaient diverses : manque de rentabilité, de professionnalisme, d'échanges entre agriculteurs (peu de réseautage et de planification concertée)...



Tableau 1 : Évolution de la filière porcine bio en Wallonie en nombre de porcs bio (source : SPW).

Nous n'avons pas encore les chiffres exacts, mais nous sommes convaincus que la filière aura encore progressé en 2017, puisque le nombre d'éleveurs progresse de mois en mois depuis 2016. Nous avons relevé trois profils : des producteurs qui avaient arrêté la spéculation porcine et qui la reprennent, de nouveaux éleveurs porcins et des éleveurs qui agrandissent leur cheptel.

En décembre 2017, nous comptabilisons 56 fermes détenant des porcs bio, avec des cheptels de taille très diverse (voir encadré). Près de la moitié des élevages porcins sont situés en province de Luxembourg

(25 élevages), puis à Namur (11 élevages) et à Liège (11 élevages), dans le Hainaut (8 élevages) et enfin le Brabant wallon qui compte un seul élevage.

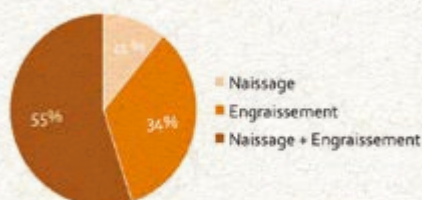
... Même si l'élevage de porcs bio reste très marginal !

Le cheptel bio représente seulement **1,8 % du cheptel total de porcs en Région wallonne**. C'est l'élevage bio le moins développé en chiffres relatifs (comme le montre le tableau 2). En comparaison, les bovins bio représentent 7 % des bovins élevés en Région wallonne, les chèvres 12 % et les moutons 46 % du cheptel wallon !

Tableau 2 : Cheptel en Wallonie en 2016 (sources : SPW et SPF Économie).

Élevage	Bio	Total (bio et conv.)	% de bio
Bovins	85.521	1.174.797	7,3 %
Caprins	1.418	11.637	12,2 %
Ovins	18.213	39.330	46,3 %
Porcins	6.907	374.136	1,8 %
Poules	220.939	1.796.502	12,3%
Poulets	2022.114 (vendus)	4.584.241 (place)	9,7 % ¹

¹ Estimation.



Graphique 1 : répartition des producteurs en fonction du type d'activité

(Source: UNAB, mars 2016)



Graphique 2 : répartition des producteurs en fonction du type de logement en naissance (2.a) et en engraissement (2.b)

(Source: UNAB, mars 2016)



Selon un rapport de l'UNAB, datant de mars 2016, qui a caractérisé les 39 élevages existants en Wallonie à cette période, 55 % des producteurs de porcs bio réalisent à la fois le naissage et l'engraissement des cochons. Un peu plus de 10 % des producteurs se consacrent exclusivement à l'activité de naissage, tandis qu'un tiers des producteurs ne font que l'engraissement (graphique 1). Dans la majorité des cas, que ce soit pour le naissage ou l'engraissement, les cochons grandissent en bâtiments munis d'un parcours extérieur. Néanmoins, nous pouvons remarquer que le naissage en plein air est choisi par un peu plus de 40 % des agriculteurs et l'engraissement en plein air par 20 % d'entre eux (graphes 2.a et 2.b). La taille des élevages est très hétérogène : les éleveurs ont entre une et 95 truies et les engraisseurs font sortir entre trois et 2.000 porcs engraisés par an. Ce qui montre la diversité des élevages de porcs bio !

Et chez nos collègues flamands ?

L'évolution de la filière porcine a été beaucoup plus importante en Flandre, puisque celle-ci a progressé de +87 %, entre 2014 et 2015, et de +33 %, entre 2015 et 2016. Les cinq provinces du nord du pays comptaient, en 2016, 4.578 porcs bio. Ce qui représente seulement **0,1 % du cheptel porcine flamand**, composé de beaucoup d'élevages intensifs.

La Wallonie élève donc 60% des porcs bio belges. Ce chiffre est bas en comparaison au fait que 91% des terres bio belges sont wallonnes mais est élevé par rapport au fait que la Wallonie n'élève que 6% des porcs du territoire.

Comment se développe le secteur porcin bio dans les autres pays européens ?

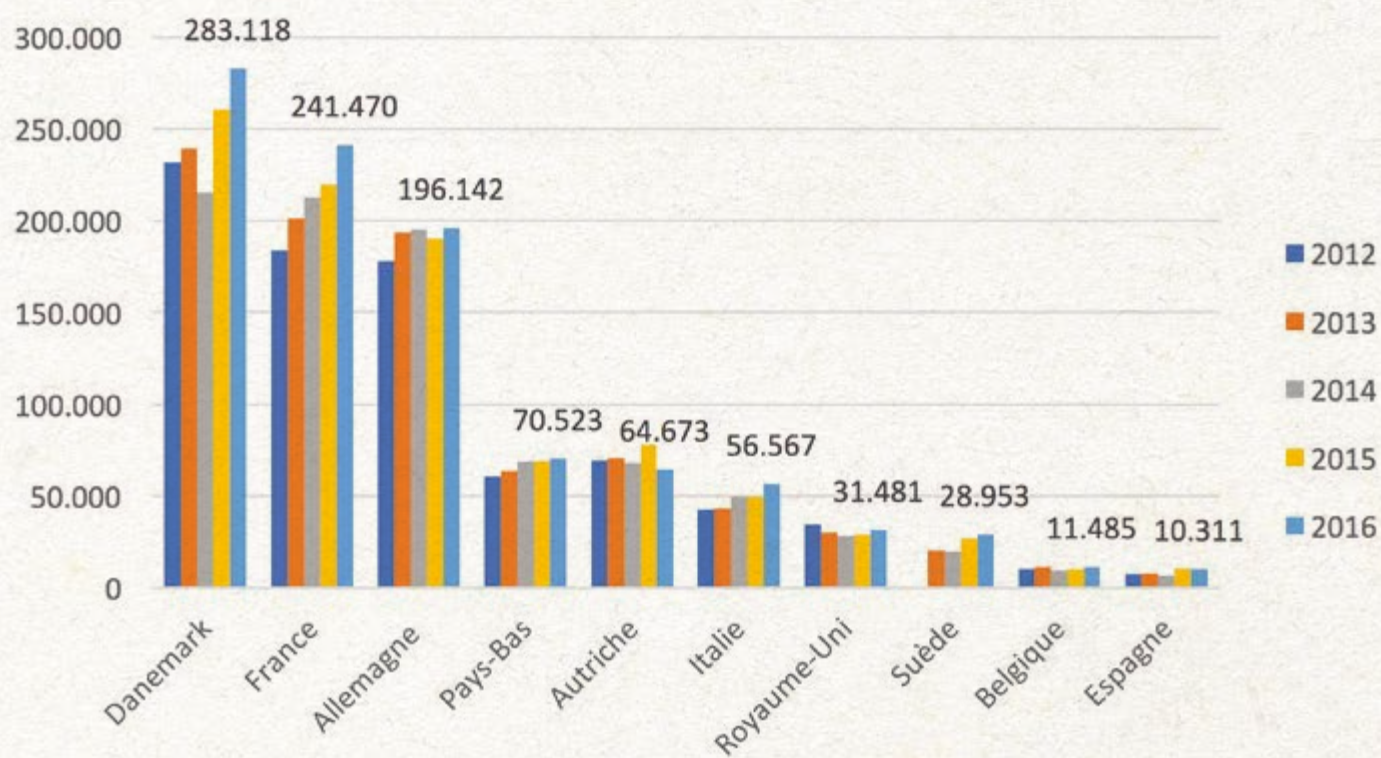
Comme en Belgique, l'élevage porcin bio est à la traîne et reste très minoritaire sur le marché porcin européen. Le cheptel porcin bio ne représente que 0,7 % du cheptel total européen, en 2016. Ce pourcentage est très faible par comparaison avec les autres élevages (voir tableau 3) et les cultures. À titre d'exemple, la surface agricole bio représente 6,7 % de la surface agricole totale de l'Union européenne, en 2016.

Tableau 3 : Cheptel bio dans l'Union européenne en 2015 (sources : FIBL & IFOAM, 2017).

Élevage	Nombres de têtes de bétail bio	% de bio dans le cheptel total	% de bio
Bovins viandeux et laitiers	3418.552	3418.552	4,2 %
Caprins	718.127	718.127	5,7 %
Ovins	4.402.401	4.402.401	4,5 %
Porcins	907.968	907.968	0,6 %
Volailles	38.987.429	38.987.429	2,8 %

L'Union européenne a élevé un peu plus d'un million de porcs bio en 2016 (1.031.261 porcs). Après une légère diminution, entre 2013 et 2014 (-1 %), le nombre de porcs a progressé de +7 %, entre 2014 et 2015, et de +5 %, entre 2015 et 2016. Les principaux pays producteurs de porcs sont le Danemark en tête, suivi de nos voisins la France, l'Allemagne et les Pays-Bas. La Belgique, avec ses 11.485 porcs, est neuvième dans l'Union européenne et représente seulement 1 % du cheptel bio européen.

Tableau 4 : Évolution du nombre de porcs bio dans les principaux pays producteurs de porcs de l'Union européenne.



Sources :
 - SPW, Direction de la Qualité, 2017, chiffres de 2016
 - SPF Économie, 2017, chiffres agricoles de 2016
 - FIBL & IFOAM, 2017, chiffres de 2015
 - Eurostat, 2017, chiffres de 2016

À qui vendre son porc bio ?

Ariane Beaudelot, Biowallonie

Certains éleveurs préfèrent vendre en circuit court sous forme de colis de viande ou grâce à une boucherie à la ferme. Quelques-uns vendent à des boucheries bio en direct. Si vous envisagez la vente directe, je vous conseille de lire ou relire le dossier sur la viande et charcuterie dans l'itinéraire BIO n°33.



Coprosain (et sa version bio Coprobio depuis 1998) est une coopérative de producteurs, qui a débuté en 1978 et qui compte aujourd'hui 50 employés et 46 membres agriculteurs-coopérateurs, dont 14 en bio. Ils proposent une large gamme comprenant les produits des membres ainsi que des produits d'épicerie, des boissons, des produits d'entretien pour compléter leur offre. Leurs produits fermiers et bio sont commercialisés par des circuits de vente bien spécifiques : sur 20 marchés par semaine (dont 6 sont 100 % bio), dans leurs trois magasins « Comptoir Fermier » (Ath, Braine-l'Alleud et Mons), dans trois magasins bio et via deux grossistes bio. Sébastien Hondekijn, membre de la coopérative, a repris récemment une ferme à Thoricourt, près de Silly. Il a décidé de se lancer dans l'élevage et l'engraissement de porcs bio. Il a livré ses premiers porcs à Coprosain en mai 2017 et livre actuellement 6 ou 7 porcs par semaine. Cela correspond aux besoins de la coopérative, à part quelques morceaux supplémentaires achetés à PQA. Si les besoins venaient à augmenter, un autre membre de la coopérative pourrait également la livrer en porcs bio.

Contact

Monsieur Paul Vankeerberghen
Chemin des Peupliers, 24 — 7800 Ath
068/26.93.82 — 0494/335993
info@coprosain.be
www.coprosain.be



Dele meat Lerouge est une entreprise spécialisée dans la découpe, le conditionnement et le commerce de viande artisanale et bio. Ses clients principaux sont les boucheries de détail, des restaurateurs, des traiteurs, des supermarchés et d'autres grossistes. Sous contrôle bio depuis 1997, Stéphane Lerouge achète directement aux éleveurs belges, principalement en Ardenne, du bœuf, du veau et de l'agneau. Par contre, pour le porc, il n'a actuellement pas trouvé d'éleveur wallon pour lui en livrer : tout son porc (30-50 par semaine) vient donc des Pays-Bas. Il espère trouver prochainement un approvisionnement belge pour le porc ainsi que pour le poulet, la dinde, la pintade, le canard et le lapin. N'hésitez pas à le contacter pour plus d'informations.

Contact

Monsieur Stéphane Lerouge
Nijverheidslaan, 57
8560 Gullegem—Wevelgem
056/71.97.21 — 0498/925040
st.lerouge@dele meat.be
www.dele meat.be



GP Porcs Bio est le premier groupement de producteurs reconnu par la Région wallonne, en décembre 2016. Il est composé de 22 éleveurs et engraisseurs bio wallons (de nouveaux producteurs devraient se joindre à eux prochainement). Les services rendus par le GP Porcs Bio s'articulent autour de cinq axes : la commercialisation groupée, la planification logistique, les formations, l'information et la communication. Ces champs d'actions se complètent pour apporter plus de garanties aux producteurs d'obtenir des prix rémunérateurs sur le long terme. Ils vendent leur viande actuellement dans les magasins bio fârm, avec qui ils ont développé un cahier des charges spécifique, dans lequel se trouve le calcul d'un prix juste payé au producteur. Le Groupement leur livre actuellement deux porcs par semaine et passera à 10 porcs par semaine dès janvier 2018. Le GP est en pleine évolution puisqu'il n'est qu'à ses débuts. Il est d'ailleurs en train de développer divers débouchés pour tous leurs éleveurs. À titre d'exemple, le GP travaille à concrétiser un partenariat spécifique, avec un prix plus élevé, pour les producteurs dont l'élevage et l'engraissement est à 100 % en plein air. D'autres débouchés offrant des volumes plus importants sont également en cours de négociation.

Contact

Monsieur Pierre Pirson
+32 (0)472 24 53 10
info@gpporcsbio.be

¹ Moyenne réalisée en décembre 2017 à partir des témoignages des cinq filières interrogées.

En dehors du circuit court, il existe plusieurs filières de commercialisation du porc bio. En Wallonie, la demande est plus importante que l'offre, puisque le secteur bio wallon importe actuellement 38 % des porcs abattus¹. Ceux-ci proviennent principalement des Pays-Bas, mais également d'Allemagne et du Grand-Duché de Luxembourg. En dehors de Coprosain, toutes les filières sont à la recherche de nouveaux éleveurs de porcs bio. Vous trouverez ci-dessous les acteurs de la filière porcine bio (par ordre alphabétique).



Les partenaires Lovenfosse et Stemo

L'entreprise Stemo est active dans le secteur de la viande bio depuis 22 ans. Jean-Paul Mossoux gère un groupement de producteurs et organise la planification. L'entreprise Stemo travaille depuis 17 ans avec Detry, qui a été repris il y a 7 ans par Lovenfosse, qui est à présent son partenaire commercial et son client. Lovenfosse, quant à elle, s'occupe de l'abattage, de la transformation et de la livraison de leurs clients. Les partenaires livrent Delhaize et Cactus (grande distribution luxembourgeoise) ainsi que quelques grossistes, boucheries indépendantes et magasins bio. Lovenfosse abat actuellement 260-270 porcs par semaine et en recherche 50 supplémentaires en Wallonie.



Porc Qualité Ardenne est une coopérative regroupant plus de 150 producteurs et deux acteurs de l'alimentation des animaux. C'est la plus grande coopérative belge dans le secteur. Leurs produits sont vendus sous la marque « Ardenne Bio » depuis 2001, « Porc Fermier » ou « Porc Plein Air ». Le « Porc Bio » se retrouve dans les magasins spécialisés sous la marque : « Ardenne Bio » et dans les magasins Bioplanet de Colruyt. Le « Porc Fermier » est distribué en exclusivité dans plus de 150 boucheries en Belgique, dans l'Eifel allemand et aux Pays-Bas. Le « Porc Plein Air » est vendu chez Delhaize ainsi que dans quelques boucheries. PQA alimente aussi des fabricants qui peuvent valoriser les viandes des trois filières, dont deux (le Porc Fermier et le Porc Plein Air) suivent un cahier des charges strict, reconnu par les instances européennes à tous les niveaux. Enfin, l'entreprise située à Malmedy exporte dans les pays limitrophes : Pays-Bas, Grand-Duché de Luxembourg, France, Allemagne, Grande-Bretagne et Italie. PQA abat actuellement 180 à 240 porcs bio par semaine. Ce nombre est en augmentation mais la demande est toujours importante. Il recherche encore 150-200 porcs bio wallons par semaine.

Contacts

Lovenfosse :

Monsieur Martin Lovenfosse

Rue de Merckhof, 44 – 4880 Aubel
087/59.52.10
qualite@lovenfosse.com
www.lovenfosse.com

Stemo :

Monsieur Jean-Pol Mossoux

Brisy 23 – 6673 Cherain Gouvry
080/51.73.01
ferme.mossoux@skynet.be

Contacts

**Madame Claudine Michel
et Monsieur Jean-Claude Michel**

Avenue de Norvège, 14 – 4960 Malmedy
080/77.03.72
jcmichel@pqa.be – www.pqa.be



Points sur quelques démarches administratives relatives au démarrage d'un projet d'élevage de porcs

Bénédicte Henrotte, Biowallonie

Avec la collaboration du CER, Bernard Lejeune, Conseiller CER Groupe – Département Agri-développement

Installer une porcherie relève parfois du parcours du combattant. Il y a certaines informations à connaître afin de faciliter vos démarches. En voici un concentré ci-dessous.

1. Établir la classification environnementale de son projet. Comment ?

En Région wallonne, la législation sur le permis d'environnement distribue les exploitations agricoles en trois classes (voir tableau ci-dessous). Celles-ci sont définies en fonction de l'impact potentiel de l'exploitation sur l'environnement, du type d'animaux détenus, de la localisation de l'exploitation.

Catégories d'animaux		Classes	Dans une zone sensible ou à moins de 300 m de celle-ci	À plus de 300 m d'une zone sensible
			   POI  L..  ZAD	   POI  L..  ZAD
Bovins de 2 semaines à moins de 6 mois		3	2 à 150	50 à 400
		2	151 à 1000	401 à 1000
		1	1001 et plus	1001 et plus
Porcins et suidés	de plus de 4 semaines et de moins de 30 kg	3	4 à 20	10 à 1000
		2	21 à 2000	1001 à 3000
		1	2001 et plus	3001 et plus
	de 30 kg ou plus et sangliers	3	2 à 10	4 à 500
		2	11 à 1600	501 à 2000
		1	1601 et plus	2001 et plus
	Truies et verrats	3	2 à 10	4 à 300
		2	11 à 600	301 à 900
		1	601 et plus	901 et plus

Tableau 1 : Les classes en bref, extrait des *Cahiers de l'Agriculture* n°39, mai 2006.

Zone sensible

Ici, est intitulée zone sensible

-  une zone d'habitat
-  une habitation de tiers existants, sauf si elle est sise en zone agricole
-  une zone de services publics et d'équipement communautaire contenant une construction dans laquelle une ou des personne(s) séjourne(nt) habituellement ou exerce(nt) une activité régulière
-  une zone de loisirs
-  une zone d'aménagement différé

Classes 1, 2, 3, en bref

Classe 1

Pour les établissements ayant un impact très élevé sur l'environnement, il faudra prévoir :

- Une étude d'incidence est obligatoire ;
- Un permis d'environnement est nécessaire.

Classe 2

Pour les établissements ayant un impact moindre sur l'environnement, il faudra prévoir :

- qu'une étude d'incidence n'est pas nécessaire, mais peut être demandée par le Fonctionnaire Délégué (DGO3 – Namur), lors du complément d'information ;
- un permis d'environnement, qui est nécessaire.

Classe 3

Pour les établissements ayant un faible impact sur l'environnement, il faudra prévoir :

- qu'une déclaration à l'administration communale sera suffisante. Retenez que dans ce cas, le nombre d'animaux autorisé est très limité ; il s'agira uniquement d'une petite activité complémentaire.

2. Faut-il un permis urbanistique ?

Voici les différents cas de figure que vous pourriez rencontrer.

• Porcs en plein air

Une demande de permis d'urbanisme sera nécessaire lors de la mise en place de cabanes pour l'élevage, la mise bas et l'engraissement, de même que lors de placement de container (stockage d'aliments, matériel divers). Des plans à l'échelle appropriée devront être réalisés et il y a lieu de présenter le parcours extérieur et l'emplacement des cabanes sur lesdits plans.

• Modification d'une étable/d'un bâtiment existant

Un permis d'urbanisme sera demandé dans le cas d'ouverture de baie (ex. : sortie de porcs vers courette) ou d'agrandissement d'un bâtiment existant. Autrement dit, si l'ossature du bâtiment n'est pas touchée et si vous ne creusez pas de citerne, vous pourrez vous passer de cette démarche. Lorsque votre projet requiert un permis d'urbanisme, le permis d'environnement intégrera ces demandes spécifiques et deviendra, dès lors, un permis unique. Sauf dans le cas d'une installation de classe 3, pour laquelle le permis d'urbanisme sera accompagné d'une déclaration. Dans ce cas, il faudra consulter un architecte. Tenez en compte que la Région wallonne exige que vous fassiez la preuve de l'accès à de l'eau et à l'électricité sur le site. Si votre projet nécessite un forage, il faudra prévoir un coût approximatif de **6.000 euros** pour un puits à 40 mètres. Depuis l'arrivée du Code du Développement territorial (CoDT), cette démarche implique une demande d'un permis d'environnement de classe 2.

• Nouvelle construction

Il est nécessaire de voir le nombre de porcs hébergés dans la nouvelle construction et la catégorie (cf. tableau précédent), afin d'évaluer le type de permis requis (permis unique ou permis d'urbanisme et déclaration de [classe 3](#)).

Conditions intégrales pour les nouvelles constructions

Les nouveaux bâtiments ou les nouvelles infrastructures d'hébergement des animaux ne peuvent être implantés à moins de¹ :

- 10 m d'une eau de surface, d'un ouvrage de prise d'eau, d'un piézomètre, d'un point d'entrée d'égout public ;
- 20 m d'une habitation de tiers lorsque le nombre d'animaux hébergés dans ce bâtiment, ou dans cette infrastructure, est inférieur ou égal à 100 porcs de production ou 35 truies ou 300 porcins de plus de quatre semaines et de moins de 30 kg ;
- 60 m lorsque le nombre d'animaux hébergés dans ce bâtiment, ou dans cette infrastructure, est supérieur à 100 porcs de production ou 35 truies ou 300 porcins de plus de quatre semaines et de moins de 30 kg.

3. Comment les normes pour la gestion des effluents d'élevage impactent-elles mon projet ?

La réglementation nitrates, Programme de Gestion durable de l'Azote en agriculture (PGDA), impose de prévoir une citerne pour la collecte des eaux brunes pour les parcours bétonnés non couverts, à raison de 300 litres par m² pour six mois de stockage.

Plus d'information auprès de Protect'eau, 081/62.73.07 ou protecteau.be/fr/agriculteurs/legislations/pgda.

4. Quelle taille pour mon projet ?

Il faudra bien adapter la taille de votre projet à vos besoins (nombre d'animaux, types de débouchés, localisation...). Il ne faut voir ni trop petit, car vous risquez de vous sentir limité dans votre activité, ni trop grand, car rien ne sert de faire un investissement au-dessus de vos moyens humains et financiers. Pour mieux vous aider, nous vous invitons vivement à prendre contact avec des personnes qualifiées (voir contacts utiles à la fin du dossier), qui pourront vous aiguiller tout au long de vos démarches et ensuite lors de la phase de démarrage de votre projet. Malgré la connotation bio de votre projet, voire plein air, il se peut que quelques voisins voient d'un mauvais œil l'implantation de votre porcherie. C'est pourquoi, nous vous recommandons de toujours commencer par aller présenter votre projet au bourgmestre de votre commune (plan d'implantation...).

5. Quelles mesures pour l'enregistrement du troupeau et les règles sanitaires ?

D'autres aspects sont à prendre en compte avant de se lancer. Il y a d'abord les aspects sanitaires, ainsi que les questions concernant l'identification et l'enregistrement des porcins, afin d'assurer la traçabilité de votre élevage. Le texte de référence est l'**arrêté royal du 1^{er} juillet 2014**. Il décrit les règles pour l'identification et l'enregistrement des porcs, ainsi que les conditions de détention.

Voici un listing de quelques obligations :

- Faire une demande d'un numéro de troupeau ;
- Disposer de boucles et d'un marteau pour identifier les animaux auprès de l'Arsia. Contact 083/23.05.15 ou sanitel.porc@arsia.be www.arsia.be ;
- Réaliser des prises de sang trois fois par an en raison du parcours extérieur ;
- Respecter des règles de biosécurité lors des achats d'animaux : contact pierre.thilmant@provincedeliege.be ou au 04/387 48 38 ;
- Respecter les bonnes pratiques en termes d'utilisation des antibiotiques.

Il faut aussi que vous sachiez que les élevages de porc, qu'ils soient en **bio** ou **conventionnel**, doivent répondre depuis 2008 à des **normes en termes de bien-être animal**. Le texte en référence qui a été repris en droit belge est la Directive CE/2008/120 du Conseil. Il établit les normes minimales relatives à la protection des porcs.

L'AMCRA, Centre de connaissance concernant l'utilisation et les résistances aux antibiotiques chez les animaux, est chargée de coordonner la mise en place d'une politique durable en matière d'antibiotiques dans le secteur de l'élevage belge. Dans ce cadre, elle organise, avec les autorités fédérales et les organisations professionnelles agricoles et vétérinaires, des formations qui s'adressent aux vétérinaires et aux éleveurs. L'objectif est de réduire la consommation totale d'antibiotiques vétérinaires de 50 %, de 2011 à 2020, et, à terme, d'exclure 100 % de la consommation inutile.

¹ Arrêté du Gouvernement wallon déterminant les conditions intégrales relatives aux activités d'élevage ou d'engraissement de porcins (MB.20.01.2006) Art. 3. § 1^{er}



Portraits d'acteurs bio

Bénédicte Henrotte, Biowallonie

Le dossier présenté ici ne constitue pas un manuel technique sur l'élevage de porcs bio. Celui-ci est disponible sur notre site www.biowallonie.be.

Cependant, au travers des trois témoignages d'éleveurs de porcs bio qui suivent, nous aborderons des astuces, des idées pour bien démarrer ou améliorer un élevage de porcs bio.



Retour d'expérience lors de visites de terrain

Témoignage 1 : petit élevage naisseur en bâtiment

Aménagement d'anciens bâtiments

Pour se faire la main, en élevage porcin bio, il est possible de commencer un petit élevage de porcs bio à peu de frais.

Dans le cas étudié ici, il s'agit d'anciens bâtiments réaménagés pour l'élevage de truies destinées au naissage. Le débouché est un agriculteur qui achète les porcelets à environ 20 kilos, pour les engraisser.

Dans notre exemple, le local qui sert de maternité, de post-sevrage et pour les inséminations est en un seul bloc. Séparer la maternité du premier stade de post-sevrage n'est pas toujours idéal. Ici, l'éleveur essaie de maintenir une température de 20-22 °C dans la maternité, avec une lampe chauffante pour les porcelets, sous laquelle il fait environ 28 °C. Pour ne pas stresser les porcelets, l'éleveur préfère les laisser dans la loge de maternité pendant une semaine et déplacer les truies sevrées en loge d'insémination. Les porcelets restent ainsi en lieu familier avec les mêmes mangeoires, abreuvoirs, odeurs...

Les conseils de l'éleveur : ne pas utiliser un bâtiment trop haut (il y va avec le petit tracteur sans cabine) ; il vaut mieux que les porcs aient un peu trop de place, sinon ils se battent.

Il essaie de **grouper ses porcs par 12**, car il y a un chef par 12 porcs. Plus les lots sont grands, plus souvent doit se recréer la hiérarchie. Il est **important que le porc puisse jouer** ; ici, ils jouent dans la paille (le mieux, ce sont des jeux qui pendent, pour éviter qu'ils ne se salissent).

Pour garder une litière sèche, il faut beaucoup de paille, min. 1 kilo de paille pour 17 kilos de poids vif/jour, soit environ 38 kilos par porcelet, de la naissance jusqu'à 20 kilos (six semaines). Bon à savoir : il faut de plus en plus de paille, au fur et à mesure qu'ils grossissent.

Il faut à tout prix éviter que les truies gestantes entrent en contact avec les porcelets (maternité). C'est pourquoi les gestantes sont dans un autre compartiment où l'éleveur essaie d'obtenir 18 °C.

Les porcelets, sevrés d'une semaine, sont déplacés dans un troisième compartiment de post-sevrage, bien confiné, afin de maintenir un microclimat optimal pour ce stade physiologique. Ils sont ensuite vendus.



Accès au parcours

En agriculture biologique, il est primordial d'offrir des ouvertures permettant aux porcs l'accès à un parcours extérieur au cours des différents stades : l'engraissement, l'insémination, la gestation, le post-sevrage et la fin de l'allaitement car après 28 jours à l'intérieur autour de la mise-bas, les truies doivent avoir accès au parcours..

L'accès au parcours dans des anciens bâtiments est souvent plus problématique, car, généralement, les ouvertures ne sont pas conçues pour éviter les courants d'air et/ou ne sont pas au bon endroit. **Or, il faut garantir un confort optimal aux porcelets et le moins de stress possible.**

Dans ce type de configuration, il est judicieux de créer une niche bien pourvue de litière et le plus loin possible de l'aire de déjection, pour que les porcelets puissent se mettre à l'abri des courants d'air.

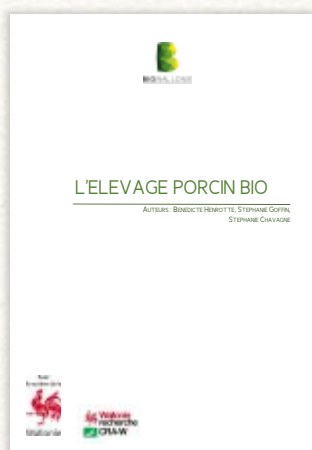
Entretien du bâtiment

Ce genre de bâtiment demande beaucoup de travail manuel. Pour des raisons d'hygiène (éviter les diarrhées à E.coli), la maternité doit être nettoyée et paillée une fois par jour, et la loge des gestantes, une fois par semaine.

Alimentation

Ce qui est primordial pour l'éleveur, c'est que les truies soient en condition au sevrage. En effet, **tarir une truie en maintenant un état corporel idéal** est la base de réussite d'une exploitation porcine. L'éleveur utilise le schéma de l'AWE pour alimenter ses truies, et les observe, au cas par cas. Les truies allaitantes reçoivent de l'aliment à volonté. Voir la méthode décrite dans le Guide porc de Biowallonie, aux pages 31 à 33.

Il est très satisfait de son fournisseur d'aliments bio, un professionnel du secteur porcin.



Conduite

L'éleveur ne pratique pas la conduite en bandes, au sens strict, mais il insémine, en fonction des venues en chaleur, sur maximum deux bandes, espacées de trois semaines (une truie revient en chaleur toutes les **trois semaines** : durée du cycle de la truie). L'éleveur achète du sperme au Centre d'Insémination (CIAP) d'Argenteau.

Il a environ deux bandes en maternité et deux lots de truies gestantes :

- les truies sevrées à inséminer et celles fraîchement inséminées à contrôler (environ deux bandes) ;
- et les truies pleines, contrôlées par échographie (trois bandes).

La production de porcelets n'est pas toujours régulière, mais, heureusement, son débouché est flexible.



Si la truie est sevrée le jeudi, elle est inséminée entre le lundi et le mercredi suivants. Pour stimuler les truies, il joue sur la **luminosité** et l'alimentation en fin de la lactation (**flushing**¹).

Luminosité

Pour provoquer la venue en chaleur des truies, on doit fournir, en phase de reproduction, des photopériodes de 14-16 h par jour, d'une intensité de 300 lux.

¹ Flushing : Ce que l'éleveur appelle « flushing » : après avoir réduit la ration de la truie à environ 1 kilo d'aliments la veille, ou jour du sevrage, c'est l'augmentation de la ration progressive jusqu'à 6 kilos d'aliments.

Plein Air Concept®

Le bâtiment bien-être

Maternité

Équipement adapté à L'ÉLEVAGE RESPECTUEUX®

www.pleinairconcept.fr ☎ **+ 33 473 542 600**



Mise bas et maternité

La truie entre dans la maternité 4-5 jours avant la mise bas. Elle nourrit ses petits 35 jours.

NDLR : Attention, en bio, les porcelets doivent être nourris avec du lait naturel, de préférence d'origine maternelle, jusqu'à 40 jours ; l'aliment de sevrage doit donc contenir du lait bio.

Castration

Avant sept jours, les porcs reçoivent un apport de fer et, lors de la castration, un antidouleur.

Réforme des truies

Après deux retours en chaleur sans portée, la truie part à l'abattoir de PQA.

En éliminant les truies au sevrage, on évite fortement les jours improductifs, lorsque la truie n'est ni gestante, ni allaitante. En moyenne, 40 à 50 % des truies sont réformées chaque année. Plus d'info en page 17 du Guide porc.

Retour d'expérience

Après quelques années sans avoir élevé de cochons, cet éleveur se souvient de quelques différences entre l'élevage de porcs en conventionnel et en bio.

- Avant, l'éleveur était plus à l'aise pour cycler les truies (les hormones sont interdites en bio) ;
- Le coût de l'aliment est beaucoup plus élevé. Cependant, il voit la différence de qualité des aliments dans ses bêtes !
- On ne peut pas utiliser les antibiotiques aussi souvent ;
- Cependant, ses porcs n'ont pas plus de problèmes de santé qu'avant ; ils en auraient même moins ;
- L'éleveur doit suivre ses porcs ; il y va une heure par jour, il note tout dans son carnet et son planning d'élevage de l'AWE. Il est toujours présent lors des mises bas, quitte à se relever la nuit. Si la truie souffre, a des crampes lors de la mise bas, elle reçoit un antidouleur ;
- Rien que d'avoir de la paille, cela permet aux porcs de faire une viande plus qualitative ;
- Les circuits courts lui plaisent aussi, ça reste humain. Il recommande le système d'abattage de PQA, en endormant les porcs ! Ceux-ci ne sont pas stressés ;
- Ce qui compte aussi, c'est le prix, qui est plus stable et intéressant qu'en conventionnel. Avec moins de porcs, il est plus rentable grâce à l'accord établi avec l'engraisseur sur le prix des porcelets ;
- La rentabilité, c'est également le nombre de porcelets sevrés vivants/truie/an. **NDLR :** L'idéal est d'avoir plus de 20 porcelets sevrés vivants/truie/an. Dans notre exemple, l'éleveur se situe à 24 porcelets.
- Il trouve que le retour en investissement est plus rapide en porcin qu'en bovin. De plus, en bio, on a le prix pour le faire convenablement !

Pour lui, en conclusion, si l'on veut élever des porcs, on doit aimer travailler avec eux !





Rejoignez la seule coopérative d'éleveurs de porcs, gérée par des producteurs







Avenue de Norvège, 14
B-4960 Malmedy

T. 080 77 03 72
F. 080 77 03 23

info@pqa.be
www.pqa.be



Témoignage 2 : construction d'une nouvelle porcherie

Une porcherie conçue sur mesure pour respecter les normes du bio et être performant à Manhay.

C'est en plein travail de bétonnage que je rencontre José Tassigny et son fils Étienne. En effet, même si leur porcherie flambant neuve abrite déjà des porcs, ils sont en train d'achever les derniers travaux au niveau des maternités.

Comment en est-il arrivé à ce projet de porcherie ?

José est bio depuis 1998. Il traite une cinquantaine de vaches Montbéliardes. À côté des prairies permanentes, il travaille 25 ha de cultures. Pendant six années environ, il a élevé des porcs dans une ancienne étable, aménagée en porcherie. C'est lors d'une visite d'une porcherie moderne qu'il a ouvert les yeux sur les défauts de son élevage. Dans son ancien bâtiment, il était limité en nombre d'animaux, car situé au centre du village, les parcours n'étaient pas faciles d'accès, la pénibilité du travail était importante pour le nettoyage etc. José était face à un choix : soit il arrêta tout, soit il concevait une porcherie professionnelle. En effet, si ses premières années lui ont permis de prendre ses marques avec le porc, cette activité n'était pas viable sur le long terme. En 2017, aidé de son fils de 18 ans, sorti de Saint-Quentin, il décide de construire une nouvelle porcherie. Il conçoit lui-même la porcherie en se basant sur ses expériences passées, en tenant compte de ce qui fonctionne le mieux.

Démarches administratives

Comme il s'agit d'un nouveau bâtiment pour 28 truies et minimum 210 porcs à l'engrais, José a dû demander un permis unique regroupant permis d'environnement et d'urbanisme. Malgré 125 réclamations, son projet a pu voir le jour : il a obtenu un permis de classe 2 pour 350 porcs.



Description du bâtiment adapté à la conduite en bandes

La porcherie est un grand bâtiment de 45 mètres sur 12 et deux mètres d'auvent. La répartition des loges est conçue pour une conduite à **trois semaines en sept bandes** de quatre truies. Chaque 21 jours les porcs tournent d'une loge à l'autre, sauf pendant la gestation. José espère avoir, en moyenne, trois truies pleines avec, en moyenne, 10 porcelets sevrés/portée. Si José augmente sa productivité, il pourra encore augmenter le nombre de loges d'engraissement, de post-sevrage et de mise bas dans la droite du bâtiment, restée libre.

Privilégiez la conduite en sept bandes à trois semaines. Si l'on choisit un intervalle entre bandes de trois semaines, pour se calquer sur le cycle œstral des truies, le système qui s'adapte le mieux est le système à sept bandes. À l'inverse, si l'éleveur sort d'un système à trois semaines, il sera confronté à des difficultés pour intégrer les cochettes et les truies décalées dans les bandes.

La porcherie comprend :

- une maternité pour la mise bas,
- une maternité pour la fin de l'allaitement, avec accès au parcours,
- une loge pour faire et suivre les inséminations,
- un local pour les gestantes,
- un local de post-sevrage pour 30 porcelets,
- six loges pour engraisser 30 porcs à la fois. La taille des loges augmente en fonction de l'âge des porcelets. La première fait $2,4 \times 7 \text{ m} = 16,7 \text{ m}^2$ et la dernière $5,6 \times 7 \text{ m} = 39,2 \text{ m}^2$ pour 30 porcs de plus de 85 kilos.

Dix jours avant la mise bas, les truies sont conduites en logette de mise bas. Elles y restent au total 21 jours. Ensuite, elles vont dans la deuxième maternité, qui permet l'accès au parcours. Elles y restent avec leur portée encore 21 jours. Le sevrage se fait donc aux alentours de 32 jours. À ce moment, les porcelets reçoivent un aliment premier âge. Les porcelets sevrés vont ensuite dans la partie post-sevrage, puis en loge pour l'engraissement. Les truies tarées vont dans une loge conçue avec des mangeoires permettant de les inséminer et échographier plus facilement. Une fois qu'elles sont confirmées pleines, elles vont dans la loge des gestantes.

Parcours à tout moment

Le bâtiment est conçu pour qu'à tout moment les animaux aient accès au parcours, sauf pendant la période de 28 jours autour de la mise bas. C'est pourquoi il y a deux types de maternité. L'une est équipée de logettes de mise bas mobiles. La logette de mise bas se relève pour éviter l'écrasement des porcelets. Les porcelets sont attirés par le nid chauffé par le sol avec un litier d'anas de lin.

Ensuite, à 11 jours, les porcelets et leur mère sont conduits dans une maternité avec accès au parcours. Toutes les autres loges donnent accès au parcours, y compris celles où ont lieu les inséminations.

Coût du bâtiment

C'est un projet de 300.000 euros, revu à 240.000 euros, car José et son fils ont beaucoup travaillé eux-mêmes.

Gestion de la température dans le bâtiment

Pour rappel : les truies ont besoin de 13-14 °C, les porcelets de moins de 60 jours, de 32 °C, les porcs à l'engrais, de 18 °C. Une isolation de 8 cm en plaque de polyuréthane, sur tous les murs extérieurs et le toit, permet de conserver une bonne ambiance thermique dans tout le bâtiment, malgré les ouvertures pour les accès au parcours et la ventilation naturelle. Le bâtiment est conçu pour optimiser la température pour chaque catégorie d'animaux. Une bonne répartition des animaux dans le bâtiment permet de garantir ces gradients de température. En plus du parcours, chaque loge paillée est prolongée d'un préau (courette), zone plus froide où les porcs font leurs besoins. Pour les maternités et le post-sevrage, les zones chaudes, sont chauffées grâce à un chauffage au sol.



ET SI VOS ANIMAUX ÉTAIENT CERTIFIÉS BIO?



Une viande de qualité



Un secteur en pleine croissance



Respect des animaux, de l'environnement et du cycle naturel



Certisys vous accompagne dans votre démarche



VOTRE PARTENAIRE BIO, ENGAGÉ DEPUIS PLUS DE 30 ANS
CONTRÔLE & CERTIFICATION

Certisys vous accompagne dans votre démarche
info@certisys.eu - 081/600.377 - www.certisys.eu

CERTISYS
BIO CERTIFICATION

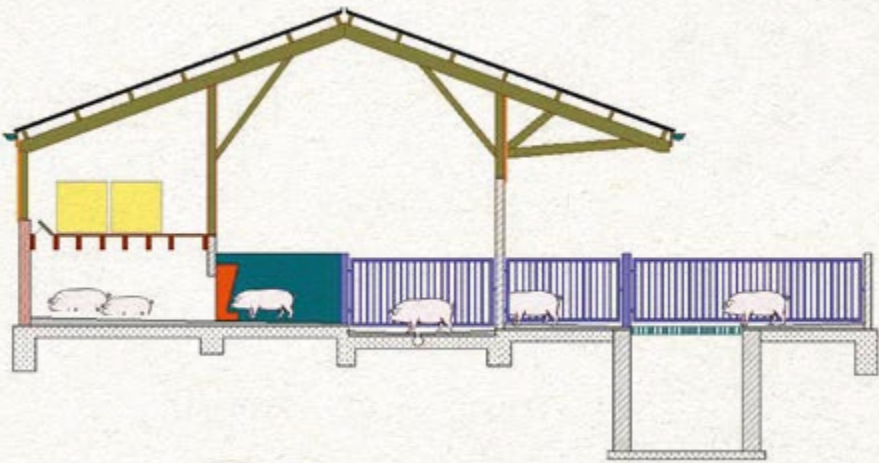


Figure 1 : Coupe transversale de la Bioniche imaginée par le CRA-W. Bâtiment type, très proche de la porcherie de José. Ce qui change ici, c'est que le système d'alimentation est dans la partie sous les ballots.

Plan extrait d'une présentation de la Bioniche par le CER-2001.

Génétique des porcins et induction des chaleurs

Au départ, José achète des animaux où il en trouve. Il élève ses propres cochettes. Les truies sont des Landraces qu'il insémine en Piétrain.

José possède un verrat, qui va de lot en lot pour l'induction des chaleurs, et au cas où une truie n'aurait pas été pleine avec l'insémination.

NDLR : Le croisement de races est souvent pratiqué. Les porcs provenant de croisements égalent souvent, voire dépassent parfois, le niveau de la meilleure race parentale. Par ailleurs, le croisement permet aussi d'assembler les caractéristiques de deux races. Dans le choix de ses races porcines, l'éleveur sera attentif à sélectionner une race comprenant les critères suivants :

- Rusticité et résistance aux maladies et parasites ;
- Bonne prolificité (ni excessive, ni trop faible) ;
- Qualités maternelles développées (bonne lactation, fertilité, etc.) ;
- Calme lors des manipulations quotidiennes ;
- Meilleure santé des porcelets (porcelets lourds à la naissance...).

Alimentation

Les truies allaitantes reçoivent un aliment bio du commerce. Dernièrement, l'éleveur teste des aliments complets pour porc, sans soja. Les protéines sont apportées par la féverole, le pois, etc. Pour les gestantes, José mélange ses céréales avec de l'aliment du commerce. Pour les porcelets, après l'aliment de sevrage, il utilise un aliment pour les porcs à l'engraissement.

Généralement, les éleveurs bio auront trois ou cinq formulations différentes d'aliments. Dans le cas d'un aliment fabriqué à la ferme, l'éleveur a souvent intérêt à diminuer le nombre de formulations. Pour une bonne formulation des rations à fournir au porc, il est important d'analyser les matières premières à intégrer. On préconise d'analyser la matière sèche, la matière azotée totale et éventuellement les matières grasses, la cellulose brute, les fractions de fibres, l'amidon et les sucres. Il existe des outils d'aide à la formulation de ration à la ferme, comme celui du CRA-W (contact José Wavreille, j.wavreille@cra.wallonie.be ou celui de l'INRA France, mis à disposition gratuitement sur Internet :

<http://www.evapig.com/x-home-fr>

Ces modèles utilisent des valeurs nutritionnelles moyennes.

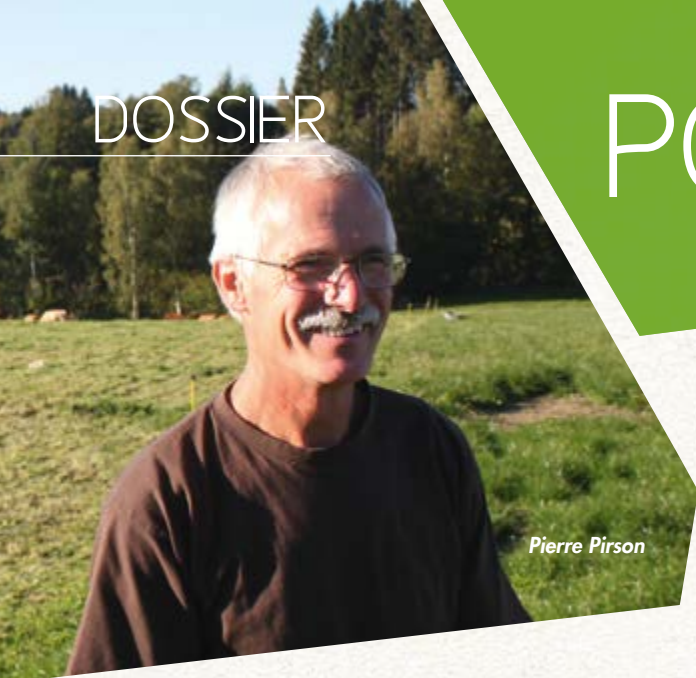
Débouchés

José fait partie de la coopérative de PQA, à qui il vend tous ses porcs gras.

Points forts du bâtiment

- La taille des loges est adaptée à l'âge des porcs ;
- L'isolation est de 8 cm sur le toit et les murs ;
- Le chauffage au sol dans les nids ;
- La loge est divisée en deux zones : une zone confinée paillée, où les porcs sont nourris, la plus chaude et une courette couverte en plus du parcours. Comme les porcs font leurs besoins dans l'endroit le plus froid (ici, la courette ou le parcours plein air), les porcs ne salissent pas la litière paillée et les mangeoires (Fig. 1) ;
- La récupération de l'eau de pluie pour abreuver les animaux ;
- Les 18 panneaux solaires pour recharger des batteries, plus un groupe électrogène de secours (le terrain n'avait pas d'accès au réseau) ;
- Le parcours est couvert sur la moitié de sa surface pour limiter la taille des citernes de récupération des lisiers ;
- L'aération est 100 % naturelle (faîtière ouverte entre les deux pentes du toit et cinq cheminées) ;
- La lumière fournie par des fenêtres à double vitrage oscillobattantes ;
- Le système d'alimentation : via un silo pour une partie des loges ;
- Le nettoyage facilité : raclage possible de la courette, un plafond au-dessus des logettes permet de stocker un ballot de paille, qui est distribuée par le haut ;
- La diminution de la pénibilité du travail et du temps de travail : il ne faut que 20 minutes par jour pour soigner les animaux et 3 heures tous les 15 jours pour nettoyer et pailler.
- Les loges de mise bas mobiles pour ne pas écraser les porcelets.





Pierre Pirson

Témoignage 3 : Pierre Pirson Elever les cochons ensemble¹

Stéphanie Chavagne, Biowallonie

L'inspiration de l'éleveur vous parlera ! Un article à lire sans attendre ! Que vous soyez producteur, transformateur, point de vente, lire ce témoignage vous permettra de comprendre ce qui fait vibrer le cœur des éleveurs bio de chez nous. Pour les (futurs) éleveurs, ils y trouveront une mine d'information précieuse pour guider leurs pratiques.

À 6h30 à bord de sa voiture, accompagnée d'une remorque, voilà comment vous auriez rencontré Pierre Pirson, si vous aviez pu débiter cette journée du 8 décembre avec lui. Direction Gedinne, pour l'abattage des agneaux, qu'il proposera à la vente, entre autres sous forme de colis.

À 8h15, notre producteur est déjà de retour à la ferme. Chaque matin, il consacre un temps relativement important à la gestion administrative et au suivi des ventes. Aidé ponctuellement par sa femme, Thérèse, il a surtout renforcé ses effectifs avec l'arrivée de sa fille Wendy dans le projet familial.

À 10h, Wendy et son père sont à pied d'œuvre dans la ferme : nourrir les animaux, paillage, soins... Le travail de l'éleveur prend alors toute son ampleur.

Pierre Pirson, vous l'avez sans doute déjà rencontré ? **Investi dans son rôle de producteur, il est aussi particulièrement apprécié pour ses conseils** et son souhait d'aider ses collègues à œuvrer vers une agriculture bio toujours plus cohérente et autonome. Peut-être avez-vous eu la chance de le côtoyer à vos débuts dans l'élevage porcin ? Peut-être l'avez-vous rencontré dans le cadre de ses récentes missions au sein du GP Porcs bio ? Ou était-ce encore au sein du Conseil d'Administration du Groupe d'Action locale (GAL) Ardenne méridionale ? Ou très récemment lors de sa journée portes ouvertes — présentation du « pâturage tournant » en élevage de brebis ? Ou simplement recevez-vous sa newsletter dans votre boîte e-mail ?

Quelle est l'histoire de ce moustachu bon vivant et tout à la fois déterminé ?



On l'imagine, à raison, très attaché à ses terres. Néanmoins, **c'est d'une expérience à l'autre bout du monde que Pierre tient, en partie, sa détermination et son libre arbitre.** Alors qu'il est tout jeune diplômé, il s'inscrit à un stage agricole d'échanges (*Jeunes Alliances Paysannes*) aux États-Unis et au Canada. Washington, l'Illinois, la Floride, le New Hampshire... à tour de rôle, il découvre l'univers de huit fermes. De ce voyage, il ressort grand, fier de comprendre comment l'agriculture s'envisage et se vit hors de nos frontières. À partir de là, c'est un homme qui, au-delà d'une réflexion sur ses pratiques, envisage de les interroger, de les adapter et de toujours les améliorer. Il n'applique jamais exactement ce qu'il a vu aux États-Unis, mais la passion de la connaissance et la force tranquille que procure un esprit libre sont à présent des graines qui grandissent en lui.

Dans la vie, les rencontres bâtissent les hommes et leurs convictions. Dans le cas de Pierre, c'est en travaillant un peu plus d'un an à l'Alliance agricole, qu'il va être en contact avec **des précurseurs du bio tels que Albert Counasse ou encore François Nizet.** Les plus-values de l'agriculture biologique sont des arguments qui plaisent à notre producteur. Et, tout naturellement, quand la crise du lait bat son plein **en 98, le choix du bio semble une évidence pour la Ferme du Crutins.**

D'une période très douloureuse, liée à l'incendie d'une partie de la ferme en 2008, Pierre va faire naître un nouveau projet porteur. Et même s'il s'agit d'un nouveau projet, c'est avant tout un retour à la passion de départ : l'élevage porcin en plein air. Aidé par « Plein air concept », **il installe très vite sur ses terres des cabanes pour les truies et leurs portées.**

¹ Expression française qui signifie « être lié par une amitié longue et intime ».

Un élevage porcin naisseur — engraisseur, en bâtiment et en extérieur

La Ferme des Crutins compte 40 hectares de prairies et 40 hectares de céréales (rendement de 4,5 tonnes). Pour la partie naisseuse, le troupeau se compose de 35 truies et leurs suites. Du côté engraissement, 400 porcs sont produits à l'année. L'aliment des porcs est entièrement produit sur la ferme, à l'exception du soja.



Les dix cabanes sont déplacées après chaque nichée, sauf en cas de gel. Cette pratique permet de limiter la prolifération des parasites². Chaque cabane est paillée, ce qui permet notamment d'isoler du froid. Cependant le paillage excessif est évité pour s'assurer que les petits ne se perdent pas dans la paille. Par temps humide, le paillage est suivi de plus près.

Avant la mise bas, les cabanes sont chauffées, idéalement 24 heures avant la naissance³. La lampe chauffante assure un apport de chaleur et de lumière, attirant ainsi les porcelets et permettant de limiter le risque d'écrasement, l'une des premières causes de mortalité des porcelets dans leurs premiers jours. Le chauffage est arrêté environ trois jours après la mise bas. En été, notez qu'il n'y a pas de recours au chauffage, pour éviter que la truie ne décide de mettre bas à l'extérieur de la cabane.

Sur l'ensemble de sa carrière d'éleveur, Pierre Pirson a rencontré très peu de cas de maladie en élevage extérieur. Par contre, le passage en extérieur est potentiellement un facteur entraînant plus d'écrasement sous la mère, malgré les barrières séparant géographiquement le nid de la mère du nid de ses petits.



La partie engraissement se fait en bâtiment pour assurer une meilleure rentabilité de l'activité (moins d'aliment consommé par le porc, car l'énergie dépensée pour la régularisation de sa température est moins importante). La conduite en bande est pratiquée selon la logique suivante : sept bandes de cinq truies — allaitement de sept semaines⁴.

Un très beau projet de diversification et d'autonomie

Ce qui pousse père et fille à de nouveaux défis, c'est bien évidemment l'amour du métier. Mais c'est aussi l'envie de **bien maîtriser son travail et le souhait ultime de développer une autonomie complète à la ferme**. C'est la raison pour laquelle, à côté de l'élevage porcin (pour lequel la Ferme des Crutins atteindra difficilement une autonomie complète), **les éleveurs ont décidé d'augmenter leur élevage ovin**, plus adapté à la prairie et non tributaire de la qualité de la céréale produite sur les terres. Ils se spécialisent actuellement **dans l'élevage de brebis, race Noire du Velay, élevées selon la méthode du « pâturage tournant »**, fort pratiquée en Nouvelle-Zélande⁵.

La diversification englobe aussi un élevage bovin (Blondes d'Aquitaine et Salers) et un élevage occasionnel de volailles (poussins de Bresse). **Au final, le juste équilibre pour la ferme est actuellement celui-ci :**

- **Le porc** est vendu en colis de viande, en vente directe (deux porcs par mois — abattoir de Charleville), via des bouchers locaux et via la coopérative Porc Qualité Ardenne (abattoir de PQA) ;
- **Le bovin** est vendu en colis de viande, en vente directe (un veau tous les deux mois — abattoir de Charleville), via des marchands, quelques particuliers et des bouchers ;
- **La volaille** est vendue occasionnellement, en vente directe (abattoir de Bertrix) ;
- **L'ovin** est vendu de juillet à décembre (cinq/six bêtes par mois — principalement aux abattoirs de Gedinne, de Charleville et de Virton), via des restaurants gastronomiques et un chevilleur à Bruxelles.

La journée de travail de Wendy et Pierre se termine aujourd'hui à 17h30. Demain sera une nouvelle journée, animée par la volonté d'un travail bien fait, en harmonie avec un équilibre de vie et une passion de toujours transmettre son savoir. Plus d'infos : www.fermedescrutins.com

² (Extrait du guide — *L'élevage porcin bio* de Biowallonie) L'influence de la conduite des prairies sur le parasitisme est compliquée du fait de l'existence de microenvironnements ; un bon couvert végétal favorise la survie des larves infectantes de nombreux parasites. Pour réduire les problèmes de parasites, déplacez les cabanes entre deux bandes de mise bas. Mettre les porcelets dans des prairies « propres » est essentiel car certains parasites intestinaux peuvent survivre plusieurs années dans le sol.

³ (Extrait du guide déjà cité) La zone de confort thermique des porcelets se situe entre 30 et 35 °C. La mortalité augmente quand les porcelets se refroidissent et se couchent trop près de la truie et quand il n'y a pas de système de protection des porcelets contre l'écrasement tels que le nid à porcelets ou les barres anti-écrasement. Pour limiter le risque d'écrasement, prévoyez une zone de mise bas avec suffisamment d'espace (au moins 2,2 x 2,2 m). Il est aussi impératif de prévoir un système de chauffage et d'isolation performant, qui évitera le refroidissement du porcelet. Souvent utilisée, une lampe chauffante assurera un apport de chaleur et de lumière attirant ainsi les porcelets et permettant de limiter le risque d'écrasement.

⁴ (Extrait guide déjà cité) La conduite en bandes consiste à grouper les animaux selon leur stade physiologique ou leur âge. Pour les reproducteurs, les bandes de truies seront constituées d'animaux au même stade (truies en cours d'insémination, gestantes ou allaitantes). Pour les animaux en croissance, les bandes seront constituées des animaux du même âge (porcelets et porcs à l'engraissement).

⁵ Voir l'article *Événements — La méthode du « pâturage tournant » / Élevage de brebis*.



L'outil TresoGest mobilisé dans le cadre des recherches en élevage porcin biologique

Le défi d'acquérir des référentiels en élevage porcin bio en Wallonie

En Wallonie, l'activité porcine au sein des fermes biologiques ne représente généralement pas la spéculation principale. La production porcine s'intègre au contraire dans le fonctionnement global de la ferme, à côté d'autres activités. Dans certaines fermes diversifiées, les agriculteurs adaptent même la taille de leur élevage en fonction des produits et/ou sous-produits à valoriser.

Dès lors, comment mesurer les résultats de l'élevage porcin quand celui-ci est englobé dans d'autres activités ? Il existe des logiciels informatiques de gestion de troupeaux, qui permettent de connaître précisément la productivité et la rentabilité de l'activité porcine. Néanmoins, en agriculture biologique, ces logiciels ne semblent pas être utilisés par les éleveurs :

adaptés aux exploitations spécialisées, ces programmes sont relativement coûteux et chronophages en termes d'encodage. Ces réalités de terrain expliquent pourquoi il est actuellement compliqué d'acquérir des données par rapport à l'élevage de porcs bio.

Une première avancée pour des référentiels adaptés aux réalités wallonnes

Pourtant, chiffrer l'activité est une nécessité. Pour les éleveurs, cela permet d'objectiver et d'ajuster le système si nécessaire. Pour le secteur, il est essentiel de construire des référentiels basés sur les réalités wallonnes. Dans ce sens, une collaboration a été établie entre le CRA-W et l'UNAB afin de proposer

l'outil TresoGest aux agriculteurs du GP Porcs bio. TresoGest est un outil de gestion financière simplifié, développé dans le cadre des recherches en agriculture biologique du CRA-W (cf. *Itinéraires BIO janvier 2017*). Des données économiques ont ainsi été collectées auprès d'une dizaine d'éleveurs de porcs aux

systèmes variés (naisseur, engraisseur, plein air, bâtiment) et diversifiés. Dans l'optique d'une démarche collective, ces résultats ont ensuite été exposés lors d'un atelier de restitution, au cours duquel les producteurs ont pu interagir sur leurs pratiques et en expliquer leurs propres réalités.



TresoGest, un outil à promouvoir en collaboration avec l'encadrement

L'utilisation de l'outil TresoGest et l'approche collective qui y est associée se sont révélées fort utiles pour certains agriculteurs du GP Porcs (voir témoignage ci-contre). Lors de la Journée de la Recherche à l'Action en Agriculture biologique, organisée par le CRA-W le 29 novembre dernier, l'intérêt de l'outil et le

défi lié à sa diffusion ont été soulevés.

La bonne utilisation de TresoGest nécessite en effet un accompagnement et un suivi adéquat. La promotion de l'outil passe par sa mise en ligne et doit être pensée de concert avec les structures d'accompagnement. Dans ce sens,

le projet de développement « AgriCoGest » vient d'être accepté dans le cadre de l'appel SPW-DGO3. Le projet vise à croiser TresoGest avec l'outil Ecobox, développé par Groupe One pour les Très Petites Entreprises (TPE), pour la mise en ligne d'un outil commun.

Témoignage : Sabine, de la ferme du Grand Enclos

« TresoGest permet de sortir du flou, des impressions. »

La ferme du Grand Enclos est une ferme de petite taille mais très **diversifiée**. Elle dispose en effet de nombreux ateliers d'élevage : bovins laitiers, bovins viandeux, ovins, poulets de chair, poules pondeuses ainsi que des porcs à l'engrais, élevés en plein air et nourris notamment avec le lait et les déchets de l'atelier de transformation. Avec l'aide de leurs associés, Sabine et Jean-Pierre transforment leurs produits (fromage et colis de viande) et commercialisent la totalité de leur production en vente directe. « Autrement dit, au milieu de tout ce travail, c'est difficile de cerner les forces et les faiblesses des différentes activités » reconnaît Sabine.

Face à cette difficulté, Sabine explique alors l'utilité de TresoGest pour sa ferme et la plus-value du partage avec d'autres éleveurs. **En objectivant des impressions**, elle explique dans quelle mesure ce travail d'analyse leur a permis d'appuyer certaines décisions.

« Les résultats issus de TresoGest ont été analysés en équipe. Nous avons examiné le détail des frais, des prix de vente et des rentrées des différents ateliers.

En termes de force, par exemple, on s'est rendu compte que notre manière de fonctionner

avec les porcs était fort intéressante. Le fait de coupler l'activité avec un atelier lait et d'utiliser tous les déchets de la laiterie et de la fromagerie, ce n'est jamais jeté, à partir du moment où on élève des porcs. Ce sont deux ateliers qui se combinent vraiment très bien. Initialement, on s'interrogeait quant au travail que nécessitait l'atelier de transformation. Mais je pense qu'il vaut mieux qu'on prenne un associé de plus pour gérer la fromagerie plutôt que d'abandonner un des deux ateliers. La réflexion a donc été plutôt dans ce sens-là.

Par contre, avec l'excès de travail, il nous fallait arrêter quelque chose. Voilà longtemps que nous avions l'impression que l'atelier ovin ne tournait pas rond. Le travail d'analyse nous a permis de nous aider à prendre la décision d'arrêter les moutons. »

Pour Sabine, **TresoGest leur a permis d'adopter de bonnes habitudes** pour un meilleur suivi du système. C'est une porte d'entrée pour **amorcer une analyse globale du système**.

« En résumé, je dirais que TresoGest permet de sortir du flou, des impressions. On s'est par exemple rendu compte de l'utilité de bien faire les inventaires avant les ventes pour

savoir exactement ce qui rentre au niveau de la laiterie, au niveau des œufs etc. Ça nous a permis d'être beaucoup plus au clair sur une manière de travailler. Je ne dis pas que c'est la solution miracle à toutes les réflexions qu'on a eues, mais ça nous a aidés à mieux comprendre le système. »

Sabine précise que TresoGest n'est pas une solution unique, mais bien un **outil complémentaire à croiser avec d'autres approches**.

« Pour établir nos prix de vente, nous appliquons l'approche graphique enseignée par Diversiferm. TresoGest peut nous aider à obtenir plus facilement les données nécessaires pour le graphique et établir le prix de vente idéal d'un produit. C'est une bonne suite. »

Si Sabine est convaincue par l'utilité de l'outil, elle met néanmoins en garde sur le suivi et **l'accompagnent** à apporter aux éleveurs pour sa bonne utilisation.

« Il me faudrait une journée de formation pratique, pour être plus autonome dans l'utilisation. Dans un atelier consacré à cela par exemple, où l'on a chacun son facturier et où l'on a quelqu'un pour analyser les tableaux avec nous. Moi, j'ai vraiment besoin de cela. »





Où trouver de l'aide pour monter un projet ou pour le suivi de mon élevage ?

ASSOCIATION WALLONNE DE L'ÉLEVAGE (AWÉ) – SERVICE PORCIN

Pierre Van Daele et Maureen Piedboeuf,
Service porcin

T. 083/23.06.53 – 0471/20.02.94

pvandaele@awenet.be
ou mpiedboeuf@awenet.be

BIOWALLONIE

T. 081/28.10.10 – réglementation bio-filières-débouchés-projet de coopérative-conseils à la conversion...

Contactez nos conseillers techniques polyculture-élevage, grandes cultures :
<https://www.biowallonie.com/conseils-techniques/>

Retrouvez toute l'équipe sur
<https://www.biowallonie.com/qui-sommes-nous/lequipe/>

CER GROUPE – DÉPARTEMENT AGRI-DÉVELOPPEMENT

Vincent Leroux, Technicien – Encadrement des producteurs de porcs bio, suivi sanitaire, permis d'environnement et aides à l'investissement...

T. 084/22.03.89 – 0498/12.59.74

v.leroux@cergroupe.be

Bernard Lejeune, Conseiller CER Groupe
T. 084/220.238 – GSM 0498/125.874

b.lejeune@cergroupe.be

CENTRE INTERPROFESSIONNEL POUR L'AMÉLIORATION ET LA PRODUCTION ANIMALES (CIAP) – PROVINCE DE LIÈGE

Jean-Louis Mahu, Attaché ingénieur industriel – Encadrement technicoéconomique de l'élevage porcin, gestion du troupeau, techniques du bâtiment d'élevage, permis, bioclimatologie des bâtiments d'élevage

T. 04/387.48.38 – 0479/630.215

Jean-Louis.Mahu@provincedeliege.be

Philippe Müller, Vétérinaire – Direction générale des Services agricoles – Encadrement des conversions bio et suivi d'élevages bio

T. 087/54.24.24 – 0475/65.52.63

Philippe.Muller@provincedeliege.be

COLLÈGE DES PRODUCTEURS

Sophie Renard

T. 081/24.04.39

sophie.renard@collegedesproducteurs.be

CENTRE WALLON DE RECHERCHES AGRONOMIQUES (CRA-W)

Cellule transversale de Recherches en Agriculture biologique

Julie Van Damme, Coordinatrice de la Cellule transversale de Recherches en Agriculture biologique

T. 081/62.65.43 – 0471/62.13.70

j.vandamme@cra.wallonie.be

Département Production et Filières / Porcherie expérimentale : propose des mises en pratique pour apprendre à castrer, inséminer et échographier

José Wavreille, Attaché scientifique – Coordinateur d'Unité de Recherches, Professeur invité Université de Liège – Investporc

T. 081/62.67.72 – 0478/78.07.62

j.wavreille@cra.wallonie.be

GP PORCS

T. 081/39.06.99

Caroline Dehon
caroline.dehon@unab-bio.be

T. 0474/56.34.48

Pierre Pirson (Conseiller technique)

T. 0472/24.53.10



Quelques liens vers des outils techniques ?

L'élevage porcin bio

Cet ouvrage s'est donné pour objectif de mettre en avant l'ensemble des points d'attention techniques et des bonnes pratiques à respecter au sein de la filière porcine bio. Pour ce faire, il s'adresse autant aux éleveurs plein air, qu'aux éleveurs alternant parcours extérieur et bâtiment. Il touche autant les élevages dédiés à la vente directe, qu'à la vente en circuit classique. Ce syllabus rassemble un maximum de connaissances, qui proviennent de différentes sources comme le CRA-W, le CER, l'AWÉ, la Province de Liège, l'UNAB et, enfin, des producteurs. Cependant chaque producteur devra s'approprier les données les plus adaptées à sa production. et compléter ses recherches par la lecture de la réglementation européenne, la mise en contact avec leur organisme de contrôle, le partage et les échanges de savoirs pratiques avec les conseillers techniques (CRA-W, AWÉ, UNAB, CER Marloie, Province de Liège, SoCoPro...) et la visite d'autres producteurs porcins bio. Vous trouverez en fin d'ouvrage l'ensemble des contacts intéressants pour piloter vos réflexions.



Téléchargement gratuit sur

https://www.biowallonie.com/wp-content/uploads/2017/08/Elevage_porcin_bio_guide-technique.pdf

L'élevage des porcs en agriculture biologique. L'alimentation. Ce que la recherche nous apprend en matière de stratégie alimentaire

Le présent livret a pour objet de transmettre les résultats de la veille scientifique, en matière de stratégie alimentaire. Le coût de l'aliment en élevage biologique de porc représente en effet 60 à 70 % du coût de revient de la production totale. Sa maîtrise constitue un élément clé de durabilité d'un élevage, car elle touche à la rentabilité, au bien-être, à la santé et à la prolificité d'un troupeau, tout en préservant au mieux l'environnement. Le présent livret rassemble les acquis qui découlent de différents essais menés en Belgique et ailleurs. Il constitue une vue synthétique de l'état d'avancement de la recherche en matière d'alimentation porcine, en élevage biologique.

Un livret qui a été réalisé par la Cellule transversale de Recherches en Agriculture biologique (CtRab) du CRA-W, et distribué à l'occasion de la 2^e édition de la « Journée de la Recherche à l'Action en Agriculture biologique », le 29 novembre 2017.



Téléchargement gratuit sur

<http://www.cra.wallonie.be/fr/nouvelles-du-bio/levage-des-porcs-en-agriculture-biologique-l'alimentation>

Améliorer le bien-être et la santé des porcs

Le guide résume l'expertise des agriculteurs, consultants, scientifiques et la littérature technique sur le maintien de la santé des porcs. Les recommandations visent à soutenir les agriculteurs et les consultants dans le développement d'un élevage de porcs bio optimal. À l'aide de simples listes de contrôle, le manuel liste les causes possibles de problèmes de santé et de troubles du comportement des porcs. Ensuite, le guide propose des mesures pour la correction, dans les domaines du logement, de l'alimentation et de la gestion. Il donne aussi des conseils sur les traitements possibles.

Téléchargement gratuit sur

<https://shop.fibl.org/CHfr/1675-guide-propig.html?ref=1>

Quels outils pour m'orienter dans le choix de mes pratiques agronomiques ?

Un livret réalisé dans le cadre des activités de la Cellule transversale de Recherches en Agriculture biologique (CtRab) du CRA-W.

Ce livret illustre comment des travaux de recherche, entrepris au CRA-W, ou d'outils mis à disposition par la Wallonie et ailleurs peuvent être mobilisés à l'échelle des fermes. À travers des applications concrètes sur des fermes réelles ayant servi de support à la recherche, ce livret présente quelques clés en mains aux agriculteurs, pour alimenter la réflexion et la prise de décision dans la gestion de la ferme au quotidien.

Thématiques abordées :

- Caractériser le contexte pédologique de ma ferme p. 4
- Optimiser l'utilisation de mes engrais de ferme p. 9
- Gérer le parasitisme de mes génisses au pâturage p. 13
- Faire le point sur l'autonomie alimentaire de ma ferme p. 16
- Collecter les données météo les plus représentatives de ma ferme p. 18
- Suivre la situation financière de ma ferme tout au long de l'année p. 21

Téléchargement gratuit sur

<http://www.cra.wallonie.be/fr/nouvelles-du-bio/quels-outils-pour-morienter-dans-le-choix-de-mes-pratiques-agronomiques>



L'élevage de porc bio en Wallonie

Marie Moerman, CRA-W

Comprendre les pratiques des éleveurs face à la hausse du coût des aliments et aux exigences de la législation de l'agriculture biologique.

Alors que le coût alimentaire en élevage de porc biologique ne cesse d'augmenter et que la fin de la dérogation autorisant la présence de 5 % de matières premières non bio dans la ration se profile à l'horizon, le CRA-W a cherché à connaître les réponses données par les éleveurs wallons à ces défis, dans leurs pratiques alimentaires en élevage.

Tout commence en 2015, lorsque le CRA-W est sollicité par le secteur de l'agriculture biologique pour identifier des solutions aux difficultés encourues par la filière porc biologique wallonne. En 2010, les effectifs de porcs ne font que baisser et les motifs invoqués à l'époque sont la hausse croissante du coût de l'aliment et le peu de technicité¹ des éleveurs. Il est alors décidé de réaliser une étude diagnostique, en vue de caractériser les élevages et d'identifier les pratiques suivies en ferme pour assurer l'alimentation des troupeaux porcins. Cette étude constitue une première étape dans un processus de recherche, complété par la suite par une démarche plus technique d'un essai alimentaire en station et de suivis d'élevages, une approche participative visant à relier les pratiques et coûts de production (outil Trésogest) et la rédaction d'un socle de connaissances en élevage de porcs bio, dont l'objectif est de capitaliser les résultats de la recherche pour les mettre à disposition de l'encadrement.

L'étude diagnostique du secteur porcin wallon nous apprend que les élevages de porcs biologiques sont diversifiés.

À l'échelle de l'élevage, le diagnostic nous apprend que la situation du secteur du porc biologique est très contrastée, tant au niveau de la taille, que du logement, de la génétique utilisée, des pratiques d'élevage (âge au sevrage, taux de renouvellement des reproducteurs, gestion en bandes), de la stratégie alimentaire, des objectifs de production (poids d'abattage, nombre de porcelets par truie) et des voies d'écoulement.

En ce qui concerne le logement, en naissage et en engraissement, la préférence donnée par les éleveurs est le bâtiment². **Même si le bâtiment ne fournit pas l'image de bien-être qu'offre la cabane, il facilite le suivi des troupeaux, permet une bonne maîtrise de la biosécurité** et amortit efficacement l'impact des aléas climatiques sur l'ambiance thermique du logement (surtout en cas d'hiver rude). Les deux principaux **atouts de la cabane** sont la faiblesse du **coût d'investissement et la mise à disposition d'un espace naturel diversifié**. Une faible part³ des élevages propose un logement mixte et cumule ainsi les avantages des deux types d'habitat.

En matière de logement, le parcours est à considérer avec attention. De l'enquête, il ressort que 46 et 50 % des logements (cabanes et bâtiments confondus) offrent l'accès à une prairie, respectivement en engraissement et naissage. **Lorsqu'il est bien géré, le parcours sur prairie constitue un élément clé du bien-être animal et un apport alimentaire saisonnier non négligeable.**

Le pâturage⁴ permet de couvrir 50 % des besoins en énergie de la truie et une partie de ses besoins en acides aminés, en fonction de la composition du couvert herbacé et de sa disponibilité. L'herbe peut assurer également une couverture totale des besoins en minéraux, oligoéléments et vitamines, pour une ingestion de 2 kg MS/j. L'ingestion de fourrage sur le parcours dépend du taux d'ingestion volontaire (lui-même fonction de la quantité et de la qualité de la ration distribuée) et de la valeur nutritionnelle des fourrages proposés. Ainsi, la truie peut consommer de 1 à 10 kg/j d'herbe fraîche au printemps et jusqu'à 12 kg en été. Les données individuelles variant fortement, la recherche doit encore être poussée pour fournir des indications précises sur la place que peut prendre le fourrage dans une ration alimentaire équilibrée pour porcin.

Des pratiques alimentaires tout aussi diversifiées...

La diversité constatée dans les élevages se retrouve également dans les pratiques alimentaires. Celles-ci se distinguent tant au niveau du type d'aliment distribué, que de sa composition, de la fréquence de distribution, des phases considérées, des quantités distribuées par phase, des équipements utilisés...

L'aliment constitue un poste important dans le calcul du coût de revient de la production totale (plus de 70 %). De plus, l'alimentation impacte directement les performances de l'élevage, le bien-être animal, la santé de l'animal ainsi que la dimension environnementale. Dès lors, l'aliment doit être utilisé au mieux en adaptant la stratégie alimentaire aux réalités de la ferme, tout en fournissant un aliment bio correspondant aux besoins des porcins.

¹ Cette faible technicité s'explique en partie par le fait que les ateliers porc en AB constituent généralement une spéculation secondaire venant compléter les ateliers principaux de la ferme.

² Le bâtiment est choisi par 63 % des éleveurs en naissage et 75 % en engraissement.

³ 4 et 6 %, respectivement en engraissement et naissage.

⁴ Les protéines fourragères sont digestibles à 50 % environ chez le porc.

Les besoins des cochons

Outre les dispositions législatives, il faut veiller à satisfaire les besoins nutritionnels des porcs. Ils se déclinent en termes de qualité⁵ (besoins énergétiques, azotés et minéraux) tableau 1 et de quantité tableau 2.

STADE	EN MJ/kg	MAT %	Lysine tot. g/kg	Lysine dig g/kg	CB %
Porcelet 1 ^{er} âge	9,5 à 10,5	18 à 20	13 à 14	11,5 à 12,5 1	3 à 4
Porcelet 2 ^e âge	9 à 10	17 à 19	11 à 12	10 à 11	3 à 4
Porc croissance	9 à 10	15 à 17	8 à 9	7 à 8	4 à 6
Porc finition	8,5 à 9,5	14 à 16	7 à 8	6 à 7	4 à 6
Porc lourd	8 à 9,5	14 à 15	6 à 7	5 à 6	5 à 7
Gestation	8 à 9,5	13 à 15	6 à 7	5 à 6	5 à 8
Lactation	+ de 9	15 à 16	8 à 9	7 à 8	4 à 6

Tableau 1 : Recommandation pour la formulation en fonction des types d'animaux (ITAB, 2014).

EN = énergie nette

MAT = matières azotées totales

CB = cellulose brute

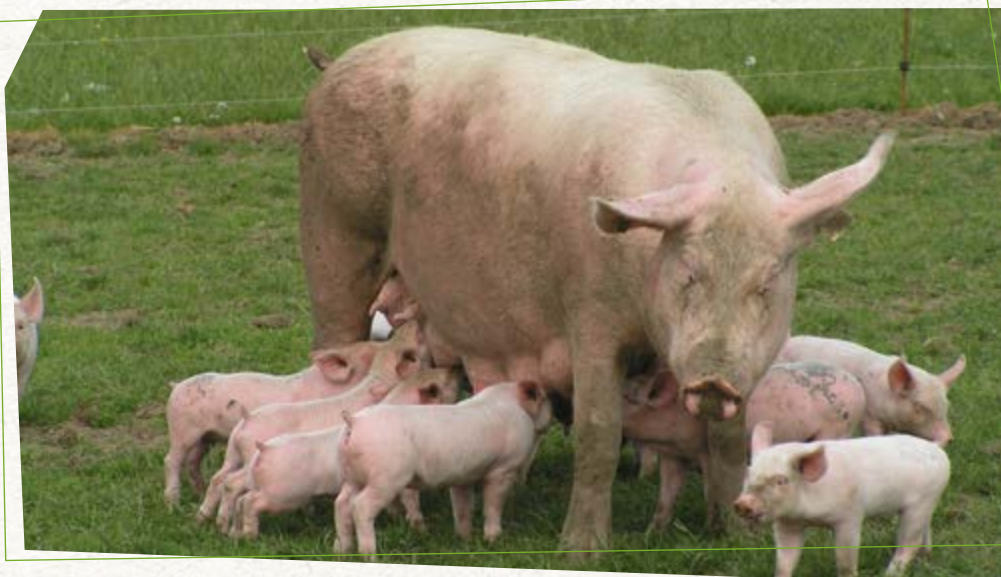
Animal	Consommation/ animal	Nombre	Calcul	Quantité consommée/ an
Truie	1.300 kg/an	1	1.300 x 1	1.300 kg
Verrat	1.200 kg/an	1/truie	1.200 x 0,1	120 kg
Porcelet	40 kg	18/truie	40 x 18	720 kg
Charcutier	300 kg	18/truie	300 x 18	5.400 kg

Tableau 2 : Consommation annuelle d'aliment pour une truie et sa suite (Lacocquerie M., 2011).

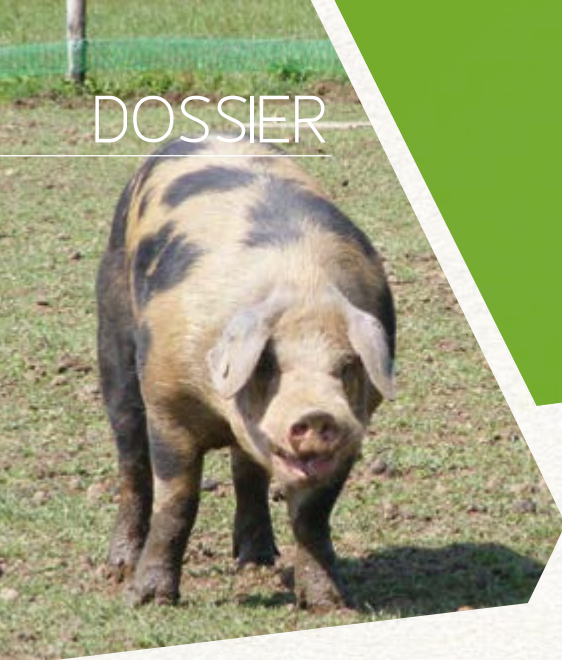
Ces prérequis pris en compte, les éleveurs ont la possibilité d'adapter les pratiques alimentaires aux objectifs de l'élevage, aux opportunités offertes par la ferme et son contexte (social, économique, environnemental).

Comment cela se passe-t-il dans les fermes ?

On constate que les rations distribuées aux porcs varient fortement d'un élevage à l'autre, en fonction du type d'aliment (acheté dans le commerce ou fabriqué à la ferme), de l'origine des matières premières (de la ferme, de la région ou du commerce) et de leur nature (produit ou sous-produit d'atelier).



⁵ Les besoins nutritionnels des porcs varient avec l'âge, le poids et l'état physiologique de l'individu.



La stratégie « 100 % aliment du commerce »

Cette stratégie constitue « l'option sécurité ». La ration est parfaitement équilibrée et répond aux besoins spécifiques des troupeaux. La garantie d'atteindre de bonnes performances techniques est plus grande pour autant que les critères de logement, de santé et de bien-être ne soient pas limitants.

Les éleveurs font le choix de cette option lorsqu'ils ne disposent pas de parcelles en suffisance ou adaptées à la production de céréales/protéagineux. D'autres éleveurs, qui ont la possibilité de produire des MPL, préfèrent les réserver à d'autres spéculations constituant des ateliers qu'ils priorisent par rapport à l'élevage porcin.

La stratégie « ration constituée à 100 % MPL »

Cette stratégie est empruntée par des éleveurs dont l'objectif est de valoriser au mieux les matières premières produites sur la ferme, dans un souci d'autonomie alimentaire⁶ et de cohérence (lien au sol). Une économie substantielle est réalisée sur le poste alimentation.

C'est l'option la moins fréquentée. Elle est plus risquée et moins aisée à mettre en œuvre. En effet, lorsque l'on veut produire des MPL destinées aux porcs, au métier d'éleveur, il faut ajouter ceux de cultivateur et de nutritionniste. Or, la culture de MPL n'est pas facile en bio, beaucoup d'éleveurs en témoignent. D'autre part, peu d'outils et de références existent en AB pour accompagner les éleveurs dans la fabrication d'aliments équilibrés. Enfin, la fabrication d'aliment à la ferme (FAF) implique un investissement en matériel, une disponibilité en espace (e.a. pour le stockage) et en temps⁷.

Les éleveurs disposant de sous-produits (issus d'autres ateliers de la ferme ou de producteurs

de la région), riches en protéines, sont aidés dans l'élaboration de rations équilibrées. C'est parfois la valorisation de ces sous-produits issus de la ferme qui justifie l'existence de l'élevage porcin⁸.

Quant au **fourrage**, beaucoup d'éleveurs sont conscients de leur **contribution dans le bien-être des truies** gestantes. En effet, étant en situation de restriction alimentaire, l'apport de fourrage contribue à leur satiété. Moins d'éleveurs semblent conscients du rôle que peut jouer un parcours sur prairie dans la recherche de l'autonomie protéique. **Ce rôle de complémentation protéique des rations est renforcé si de bons choix sont opérés quant à l'appétence et à la digestibilité des légumineuses.**

En conclusion, le secteur de l'élevage de porc biologique est très diversifié, tant dans les caractéristiques d'élevages que dans les pratiques mises en œuvre, parmi lesquelles figurent les pratiques alimentaires. Elles sont très contrastées, allant d'une alimentation entièrement achetée dans le commerce à une ration fabriquée à la ferme, en passant par toutes les étapes intermédiaires entre ces deux extrêmes. Bien que peu nombreux, de plus en plus d'éleveurs tentent la FAF pour s'affranchir des fluctuations du marché, répondre aux désirs d'autonomie alimentaire et d'une plus grande cohérence dans leur élevage.

Suite à l'étude diagnostique et aux autres recherches menées dans le secteur de



l'élevage de porcs bio depuis 2015, il ressort que, contrairement à l'hypothèse initiale, les éleveurs de porcs bio wallons ne manquent pas de technicité. Ils font preuve de réflexion et d'expérience dans un référentiel qui considère l'atelier porc non pas comme une production isolée, mais comme un élément au sein de la ferme qui établit des liens de complémentarité avec les autres ateliers.

L'apport de la recherche réside dans l'élaboration de points de repère et de références en phase avec ce référentiel et dans la production d'outils permettant aux éleveurs de piloter leur élevage avec une maîtrise accrue dans la valorisation de leurs productions.



Nutrition animale & végétale

EVOPORC

Farine pour porc dont les composants sont issus de l'agriculture biologique, et, cultivés dans la région Ardenne, Famenne et Condroz. Les prémix (minéraux et vitamines) sont fabriqués dans nos installations de Purnode. Le Calcium utilisé est extrait de la carrière des limites. (Rochefort). Un produit BIO et régional. Bonne santé . Contactez-nous.

ETS. MONSEU S.A.
Rue Baronne Lemonnier, 122
B 5580 Lavaux-Ste-Anne
Tél. +32.84.38.83.09
Fax +32.84.38.95.78
GSM +32.474.99.49.86
www.monseu.be

⁶ L'autonomie alimentaire peut s'envisager à l'échelle de la ferme ou de la région (divers exemples existent en Wallonie, d'échanges ou d'achat-vente entre éleveurs).

⁷ Au plan humain, il faut prévoir un travail supplémentaire lié au fonctionnement de la fabrique. Une étude menée en France (Calvar, 2006) en élevage porcin bio indique que le temps annuel consacré à la FAF est très variable (104 à 601 heures), avec une moyenne 70 min par tonne fabriquée.

⁸ Cas de fermes transformant leur lait en fromage et qui valorisent le lactosérum dans l'alimentation de porcs.

La réglementation bio pour l'élevage porcin, en bref

Bénédicte Henrotte, Biowallonie

Aménagement du bâtiment et bien-être animal, points d'attention !

Le bâtiment doit :

- donner un accès aisé à l'alimentation et à la distribution d'eau (abreuvoirs et mangeoires en nombre suffisant) ;
- permettre aux animaux de sortir sur une aire d'exercice quand les conditions climatiques le permettent. Par exemple, chaque porc à l'engraissement de 50 à 85 kg doit disposer de 0,8 m² de parcours et une truie gestante de 1,9 m². Le parcours doit permettre aux porcs de satisfaire leurs besoins naturels et de fouir. Pour cette activité, différents substrats naturels peuvent être utilisés. Si le parcours est une aire bétonnée, il faut mettre à disposition des porcs des matériaux naturels en suffisance, de sorte que tous les animaux puissent fouir en même temps. La couverture totale des parcours extérieurs avec un toit n'est en aucun cas autorisée. Attention : Les cabanes ou nids de post-sevrage, les logettes d'insémination et les maternités (sauf les 28 jours autour de la mise bas) doivent permettre aux porcs d'avoir accès à un parcours extérieur ;
- être aéré correctement via une ventilation naturelle abondante, au moyen d'ouvertures faitières et de vasistas latéraux ;
- être éclairé par la lumière naturelle en priorité ;
- respecter les densités par catégorie de porcs. Par exemple, à tout moment, la truie et sa portée doivent disposer d'un espace de 7,5 m², même lorsqu'elles sont gardées en logette de mise bas. La logette d'insémination doit permettre à chaque truie de disposer à tout moment de 2,5 m², de rentrer et sortir librement et donner un accès au parcours. Le local de monte doit être de minimum 10 m² par verrat et un porc à l'engraissement de 50 à 85 kg doit disposer de 1,1 m² ;
- avoir un sol lisse et non glissant (terre battue, béton...), avec un maximum de 50 % de caillebotis et une aire de couchage recouverte de litière (paille ou autre matériau naturel adapté utilisable en agriculture bio) ;

- être nettoyé uniquement avec des produits de nettoyage composés de matières actives reprises à l'annexe VII du règlement CE/889/2008.

Les cabanes pour le plein air

Les cabanes pour porcs plein air sont considérées comme des abris pour les conditions extrêmes. De ce fait, les superficies minimales requises à l'intérieur ne sont pas les mêmes. L'organisme de contrôle validera ce point avec le producteur avant notification et/ou avant l'achat des cabanes.

Pour connaître toutes les règles sur la production de porcs biologiques, telles qu'appliquées en Région wallonne, téléchargez le livret *L'élevage de porcs biologiques : réglementation* sur <https://www.biowallonie.com/reglementation/producteurs/>

Contact : Bénédicte Henrotte 081/281.014

Gestion des porcins en lien avec leur comportement social



Les porcs vivent naturellement en groupe, c'est pourquoi les truies ne peuvent pas être isolées et enfermées à l'intérieur, sauf au moment de la nidification, soit maximum 28 jours (quatre semaines) en période de fin de gestation, de mise bas et d'allaitement (Arrêté du Gouvernement wallon du 11 février 2010).

En cas d'allaitement (au-delà des 28 jours), la truie et ses porcelets sont considérés comme un groupe et l'allaitement collectif n'est pas imposé.

Gestion des engrais de ferme

Le chargement en porcs ne peut excéder 2 UGB/ha de surface agricole bio de la ferme, soit 170 kg d'azote/ha. En cas de dépassement, il faut établir un contrat d'épandage avec un fermier bio qui est en dessous de 2 UGB/ha de terrain bio.

Par exemple : une truie avec ses porcelets de moins de 25 kg correspond à 0,308 UGB et un porc à l'engraissement à 0,143 UGB.

Attention : ne pas confondre la charge à l'hectare de 2 UGB/ha du bio et le taux de liaison au sol (LS) de la directive Nitrates. La LS correspond au rapport entre l'azote à épandre et l'azote qui peut être valorisé par les cultures. Selon les règles européennes, il doit être inférieur à un. Cette norme est normalement moins restrictive que la charge de maximum de 2 UGB/ha.

Conversion des parcours de l'unité de production porcine

La période de conversion des parcours extérieurs des porcs peut être ramenée à un an (voire six mois, si une analyse prouve qu'aucun produit non autorisé en bio n'a été utilisé pendant l'année écoulée).



Constitution du cheptel et conversion des animaux

Conseil du vétérinaire

Lors de l'achat de porcins ou de sperme porcin* : achetez des animaux indemnes ou du sperme négatif au SDRP (Syndrome dysgénésique et respiratoire porcin) ou, en anglais, PRRSV. Cette maladie est provoquée par un virus et se caractérise par des problèmes respiratoires multifactoriels. Pourquoi faire attention à cette maladie, plutôt qu'à une autre ? Le SDRP est considéré comme l'une des maladies virales économiquement les plus importantes chez les porcs. Le SDRP agit comme un catalyseur important pour d'autres virus et bactéries. Il peut donner suite à une diminution de la qualité du sperme chez le verrat. Seuls les centres d'insémination agréés peuvent garantir la qualité sanitaire des semences de verrat.

- **Conversion d'un cheptel existant et pâtures.** Lorsque des animaux non bio sont déjà présents dans l'unité de production, la période totale de conversion pour l'ensemble des animaux existant et leur descendance, des pâtures et/ou des terres utilisés pour l'alimentation des animaux est de 24 mois, si les animaux sont essentiellement nourris avec des produits provenant de l'unité de production.
- **Constitution d'un nouveau cheptel.** Elle se fait à partir d'animaux biologiques. En cas d'indisponibilité d'animaux biologiques, il est possible de se fournir en porcins non bio, élevés dès leur sevrage selon les règles de la bio, et de moins de 35 kg à la livraison. La période de conversion de ces animaux est de six mois.
- **Renouvellement du cheptel en cas d'indisponibilité en porcins bio.** L'achat de femelles nullipares (cochettes de renouvellement¹) non bio est autorisé dans la limite de 20 % du cheptel adulte. Ce pourcentage pourra être porté à 40 % dans le cas d'une extension importante de l'élevage ou d'un changement de race. Ces porcins seront bio après une période de conversion de six mois.

Soins, santé et bien-être animal

Ceci est primordial pour des questions de bien-être animal. On ne peut pas laisser souffrir un animal blessé ou malade.

Les **médicaments allopathiques** (ex. vermifuges et antibiotiques) ne doivent être utilisés qu'**en curatif** et sur prescription vétérinaire. En cas de traitement* :

- Le délai d'attente légal avant de pouvoir commercialiser les porcs est de minimum 48 heures après la fin du traitement et il est le double du délai d'attente légal.
- Il y a déclassement à partir de :
 - quatre traitements par an, si l'animal a une durée de vie supérieure à un an,
 - deux traitements, si l'animal a un cycle d'élevage de moins d'un an.

* En dehors des traitements légaux obligatoires (vaccinations, traitements antiparasitaires et plan d'éradication).

Ne sont pas systématiques et sont à éviter : la coupe de la queue, la taille des dents, le port d'un anneau. Ces pratiques nécessitent d'avoir reçu l'autorisation de son organisme de contrôle et de justifier des raisons de sécurité, de santé, de bien-être et d'hygiène.



Points sur la castration des porcs

Si l'on se réfère à la déclaration européenne sur les alternatives à la castration chirurgicale des porcs de 2012 :

« La castration chirurgicale des porcs devrait être abandonnée le 1^{er} janvier 2018 au plus tard. » En attendant, nous devons nous baser sur la directive européenne 2001/93/CE (transposée en droit belge), qui établit les normes minimales relatives à la protection des porcs. Elle stipule que la castration à plus de sept jours d'âge n'est autorisée que si elle est pratiquée sous anesthésie, complétée par une analgésie prolongée, réalisée par un vétérinaire. En bio, en référence au règlement CE/889/2008 art. 18, la castration physique est autorisée pour assurer la qualité des produits et maintenir les pratiques traditionnelles de production, mais il est obligatoire de réduire la souffrance des porcelets au minimum, grâce à une anesthésie et/ou une analgésie suffisante et à la réalisation des opérations à l'âge le plus approprié, par du personnel qualifié.

La Commission européenne (SCOF mars 2011) estime que les États membres ne disposent pas de la base légale qui leur permettrait d'autoriser le recours à l'immunocastration, à l'exception d'essais à des fins d'étude. L'immunocastration n'est pas prévue par le règlement bio (CE/889/2008).

Les méthodes de castration autorisées en bio en Belgique sont donc :

- Si le porcelet à moins de sept jours :
 - Analgésie, administration d'un médicament anti-inflammatoire avant l'opération ;
 - Anesthésie locale (acte vétérinaire).
- Pour les porcelets de plus sept jours :
 - Anesthésie générale (acte vétérinaire).

Gestion de la production

L'utilisation d'hormones ou de substances analogues, en vue de maîtriser la reproduction ou à d'autres fins (par exemple, induction ou synchronisation des chaleurs), sont interdites.

Alimentation

- Les porcs doivent être nourris avec des aliments certifiés bio.
- Si les porcs n'ont pas accès à un parcours enherbé, il doivent recevoir chaque jour des fourrages grossiers, frais, secs ou ensilés.
- 20 % de la ration annuelle, calculés sur la matière sèche, doivent provenir d'aliments produits à la ferme ou dans la région (zone comprise dans la circonférence du cercle centré sur Spontin et d'un rayon de 300 km). Les fabricants d'aliments peuvent vous fournir une attestation à ce sujet.
- Les porcelets doivent être nourris au lait maternel de préférence à d'autres laits naturels, pendant une période minimale de 40 jours. Il est conseillé de privilégier un sevrage après 35 jours.



NEW : Prolongation de l'exception d'utiliser 5 % d'aliments non bio jusqu'à fin 2018

S'ils sont dans l'impossibilité d'obtenir des matières premières riches en protéines, issues exclusivement de l'agriculture biologique, les éleveurs peuvent utiliser une proportion limitée de matières premières, riches en protéines conventionnelles, pour l'alimentation des porcs. Le pourcentage maximum autorisé est de 5 % pour les années civiles 2017, 2018, calculé sur base de la matière sèche des aliments pour animaux d'origine agricole (gardez les justificatifs attestant la nécessité de recourir à cette disposition). Ces aliments conventionnels ne peuvent contenir des substances pour stimuler la croissance ou la production et doivent être garantis sans organismes génétiquement modifiés (NON OGM) et/ou de produits dérivés.



Intéressé par :

- l'agriculture BIO ?
- la production BIO ?
- des audits combinés* ?

*BIO, GLOBALG.A.P., QFL, Belplume, Certus, Codiplan, CodiplanPLUS, Vegaplan, Cahiers des charges privés, Systèmes d'autocontrôle, ...

• info@quality-partner.be •
• Tel.: +32 (0) 4 240 75 00 •
• www.quality-partner.be •





Conseils techniques de janvier 2018

Avant d'entamer ces conseils, nous vous présentons nos meilleurs vœux pour l'année 2018 ! Que cette année soit, pour vous et votre famille, une réussite à tous points de vue : santé, bonheur et finances.

Carl, François, Patrick, Prisca et Julien.

Conseils pour les cultures d'automne

Au moment d'écrire ces conseils, nous constatons que les implantations d'automne ont été faites dans d'excellentes conditions et que les levées sont bonnes. Quelques problèmes de taupins ont été constatés, notamment dans le sud de la Wallonie. Il est encore temps, pour ceux qui ne l'ont pas fait ces dernières années, de contrôler par une analyse les différents paramètres de la composition du sol, surtout pour les éléments fertilisants et les conditions de milieu, comme le pH. La fertilisation sera dès

lors plus facilement prévisible et permettra d'agir en conséquence. La fertilisation par des composts est de plus en plus présente sur des céréales au printemps. C'est le moment de composter les fumiers, si vous en avez sur votre exploitation. Ce compost sera prêt pour la fin mars. Pour les cultures légumières, un deuxième compostage sera également bénéfique, surtout sur les adventices présentes dans le fumier. Un comptage de la densité vous permettra d'intervenir, si cela est

nécessaire. On estime que 300 pieds au mètre carré est une densité correcte. La fertilisation sera augmentée, si l'on est en dessous de 300 pieds et un nouveau semis, si cela est trop faible. Nous arrivons aussi à une période où l'on peut avoir du déchaussement sur les cultures. Un roulage sera utile au printemps, si celui-ci n'est pas trop important avant toute intervention de désherbage. En résumé, il faut surveiller ses cultures en cette fin d'hiver et agir en conséquence.

Conseils pour les prairies

Cette année, nous constatons que les dégâts de sangliers sont de plus en plus nombreux, malgré les précautions que certains agriculteurs ont prises, comme par exemple un ébousage d'automne et un roulage. Si malgré tout cela les dégâts sont trop importants, il faut les faire constater

pour être indemnisé et pour que la Région se rende compte d'un véritable problème de ce côté-là. Pour la réparation des dégâts, un sursemis peut suffire, mais si cela est trop important, un nouveau semis doit être envisagé. Pour les indemnités, renseignez-vous auprès de votre assurance.

Il existe une grille d'indemnisation acceptée par tous les intervenants, pour vous aider à chiffrer les dégâts. Vous pouvez, comme pour les cultures, établir un bilan par une analyse de l'état pédologique de votre prairie et agir en conséquence.

Pour le bétail

On le répète chaque année, mais cela est du bon sens, une cure d'oligoéléments ne fait que du bien en hiver. Le déficit se marque de plus en plus pendant cette période et les conséquences sont toujours très importantes pour votre portefeuille, par exemple : chute de production, rétention d'arrière-faix, baisse de l'immunité, problème parasitaire et bien d'autres. Dans le commerce, il existe une multitude de formules pour remédier à toutes ces carences, mais vous pouvez faire vous-même ce mélange.

La formule passe-partout est la suivante :

- 40 kg de phosphate bicalcique
- 30 kg de lithalgie 400
- 18 kg de sel marin
- 5 kg de chlorure de magnésium
- 2 kg de sulfate de cuivre
- 2 kg de sélénium
- 2 kg d'argile
- 1 kg de sulfate de manganèse

En cette période d'hiver, un ajout de 50 g de sel, pour les vaches laitières en production, augmentera leur appétence, ainsi que 25 g de bicarbonate pour leur digestion.

L'hiver dans les champs

Mises à part encore quelques récoltes de légumes d'hiver, il fait calme dans les campagnes.

Activité de ravageurs en hiver

Il faudra tout de même être attentif à certains ravageurs qui restent en activité. Ce sont les campagnols des champs et les campagnols terrestres (rattes).

Ceux-ci peuvent faire de gros dégâts dans les céréales d'hiver, la luzerne et les fourrages. Sous une interculture (vivante ou détruite) non labourée, ils auront un bon refuge en attendant les cultures de printemps !

Afin de limiter les populations, les prédateurs

jouent un rôle important dans leur régulation. C'est pourquoi il faudra leur donner envie de parcourir les campagnes.

Voici quelques prédateurs : le héron, le renard, l'hermine, le sanglier (!), les rapaces nocturnes (hibou, chouette) et diurnes (faucon, épervier, buse...).

Pour ces derniers, leur activité de chasse est facilitée par la présence de perchoirs. Ceux-ci deviennent rares dans de nombreuses régions

(arbre, haie). Nous vous invitons donc à poser des perchoirs vous-mêmes.

Plus ils sont hauts, mieux c'est. Pour faciliter leur installation, nous vous invitons à planter des piquets normaux. Fixez-y une perche (sapin, noisetier, frêne...) de 3-4 m de haut avec des colsons, du fil de fer ou des clous. Préalablement, vous aurez fixé à l'extrémité de la perche un morceau de bois horizontal d'environ 30 cm. Il fera office de reposoir pour le rapace.



Perchoir à rapace



Entrée de galeries de campagnols des champs



Dégâts de campagnols des champs dans de l'épeautre

La destruction des intercultures

Excepté les couverts hivernants, qui seront maintenus plus tardivement, avant l'implantation des cultures de fin de printemps (choux, poireaux...), il est temps, si ce n'est déjà fait, de les détruire (respect de la réglementation).

Il faudra éviter qu'ils ne se lignifient de trop, car en bio, une faim d'azote provoquée par leur décomposition risquerait d'être plus marquée.

Les techniques de destruction sont diverses, en fonction du matériel disponible sur l'exploitation, de l'état et du type de couvert, du gel...

La période la plus efficace, c'est pendant de bonnes gelées. Rouleau classique, ébouseuse, poutre métallique trainée, rouleau à lame (faca, dalbo, roll crops...), déchaumeur à disque,

broyeur rotatif sont des outils couramment utilisés.

Attention : les couverts sont souvent des refuges pour de nombreuses espèces d'animaux sauvages. Quand c'est possible, vous pouvez commencer à détruire le couvert par le centre de la parcelle, afin de repousser les animaux vers l'extérieur. Placer une barre horizontale à l'avant du tracteur, à une certaine hauteur et de la même largeur que l'outil, permettra de les faire fuir.

Ensuite, en fonction de la technique de travail du sol, un labour d'hiver sera réalisé ou non.

L'idéal est de laisser composter le couvert détruit 2-3 semaines. Par contre, le couvert

détruit ne pompera plus l'eau. Si nous avons un épisode pluvieux, cela pourra compliquer le labour. Il est donc parfois préférable de labourer au moment de la destruction, avec un réglage de charrue adapté (lire l'article dans *Itinéraires BIO* n°37 : « Le labour adapté aux spécificités de l'agriculture biologique »).

Pour les variétés et les conseils de semis, il est très difficile de vous conseiller pour l'instant, car nous ne possédons pas l'entièreté des disponibilités chez vos fournisseurs habituels. Nous vous conseillerons plus précisément dans le prochain numéro. Rien ne vous empêche de nous appeler cet hiver en vue de faire un premier tour de table autour d'une bonne tasse de café !

TECHNISCHE RATSCHLÄGE

SAISONALER RATSCHLAG

Technische Ratschläge für Januar 2018

Bevor wir mit den Artikeln anfangen, wünschen wir Ihnen und ihrer Familie für das neue Jahr 2018 viel Erfolg in allen Lebensbereichen, Gesundheit, Glück und Geld. Carl, François, Patrick, Prisca und Julien.

Ratschläge für die Herbstkulturen

Als der Artikel geschrieben wurde befanden wir uns gerade in der Herbstsaat, wo man in diesem Jahr gute Bedingungen vorfand und die Saat gut auflaufen konnte. Besonders im Süden der Wallonie sind Probleme mit dem Saatschalenkäfer festgestellt worden. Es ist auch noch Zeit, für diejenigen die in den letzten Jahren keine Bodenproben gemacht haben, Bodenproben zu machen, um die Parameter der Kompostierung im Boden und besonders die Nährstoffe und den pH Wert zu kontrollieren. So wird die Düngung leicht abzusehen sein und schnelle Folgewirkungen

haben. Die Kompostdüngung wird mehr und mehr auch im Frühjahr bei den Getreidekulturen angewendet. Momentan ist daher auch der Zeitpunkt um Mist zu kompostieren, wenn Sie in ihrem Betrieb Mist haben. Der Kompost kann dann Ende März ausgebracht werden. Für den Gemüseanbau ist jedoch eine zweite Kompostierung günstig, besonders wenn im Mist viele Unkrautsamen enthalten sind. Es ist vorteilhaft, die Dichte der Pflanzen zu zählen, so können sie handeln, falls es nötig ist. 300 Pflanzen pro m² ist eine gute Dichte. Die Düngung wird erhöht, sobald wir uns bei

einer Dichte unter 300 Pflanzen pro m² befinden. Wenn die Dichte zu niedrig ist, wird neu angepflanzt. Wir befinden uns jetzt auch in einer Periode des Auffrierens (d.h. Auffrieren verursacht einen Aufhub des Bodens durch gefrieren und auftauen) vom Boden. Eine Überfahrt mit einer leichten Walze im Frühjahr vor den Unkrautbekämpfungsmaßnahmen in den Herbstkulturen ist eine gute Sache. Zusammenfassend bedeutet das, es bedarf einer guten Überwachung der Herbstkulturen um bei negativen Folgen schnell handeln zu können.

Grünland

Dieses Jahr haben wir viele Wildschweinschäden festgestellt, trotz der vielen Vorsichtsmaßnahmen, die viele Landwirte getroffen haben, wie das Abschleifen und Abwalzen der Parzellen im Herbst. Wenn die Schäden bei Ihnen zahlreich sind, ist es wichtig, dass Sie die Schäden dokumentieren und bei ihrer Gemeinde (oder Großregion) melden um

einen Schadenersatz zu beantragen und das Problem der Wildschweinschäden bei Ihnen in der Region in Zukunft zu verringern. Für die Instandsetzung der Wildschäden ist in der Regel eine einfache Übersaat ausreichend, aber sie sollten doch trotzdem auch eine Neuansaat in Betracht ziehen, falls die Schäden zu gross sind. Für einen Schadenersatz sollten sie sich bei

ihrer Versicherung beraten lassen. Es existiert eine Tabelle mit Schadenersatzansprüchen, um Ihnen zu helfen, die Schäden zu beziffern. Sie können wie für Ackerkulturen auch ein Gutachten ihres Bodenzustandes erstellen lassen um bei den Auswirkungen der Schäden schnell handeln zu können.

Viehhaltung

Wie jedes Jahr, ist es sinnvoll den Tieren den Winter über Spurenelemente zu verfüttern. Ein Mangel von Spurenelementen zeigt sich in dieser Periode immer mehr und die Folgen eines Mangels sind sehr wichtig für ihre Briefftasche, beispielsweise: einen Abfall der Produktion, Wassereinlagerungen (Ödeme), Immunschwäche, parasitäre Probleme und vieles mehr. Auf dem Markt existieren viele Mittel um einen Spurenelemente Mangel auszugleichen, aber am besten ist es eine Mischung zu verwenden.

Die folgende Mischung kann in der Regel immer angewendet werden und können Sie selbst herstellen:

- 40 kg Kalziumphosphat
- 30 kg Lithalque 400
- 18 kg Meeressalz
- 5 kg Magnesiumchlorid
- 2 kg Kupfersulfat
- 2 kg Selen
- 2 kg Ton
- 1 kg de Mangansulfat

Eine Zugabe von 50 g Salz für die laktierenden Milchkühe fördert den Appetit, sowie eine Zugabe von 25 g Bicarbonat fördert die Verdauung.

Der Winter auf den Feldern

Es sind noch einige Wintergemüsekulturen zu ernten, aber im Großen und Ganzen wird es ruhig auf den Feldern.

Aktivität der Schädlinge im Winter

Es bedarf auch im Winter die gleiche Vorsicht, da manche Schädlinge aktiv bleiben, so wie die Feld- und Wühlmaus.

Diese beiden Arten können großen Schaden im Wintergetreide, in Luzerne und auf den Futterflächen anrichten. Unter einer nicht gepflügten Zwischenkultur finden sie beste Bedingungen zum Überwintern und werden somit gefährlich für die Frühjahrskulturen!

Um die Population im Griff zu halten spielen die natürlichen Feinde eine wichtige Rolle. Darum sollte man die Feinde aktivieren und sie stimulieren, die Felder abzugehen.

Einige Feinde der Maus sind: der Reiher, der Fuchs, der Hermelin, Wildschweine, nachaktive Greifvögel (Eule) und tagaktive Greifvögel (Falke)...

Damit Greifvögel jagen können ist es wichtig,

das Aufsitzgelegenheiten vorhanden sind (Hecken, Bäume). In manchen Regionen sind Hecken und Bäume jedoch rar geworden, warum es so wichtig ist dort die Landwirte anzuregen Sitzgelegenheiten zu schaffen.

Je höher, desto besser. Am einfachsten ist es einfach einen Zaunpfahl zu setzen und eine lange Stange (3 bis 4 m) daran zu befestigen, mit einer horizontalen Stange von ca 30 cm am oberen Ende.



Raubzüchter



Eingang von Wühlmausgalerien von Feldern



Wühlmausschaden durch Felder in der anderen

Zerkleinerung der Zwischenkulturen

Außer für Winterbedeckungen die länger erhalten werden müssen, bis vor der Einsaat einiger Kulturen wie (Poree, Kohl...), ist es jetzt an der Zeit die Vegetation der Zwischenkultur zu zerstören (Bitte die Regelementierung beachten).

Es sollte vermieden werden das die Bodenbedeckung zu stark verholzt, da die Stickstoffemissionen sonst zu groß werden.

Die Technik zur Zerkleinerung der Zwischenkulturen sind verschieden, abhängig vom vorhanden Material im Betrieb, dem Zustand und der Art der Bodenbedeckung, Frost...

Die momentane Periode ist am wirkungsvollsten, wenn es gut gefroren hat. Glattwalze,

Wiesenschlepppe, Profilwalze (Dalbo, Roll Crops, Güttler...), Scheibenegge, Schlegelmulcher können dafür benutzt werden.

Achtung, die Bodenbedeckung ist oft Rückzugsort für viele Wildtiere. Wenn möglich fangen Sie mit der Bearbeitung in der Mitte an, damit die Tiere nach außen ausweichen können. Befestigen Sie vorne am Traktor eine Stange in der selben Breite wie das benutzte Werkzeug, damit die Tiere so aufgeschreckt werden und rechtzeitig fliehen können.

Entsprechend der eingesetzten Technik kann danach gepflügt werden oder nicht.

Ideal ist es die Bodenbedeckung nach der Zerkleinerung 2 bis 3 Wochen kompostieren zu lassen. In einer regenreiche Periode saugt

sie sich voll Wasser, was beim anschließenden Pflügen Schwierigkeiten bereiten kann. Es ist deswegen in einigen Fällen anzuraten sofort nach der Zerkleinerung der Bodenbedeckung zu pflügen mit einer angepassten Einstellung des Pfluges (siehe Artikel *Itinéraires BIONr. 37*: "Das Pflügen, angepasst an die Besonderheiten des ökologischen Landbaus,,).

Momentan ist es sehr schwierig, Sie in punkto Saatgut richtig zu beraten, da wir die Verfügbarkeit des Saatguts, Ihres gewöhnlichen Händlers nicht kennen. In der nächsten Ausgabe, werden wir Sie näher zu dem Thema beraten. Jedoch hält Sie natürlich nichts davon ab, uns jetzt schon anzurufen, damit wir einen ersten Rundgang über Ihre Parzellen machen können.

Entretenir ses outils maraîchers

Laurent Dombret, Biowallonie en collaboration avec Daniel Wauquier, CTHGx

Le maraîcher, épuisé après sa saison de culture, abandonne parfois tels quels ses outils boueux dans son hangar, jusqu'au printemps suivant. Mauvaise idée ! Car quelques pratiques simples d'entretien lui permettent de retrouver quelques mois plus tard des outils fonctionnels, quand même plus agréables à l'usage.

Petits outils manuels à aiguiser (couteau, bêche, bêche, etc.)

Après chaque utilisation des outils de coupe (sécateur, couteau, etc.), une bonne pratique est de nettoyer la lame à l'alcool à brûler, afin d'éviter que ne s'y solidifient sève et résine, et également pour éviter toute propagation de maladies dans les cultures. Plus simplement, faites une vaisselle à l'eau savonneuse.

La terre adhérente aux outils maintient une humidité qui les fait rouiller rapidement. Et un outil rouillé est moins tranchant et agrippe davantage la terre, ce qui rend votre travail plus pénible. Après usage, brossez donc directement à l'eau les fers de bêche, de fourche-bêche, de sarcloir, de binette, etc., afin d'enlever tout résidu de terre. Si un outil rouille malgré tout, enlevez celle-ci au papier de verre ou à la brosse métallique.

L'affûtage des lames se fait en les démontant (si possible) et en les plaçant sur un étai. Utilisez une pierre à aiguiser/lime à métal, en respectant l'angle du biseau et en ne limant que

dans un sens, depuis l'intérieur vers l'extérieur. Puis, lubrifiez. Évitez d'aiguiser à la meule, car elle retire très vite trop de matière.

Les vieux manches en bois peuvent être rajeunis en les enduisant de paraffine ou d'huile de lin.

Pour l'hivernage, pensez à huiler légèrement tous vos outils métalliques (gasoil, huile de vidange, huile de colza ou autre huile alimentaire par exemple), afin de les protéger de toute oxydation durant l'hiver.



En prenant l'habitude de rincer vos outils après usage, vous éviterez qu'ils ne rouillent.

Le moteur thermique

Comparativement au moteur électrique, le moteur « thermique » (c'est-à-dire à combustion interne) génère plus de vibrations du fait du déplacement de nombreuses pièces mécaniques. Ces frottements génèrent inévitablement des particules métalliques, qui agissent comme un abrasif. L'huile est ainsi omniprésente et indispensable dans ce type de moteur. Elle vise à lubrifier les éléments mobiles, mais aussi à limiter la chauffe et la corrosion. Évitez donc les huiles bas de gamme !

Dans un moteur à quatre temps, gasoil ou essence, comme celui du tracteur et du motoculteur, l'huile moteur est séparée du carburant et baigne le fond du moteur (dans l'espace appelé « carter d'huile »). Une pompe à huile permet d'irriguer en huile toutes les pièces du moteur. Dans un moteur à deux temps

essence, comme celui de la débroussailleuse portable, une huile spécifique deux temps est mélangée à l'essence (entre 1,5 et 3 % d'huile en volume). Un moteur à deux temps fonctionne dans tous les sens, même retourné, contrairement à un moteur à quatre temps.

Huile moteur

L'huile moteur se caractérise notamment par sa viscosité, définie par deux valeurs (grades), à gauche et à droite d'une lettre W (pour Winter). Exemple : 10W40. La valeur à gauche du W traduit la fluidité à froid de l'huile, soit sa capacité à se déplacer et à irriguer rapidement (donc à protéger) le moteur encore froid. De 0W à 15W : du plus fluide au moins fluide, à basse température. La valeur à droite traduit la capacité de l'huile à rester suffisamment visqueuse à chaud et à former un film épais sur

les pièces du moteur, assurant une meilleure protection, mais un pompage plus difficile. De W20 à W60 : du plus fluide au plus visqueux, à haute température.

L'huile moteur se salit. Les plus grossières particules de métal sont arrêtées par le filtre à huile, les autres se déposent dans le carter d'huile sous forme de boues.

Fluide de refroidissement

La combustion dans les cylindres du moteur surchauffe les pièces en contact, qui nécessitent d'être refroidies, sous peine de destruction. L'air extérieur joue ce rôle pour le motoculteur et certains vieux tracteurs. Un liquide de refroidissement (eau + adjuvants) joue ce rôle pour le tracteur moderne. Des ventilateurs ou radiateurs viennent accélérer la dissipation de la chaleur interne du moteur.

CONSEILS TECHNIQUES

CONSEIL DE SAISON EN MARAÎCHAGE

Le tracteur

Les vérifications diverses sur le tracteur se font moteur froid et arrêté, sur un lieu plat, le frein de stationnement serré, clé de contact retirée et les accessoires descendus. Procédez aux vérifications nécessaires (niveaux des fluides, etc.), le mode d'emploi de la machine vous y aidera.

Pour les entretiens du moteur et de la boîte de vitesses, en général, le vieux tracteur demande un entretien toutes les 100 h de travail, tandis que les nouvelles générations se contentent d'un entretien toutes les 300 à 500 heures. On y remplace l'huile moteur, le filtre à gasoil, le filtre à air, le filtre à huile moteur et hydraulique, et l'on bourre de graisse les graisseurs.

Si le niveau d'huile moteur se vérifie moteur froid, la vidange se fait par contre moteur tiède (le moteur devra être mis en marche quelques minutes avant la vidange), car cela permet de fluidifier l'huile, de mettre les « boues » en suspension et de faciliter ainsi leur évacuation.

Pour l'hivernage du tracteur, la batterie est déconnectée, stockée à l'abri du gel et chargée de temps à autre. Le frein à main n'est pas enclenché, le tracteur est laissé en vitesse. S'il est gélif, le liquide de refroidissement est vidangé. Le réservoir à gasoil est rempli à ras bord pour minimiser les phénomènes de condensation qui amènent de l'eau dans le carburant au sortir de l'hiver... La présence d'eau et d'air entraînerait des problèmes de

corrosion et d'obturation de conduite du fait de micro-organismes se développant grâce à l'eau/air présents. Il est par ailleurs intéressant d'ajouter un traitement antibactérien dans le dernier plein avant l'hiver.

Pendant l'hiver, le plus sûr, pour éviter les problèmes au printemps, reste de démarrer le tracteur une fois par mois pour huiler toutes les pièces, éviter les dépôts, etc.

Notons enfin qu'il est toujours préférable d'effectuer les grosses réparations à l'automne plutôt qu'au printemps, où le temps presse toujours et où les ateliers sont généralement surchargés.

Le motoculteur



Niveau d'huile max du filtre

Filtre à air de motoculteur, ici à bain d'huile
© Labye, T.

Il existe des motoculteurs à essence et des motoculteurs au gasoil. L'entretien régulier du motoculteur passe par un nettoyage ou un remplacement si nécessaire de la bougie (ne pas hésiter à la changer), un nettoyage du filtre à air, ainsi que par un changement de l'huile moteur à chaque fin de saison.

La propreté du filtre à air est particulièrement importante pour le bon démarrage et le rendement du moteur.

Pour l'hivernage du motoculteur, débranchez la bougie et huilez le filetage de celle-ci pour éviter la rouille. Dans le cas d'un moteur diesel, le réservoir doit être rempli à fond de carburant, comme présenté plus haut. Pour

un moteur essence, il est très bénéfique d'utiliser pour l'hivernage une essence qui ne périmé pas (type alkylate, exemple : Aspen), bien que plus coûteuse (4 €/litre). En effet, **l'essence classique ne supporte pas bien une longue période de stockage dans le réservoir (contrairement au gasoil), et le démarrage sera difficile au printemps.** On peut aussi vider l'essence restant dans les réservoirs en faisant tourner le moteur jusqu'à la panne sèche, c'est une autre manière d'hiverner ce type de moteur.

Démarrerez par ailleurs si possible le motoculteur une fois par mois, pour prévenir de nombreux problèmes.

La débroussailleuse portative à deux temps

Les principales pannes proviennent d'un mauvais mélange essence/huile, et peuvent être aisément évitées en respectant les dosages d'huile et les règles de conservation. Il est très conseillé de ne pas utiliser un mélange essence vieux de plus de deux mois, qui aura perdu ses propriétés « détonantes ». Préférez au besoin un mélange stable type alkylate (Aspen, etc.).

Le renvoi d'angle de la tête de débroussailleuse fonctionne comme un système d'engrenage dans un bain d'huile (ou de graisse) spéciale pour engrenages. Sur la plupart des machines, le graissage n'est pas à vie et le niveau d'huile doit être vérifié.

Les symptômes d'une mauvaise carburation se constatent à l'état de la bougie d'allumage (dépôt noir, dépôt gras, croûte jaunâtre, etc.). Toute anomalie doit amener à un réglage du carburateur. Le nettoyage de la

bougie s'effectue avec une brosse métallique spécifique (brosse à bougies). Si la bougie doit

être changée, respectez impérativement les références et les équivalences entre marques.

Sepeba ebra
Distributeurs Polyvalents
engrais,
graines,
microgranulés,
ou les 3 avec le même outil ...

**Conçu et fabriqué en France**



Semoirs Maraîchers manuels ou attelés

☎ (33) 02 41 68 02 02 - 📠 (33) 02 41 79 83 71
info@sepeba.fr - www.sepeba.fr - www.ebra-semoir.fr

CONSEILS TECHNIQUES

CONSEIL TECHNIQUE DE SAISON

Les outils rotatifs tractés

Par sécurité, pour les outils rotatifs, l'idéal est de débrancher le fil de bougie du tracteur ou du motoculteur avant toute intervention.

Le nettoyage du capot/châssis se fait avec un outil en bois ou en plastique, qui ne raye pas le métal. Ce nettoyage fait tomber les brins d'herbe collés (broyeur) et la terre agglomérée sous le capot (herse rotative, fraise, etc.). Puis, un jet d'eau permet de décoller le reste. Après séchage, pensez toujours à pulvériser à l'intérieur du capot un lubrifiant hydrofuge (type dégrissant WD40), afin d'éviter la corrosion et le futur accrochage des brins d'herbe et de la terre. N'utilisez pas de graisse sur les roues et roulements, car

elle viendrait fixer la poussière...

La résine et la sève agressent aussi les métaux et plastiques. Ils se nettoient notamment à l'aide de gasoil suivi obligatoirement d'un graissage à l'huile fine.

L'affûtage des lames et fléaux a lieu au moins une fois par an. La façon de procéder a déjà été expliquée précédemment dans le texte. Après affûtage, pulvérisez un lubrifiant hydrofuge standard (dégrissant).

Les outils rotatifs comportent plusieurs mécanismes baignant dans de l'huile (boîtier de transmission, lamier) ainsi que des graisseurs à bourrer avec une pompe à graisse.



Les graisseurs permettent la protection du point de graissage contre l'humidité et les salissures.

Les outils tractés simples

Il suffit de nettoyer l'appareil et de badigeonner au gasoil les rouleaux, les socs, les chasse-mottes, les disques, etc. Vous pouvez ensuite effectuer un dernier graissage.

Enfin, ne déposez pas vos outils directement sur la terre, mais préférez une dalle en béton, une palette, etc.



**DÉCOUVREZ NOS NOUVELLES GAMMES :
VÊTEMENTS DE TRAVAIL - RÉCOLTEUSE DE JEUNES POUSSES**



@terrateck



Terrateck SAS

Rue Reppe 20/b
B - 5300 Seilles
Tel : 085.21.44.91

www.terrateck.com
www.ferauchetgillet.be
info@ferauchetgillet.be

Rue de Roumont 21
B - 6890 Glaireuse
Tel : 061.65.51.39

La luzerne : les nouveaux débouchés de sa protéine, dans l'alimentation des porcs et des volailles

Eric Juncker, TRUST'ING – projet ALF'ING

Il est connu et reconnu que la luzerne est une culture merveilleuse dans une rotation de cultures, en agriculture biologique tout particulièrement : économies de fertilisants et de désherbages sur les cultures suivantes, rendements accrus de ces dernières, amélioration de la teneur en protéines du blé...

La luzerne est aussi bénéfique pour l'environnement (augmentation de la biodiversité, protection de la qualité des eaux) et pour la **qualité du lait, des œufs et des viandes** (plus d'acides gras poly-insaturés de type oméga 3, coloration jaune plus intense des œufs et des produits laitiers, moins de cholestérol).

Contact

Eric JUNCKER
ecpaval@hotmail.fr
+33 607 012 500

Les bienfaits de la luzerne pour l'autonomie et l'alimentation des animaux

Bien plus **économe en intrants** que les cultures à graines, elle produit pourtant énormément de biomasse et de protéines de manière autonome, grâce à des bactéries associées à ses racines.

Côté rendement en protéines, la luzerne est, en effet, **championne** : deux à trois tonnes de protéines par hectare et par an, pour seulement une tonne avec une culture de soja (Tableau 1). **Chaque hectare de luzerne remplace** donc en moyenne **2,6 hectares de soja** pour la production de protéines.

CULTURE BIO	RENDEMENT (T/HA)	TENEUR EN PROTÉINES (%)	KG PROTÉINES / HA
Blé	3,5	11	385
Lupin	1,3	36	470
Pois	2,4	22	530
Féverole	2,9	28	810
Soja	2,3	40	920
Luzerne	12	18	2160

Tableau 1 : Rendements, teneurs en protéines et rendements en protéines en cultures bio en France. Même en faisant varier des paramètres pour les adapter à sa région ou à son propre cas, la luzerne (ou le trèfle violet) sort très nettement du lot.

Les rendements protéiques des légumineuses à graines, autres que le soja, sont inférieurs à ceux de l'espèce de référence. Développer les surfaces de féverole, pois et lupin présente certes des avantages mais réduit la production de protéines par unité de surface, par rapport au soja. C'est donc une réponse inadaptée pour améliorer l'autonomie protéique globale. C'est d'autant plus vrai que les rendements de ces espèces sont très variables d'une année à l'autre. *A contrario*, la productivité de la luzerne est plus stable, notamment du fait de sa tolérance à la sécheresse.

Mieux encore, le **profil en acides aminés** de la luzerne, ces briques élémentaires qui constituent les protéines, est **meilleur que celui du soja**, qui, pourtant, domine très largement en matière d'alimentation du bétail. Pour les acides aminés, que les animaux ne peuvent fabriquer eux-mêmes et qu'ils doivent donc puiser dans leur nourriture, comme la **lysine** (6,0 % vs 5,8 %) et la méthionine (1,8 % vs 1,3 %), la luzerne l'emporte sur le soja.

Ainsi, dans le cas des porcs, par exemple, un hectare de luzerne couvre potentiellement les besoins en protéines d'une cinquantaine d'animaux et

même d'une soixantaine pour ce qui est de la lysine et de la méthionine (Tableau 2), les deux acides aminés classiquement les plus limitants.

NUTRIMENT	BESOIN / PORC (KG)	KG / HA LUZERNE	NOMBRE PORCS / HA
Matière Azotée Totale	46,4	2.295	49
Lysine	2,61	153	59
Méthionine	0,73	45	62

Tableau 2 : Besoins en MAT, lysine et méthionine des porcs et potentiel de satisfaction des besoins par la luzerne (Bellof, 2014).

Enfin, la luzerne est **riche en minéraux, en pigments** de la famille du carotène et en **vitamines, favorables à la santé** des animaux.

Pourtant, la luzerne contient **également beaucoup de fibres**. En l'état des pratiques actuelles, son utilisation est par conséquent **économiquement**

incompatible pour l'alimentation des volailles, pondeuses et cochons. Pour profiter de tous ses avantages et pouvoir nourrir tous les animaux d'élevage, les ruminants comme les monogastriques, il convient de séparer les protéines des fibres.

Oui, mais comment faire ?

Maintenant, c'est devenu plus simple. Une nouvelle machine a été spécialement développée. Elle sépare, directement au champ, une fraction riche en protéines (parèp, photo de gauche) d'une autre riche en fibres (alfib, photo de droite). Elle fonctionne aussi très bien sur le trèfle violet.



La fraction, très pure, essentiellement composée de feuilles est appelée « parèp », pour Partie Aérienne Riche en Protéines. Sa teneur en protéines est élevée (27 % Matière Azotée Totale sur Masse Sèche). Son taux de fibres est faible. Le profil en acides aminés est de qualité supérieure à celle du soja. La parèp est aussi adaptée à la nutrition des monogastriques (porcs, volailles et pondeuses). C'est le substrat de base, la matière première des massais.



Il ne reste presque que des tiges (ici, non fauchées). C'est l'alfib. Il sèche facilement et rapidement au champ. Ses possibilités d'utilisation sont multiples, à commencer par l'alimentation des ruminants ou des chevaux ou encore le stockage de carbone et l'amélioration de la fertilité des sols. Oui, dans la luzerne, c'est comme dans le cochon : tout est bon !

La parèp récoltée peut ensuite être **distribuée** en vert. Pour nourrir les animaux toute l'année, elle est soit **séchée** (déshydratée, séchée en grange) **ou conservée** sous la forme d'**ensilages** particuliers. Ces derniers sont obtenus **après mélange** de la parèp **avec un autre aliment** (maïs en grains humides, maïs en épi, ensilage de maïs, graines broyées de triticale, blé...), après tassement et fermentation lactique (à l'abri de l'air). Le rôle de l'aliment complémentaire est d'augmenter suffisamment la teneur en matière sèche de l'assemblage, pour permettre une bonne fermentation sans perte de jus. Les aliments obtenus sont appelés **massais** (exemple : massai de maïs à 10 %).

Les bénéfices de la technique sont multiples :

- Un hectare, une coupe, c'est autant de protéines qu'un big-bag de tourteau de soja bio à 42 % de Matière Azotée Totale (en moyenne, pour un rendement annuel de 12 tonnes de Matière Sèche),
- La **qualité supérieure** de la parèp est assurée. Elle est **indépendante du stade** de la culture. Elle est aussi **indépendante du numéro de coupe**.
- La **récolte complète**, parèp et alfib enrubanné, est possible en **une seule journée** !

En résumé, la luzerne bio peut maintenant fournir de la protéine à gogo pour tous les animaux, ruminants et monogastriques. Comme l'ont montré nos voisins de l'est, les animaux s'en portent à merveille... et les revenus des éleveurs aussi (<http://orgprints.org/26279/1/26279-11OE077-hswt-bellof-2014-luzernesilage-tierernaehrung.pdf>).

Comme pour le blé, où le fractionnement au champ du grain et de la paille améliore la valeur de la production, la récolte fractionnée de la luzerne (ou du trèfle violet) augmente le produit brut à l'hectare.

Mieux encore, les consommateurs en bénéficient également par la qualité nutritionnelle des aliments produits. Oui, de l'alpha à l'oméga, la luzerne, c'est tout bon !

Fiche technique

CONSEIL TECHNIQUE DE SAISON

La culture du chanvre agricole

Famille : Cannabiacée • Espèce : Cannabis Sativa L.

La culture du chanvre est en pleine expansion en Wallonie.
Plusieurs centaines d'ha sont semés chaque année.

Les applications du chanvre sont nombreuses :

- La fibre est recherchée pour la fabrication de laines isolantes, pour le renfort et l'allègement des matières plastiques ainsi que pour le textile.
- La chènevotte (la paille) est employée en construction, comme paillis agricole ou comme litière pour les animaux.
- Le chènevis (la graine) est valorisé en alimentation humaine (huile...) et animale (oisellerie, pêche).

Parmi les acteurs de la filière, figure la coopérative Belchanvre, qui est basée à Marloie.

Afin d'éviter toute production de cannabis illicite, la culture de chanvre industriel est régie par une réglementation stricte, qui garantit aux autorités et aux futurs consommateurs l'origine des variétés et leur faible teneur en THC (tétrahydrocannabinol, substance psychotrope).

Généralités

Le chanvre peut être battu (graine + paille) ou non battu (paille).

C'est une plante rustique très couvrante, sensible au gel, aux mauvaises structures et aux tassements.

Le pH doit être compris entre 6 et 8.

Variétés

Il y a peu de variétés disponibles. En général, les semences sont fournies par les filières.

Préparation du sol et semis

La préparation du sol doit être soignée, en vue d'un lit de germination assez fin (comme le lin).

Le semis est réalisé au printemps, sur un sol ressuyé et réchauffé (10-12 °C), entre le 15/4 et le 30/5.

Pour la culture non battue, la densité de semis est de 40 kg/ha.

Pour la culture battue, la densité de semis est de 30 kg/ha.

Le semis est réalisé au semoir à céréale, sur une profondeur de 2-3 cm, voire 1 cm, si de la pluie est annoncée.

Le semis peut être roulé.

Il ne faut pas oublier de demander une dérogation pour les graines non bio..

Fiche technique

CONSEIL TECHNIQUE DE SAISON

Le chanvre

Fertilisation

Le chanvre a des besoins qu'il ne faut pas sous-estimer.

Pour la culture non battue, un apport de 90–100 u d'azote (N) sera nécessaire.

Pour la culture battue, un apport de 60–70 u d'N sera suffisant.

Le besoin est aussi élevé en potasse et plus limité en phosphore.

Le besoin en calcium est élevé, mais limité en magnésium.

L'utilisation d'engrais de ferme, à action assez rapide, est à privilégier (lisier, fientes, compost jeune...). N'oubliez pas d'appliquer le pourcentage d'effet direct pour l'azote.

La fertilisation pourra être ajustée en fonction de la culture précédente, de l'interculture...

Le désherbage

Des faux semis sont conseillés avant le semis, sinon le chanvre a l'avantage d'être une culture propre, très couvrante et qui ne nécessite aucun désherbage mécanique. Toutefois, il faudra éviter des parcelles infestées de chardons, car cette plante est concurrentielle et source d'ennui lors de la récolte et de la transformation du produit.

Maladies et ravageurs

Pour le moment, il n'y a pas de maladies rencontrées tant qu'une rotation est respectée.

Il faudra faire attention aux oiseaux après le semis. (Éviter de laisser des graines sur le sol lors du semis.)

Les limaces sont les ravageurs dont il faut se méfier le plus. Surveiller en début de culture.

La récolte

En culture non battue :

Faucher à l'aide d'une machine spécifique dans le courant du mois d'août.

Laisser rouir les pailles en retournant une ou deux fois l'andain (andaineuse sans panier) ou bien en l'ouvrant légèrement (pirouette type Fella).

Vers la mi-septembre, pressage à 16 % d'humidité en balles carrées, idéalement aux dimensions 90/120/230 cm.

En culture battue :

La moisson est souvent réalisée au cours de la dernière dizaine de septembre.

La table de la batteuse sera levée au maximum et les doigts et sections seront neufs. Pour le réglage et les précautions d'usage, renseignez-vous auprès de votre filière.

La paille reste sur pied tout l'hiver.

Au printemps, fin mars à début avril, lorsque la paille est séchée, celle-ci sera roulée (pour casser les tiges), puis andainée avant d'être pressée dans les mêmes conditions que ci-dessus.

SOURCES :

IB n° 24 + la fiche technique de Belchanvre.



Bilan et défis de la recherche wallonne en agriculture biologique

Julie Van Damme, CRA-W/CtRAB

Le Plan stratégique de Développement de l'Agriculture biologique pour la Wallonie, à l'horizon 2020 (« PSDAB »), adopté par le Gouvernement wallon en juin 2013, contenait six actions incombant à la recherche. Celles-ci ont été confiées au Centre wallon de Recherches agronomiques (CRA-W), dont la première mission était de mettre en place une Cellule transversale de Recherches en Agriculture biologique (CtRAB). À l'heure de la révision du PSDAB à mi-parcours et de la revue à la hausse de ses indicateurs, il semble opportun de tirer les leçons des trois premières années, pour mieux rebondir au cours des trois prochaines.

La mission multidimensionnelle de la CtRAB est d'établir et d'exécuter un programme de recherche en agriculture biologique, basé sur les besoins du secteur, en tenant compte des travaux et des compétences existantes en Région wallonne et ailleurs.

Un besoin transversal, identifié et commun à toutes les filières de production, est la rentabilité, dans le sens de « l'amélioration des performances économiques, au travers d'outils d'aide à la décision et de solutions techniques permettant de réduire les coûts de production », selon le premier axe de cette préoccupation exprimée dans l'avis du Collège des Producteurs du 19 juin 2015. La CtRAB a décidé d'aborder cet enjeu par la coconstruction d'un outil simplifié de gestion financière avec des éleveurs bio : TresoGest (cf. l'article spécifique présent dans ce même numéro). Au-delà de l'enjeu de son développement participatif, TresoGest est un outil multifonction. Il permet à la fois la collecte de données scientifiques, une (ré)appropriation de leurs chiffres par les agriculteurs, une porte d'entrée d'échanges sur les pratiques entre pairs lors d'ateliers collectifs (cf. Itinéraires BIO de janvier 2017). Son usage a déjà fait l'objet de conventions de collaborations avec diverses structures wallonnes. Il a notamment été mobilisé dans le cadre de la fixation du prix des porcs du premier groupement de producteurs, porté par l'UNAB, et dans la dynamique de prix juste du Collège des Producteurs. Il est par ailleurs mobilisé par Agricall (Finagri) et a déjà été utilisé comme support de travaux d'étudiants.

Un projet de développement vient d'être accepté dans le cadre de l'appel SPW-DGO3, en vue de croiser TresoGest avec l'outil Ecobox, développé par Groupe One, pour les Très Petites Entreprises (TPE). L'objectif est la mise en ligne d'un outil commun répondant aux demandes, de plus en plus nombreuses, d'utilisation par des individus ou des institutions. Il s'agit d'un projet

également en partenariat avec DiversiFerm et le réseau des GASAP.

La 2^{ème} Journée de la Recherche à l'Action en Agriculture biologique (JRAAB), organisée le 29 novembre 2017 par la CtRAB, était l'occasion de faire le point sur les recherches menées dans le domaine des productions animales bovines et porcines. Dans ce domaine, un réseau de fermes, réparties dans les diverses régions agro-écologiques de la Wallonie, a été associé à la recherche. L'objectif était de documenter les performances technico-économiques de différents systèmes de production en AB. Les chiffres, documentés par TresoGest dans les fermes d'élevage biologique du réseau, confirment la part élevée des coûts destinés à l'alimentation du troupeau. Un focus particulier a donc été consacré à cet aspect, au cours de la journée de restitution.

En élevage bovin biologique laitier et allaitant, l'autonomie alimentaire du troupeau est un enjeu notamment législatif et économique central. Les fermes échantillonnées présentent d'ailleurs des niveaux d'autonomie supérieurs à 90 %. Trois stratégies alimentaires, économiquement efficaces, ont pu être dégagées et seront affinées dans les semaines à venir. La valorisation de la masse de données accumulées, et partiellement présentées le 29 novembre, devrait également donner lieu, dans les prochains mois, à un outil simple de simulation de l'autonomie technique et économique. Celui-ci sera accessible aux éleveurs et à leurs encadrants.

En production porcine, l'approche technico-économique au sein du réseau de fermes avait

été précédée d'une enquête diagnostique de la filière porc bio, gravement menacée en 2015 (cf. article dans le dossier de ce numéro).



**molens - moulins
DEDOBDELEER**

**le numéro 1 en
alimentation animale
biologique**

Pour tous les animaux (bovins,
porcs, volailles, ovins, caprins,
équidés,...)

Calcul de rations

Condiments minéraux

Aliments complets ou mélange de
matières premières

Achat de céréales panifiables,
fourragères et en reconversion

Conseils de diversifications

Moulins Dedobbeleer
Graankaai - 1500 Halle
Tel : 02/356.50.12.
Fax : 02/356.93.55.
info@dedobbeleermills.be



LES AVANCÉES DU BIO

Si le message, au terme de l'article dédié et de la présentation du 29 novembre, est que chaque éleveur développe sa propre stratégie alimentaire pour ses animaux, une stratégie techniquement justifiée et économiquement viable, il n'en demeure pas moins que des défis structurels pour la filière subsistent : logement des animaux, circuits de commercialisation, etc. Au CRA-W, fort d'une expertise en alimentation porcine au sein de l'unité « Mode d'élevage, bien-être et qualité », un outil de formulation d'aliments et de granulométrie a été mis au point, au terme d'un travail de longue haleine de révision des tables alimentaires spécifiques pour le bio. Cette expertise, et plus largement celle de la communauté scientifique wallonne, belge et européenne, a été synthétisée dans un socle de connaissances dédiées à l'élevage porcin bio, dont un livret a été édité sur le chapitre le plus documenté : l'alimentation.

Cette démarche s'inscrit dans une vision globale de recherche en agriculture biologique, portée par la Cellule transversale de Recherches du CRA-W. La recherche participative en réseau de fermes nous a

permis d'illustrer qu'il n'existe pas de système idéal unique qu'il suffirait de documenter et de diffuser aux autres. Chaque agriculteur développe son système idéal, en fonction de l'outil de production dont il dispose, des conditions agro-écologiques où il se trouve et de sa personnalité. S'il n'existe pas de système idéal, il existe bien des éléments clefs à ne pas négliger pour développer une activité rentable. Ils constituent des leviers sur lesquels on peut agir. Établir la liste des critères de base indispensables à prendre en compte et les hiérarchiser constituent les premiers rôles de la recherche (cf. image ci-dessous).



L'alimentation du porc implique de combiner (1) différents types d'aliments, (2) de tenir compte de leur caractéristiques et des nutriments que ceux-ci apportent en fonction (3) des besoins de l'animal à ses stades de développement et (4) de ne pas négliger la granulométrie de ce que le porc ingère. Au niveau de l'animal, l'éleveur fait face à toute une série d'autres paramètres de choix ou de conditions données qu'il doit effectuer ou gérer : race, type de logement, conduite du troupeau, etc. Ces choix ou ces conditions imposées se multiplient à mesure que l'on change d'échelle, de l'éleveur à la ferme, et même au-delà. Tous ces paramètres et leurs modalités sont ce que les socles de connaissance permettent de documenter et ensuite, d'identifier là où des interrogations subsistent pour se lancer dans des recherches plus avancées ou encore tester une modalité inédite. C'est par exemple, ce qui a été fait à la station de Libramont, où un troupeau de race Blanc Bleu Mixte a été conduit en allaitant et

Le rôle de la recherche: Documenter, tester, aider à combiner



dont les résultats ont également été présentés ce 29 novembre. Le système idéal est alors une combinaison propre à chaque agriculteur de ces différents éléments, en fonction de ses contraintes et de sa sensibilité. La recherche

peut encore jouer un rôle à ce niveau en facilitant les combinaisons de paramètres par la mise à disposition d'outils d'aide à la décision (TresoGest, formulation d'aliment, simulation de l'autonomie, etc.).

La CTRAb développe aussi son expertise dans les productions végétales. La porte d'entrée choisie dans ces systèmes de production est double car elle constitue les deux principaux leviers d'actions en culture biologique : le sol et les variétés. Un sol en équilibre et des variétés adaptées aux conditions de l'AB sont en effet des facteurs clefs pour des plantes saines et vigoureuses.

Différents prélèvements de sol et de plante ont été effectués au travers de sites répartis sur la Wallonie afin d'évaluer le comportement de la décomposition de la matière organique et de son impact sur la disponibilité de l'azote pour la plante. Différentes engrais de ferme ont également été testés dans ce sens ainsi que des itinéraires techniques particuliers comme le retournement de prairies.

Au niveau variétal, une plate-forme d'essais en céréales fonctionne depuis le début du PSDAB (2014) sur trois sites agro-écologiques contrastés, fruit d'une collaboration entre le CRA-W à Gembloux, le CPL-Végémar en province de Liège et le CARAH dans le Hainaut occidental. Ces essais variétaux annuels sont devenus une référence pour le secteur. Fort de son historique en arboriculture (vergers conservatoires notamment non traités depuis des dizaines d'années), l'unité « Amélioration des

espèces et biodiversité » sélectionne des variétés adaptées à la production biologique tout en revalorisant les anciennes variétés de notre terroir, dont l'avènement le plus emblématique est certainement la pomme Coxybelle. Plus récemment, en légumes, des essais variétaux en poireaux, céleri rave, chou, haricot vert, etc. ont été initiés à la fois au centre de recherches mais aussi directement chez des maraîchers wallons. Ces résultats sont régulièrement diffusés au cours de visites d'essais avec le secteur.

Conscient des enjeux en production végétales biologiques, le CRA-W s'est engagé à convertir une partie de son domaine pour s'engager dans des essais long terme en grandes cultures et en maraîchage biologique dès 2018.

Au-delà de la production de connaissances en agriculture biologique, un enjeu plus global reste leur partage et la mise en réseau des complémentarités de compétences wallonnes en matière de recherche et développement. Un vaste chantier auquel la CTRAb compte contribuer en partenariat étroit avec les autres membres du PSDAB (Biowallonie, le Collège des producteurs, l'APAQ-W et le SPW-DGO3) et en collaboration avec tout le secteur.



Réglementation bio, actualité

Bénédicte Henrotte



Prolongation de l'exception d'utiliser 5 % d'aliment non bio, jusqu'à fin 2018, suite à un amendement du règlement CE/889/2008

Article 43 : S'ils sont dans l'impossibilité d'obtenir des matières premières riches en protéines, issues exclusivement de l'agriculture biologique, les éleveurs peuvent utiliser une proportion limitée de matières premières riches en protéines conventionnelles, pour l'alimentation des porcs. Le pourcentage **maximum autorisé est de 5 %** pour les années civiles **2017, 2018**, calculé sur base de la matière sèche des aliments pour animaux d'origine agricole (gardez les justificatifs attestant de la nécessité de recourir à cette disposition). Ces aliments conventionnels ne peuvent contenir des substances pour stimuler la croissance ou la production et doivent être garantis sans organismes génétiquement modifiés (NON OGM) et/ou de produits dérivés. En référence avec l'article sur le nouveau texte du règlement européen qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2021 (voir page...), la dérogation s'arrêtera fin 2025.



Prolongation de la dérogation pour utiliser des poulettes, jusqu'au 31 décembre 2018, amendement de l'article 42(b) du règlement

En l'absence d'une quantité suffisante de volailles élevées selon le mode de production biologique, l'utilisation de volailles non biologiques est autorisée moyennant certaines règles. C'est pourquoi, jusqu'au 31 décembre 2018, des poulettes destinées à la production d'œufs NON bio, de moins de 18 semaines, peuvent être introduites dans l'unité de production biologique.

Attention, dans ce cas, les règles de production biologique, en matière d'alimentation animale, de prophylaxie et de traitements vétérinaires, doivent être respectées depuis la naissance du poussin. Attention : lors d'achat de poulettes non biologiques, respectez les règles de conversion individuelles des poules de six semaines.

Ets **FAYT CARLIER**
Produits Bio pour l'Agriculture



Chaux crayeuse

En provenance de France
Uniquement par camion de 26T
Contient minimum 94% de carbonate de calcium
Nécessaire pour corriger l'acidité du sol
S'utilise à raison de + 3 T/Ha pour une correction de 0.7 unité de pH
Très économique

Cultures dérobées

Trèfle d'Alexandrie
Colza fourrager
Ray grass Italien + trèfle violet
Mélange céréales + vesces + pois

Aliments Animaux Bio

Aliments simples : Orge, épeautre, avoine, triticale, triticale
Féveroles, pois, maïs, tourteau de soja
Tourteau de tournesol
Aliments composés vaches, jeunes bovins, porcs, volaille
On peut travailler à carte, c'est vous qui décidez

Codiments minéraux Bio

- Sels minéraux Bio
- Blocs à lécher
- Sel marin
- Algues marines
- Magnésie, cuivre, sélénium
- Huile de foie de morue

Semences céréales BIO

Céréales
Fourragères

Mélange prairie « SENCIER »



Rue des Déportés 24-6120 JAMIOULX
Tél. 071/21 31 73-Fax 071/21 61 85
Suivi technique Dominique Hannoteau - 0498 / 92 01 83

Inauguration du site exclusif de production d'aliments bio de la SCAR



Après de nombreux investissements et de profonds changements dans l'implantation de son unité de production d'aliments exclusivement dédiés au bio à Bullange, la coopérative SCAR organisait une inauguration-conférence de presse, le 10 novembre 2017, pour faire découvrir ses nouveautés et ses perspectives au sein du secteur bio.



Bullange

120 personnes ont fait le déplacement et ont ainsi pu découvrir 22 nouveaux silos de stockage de matières premières ($\pm$ 850 tonnes au total), huit nouveaux silos de stockage de produits finis ($\pm$ 150 t au total), une nouvelle ligne spécifique d'acidification, une nouvelle ligne d'ensachage automatique et plus de 650 m² de panneaux photovoltaïques, dont plus de la moitié comme parois verticales de bardage. Toutes ces évolutions changent les capacités, tant qualitatives que quantitatives, de production des aliments biologiques sur le site.

Pour revenir à l'historique de la coopérative, on retient que, depuis 1995, la SCAR développe la filière biologique pour l'alimentation animale. En 2006, la coopérative dédie exclusivement le site de Bullange, en Province de Liège, à une unité de production bio. Depuis, le site n'a cessé de se moderniser et se développer, pour répondre à un secteur en pleine croissance et évolution, devenant ainsi un site spécialisé pour le bio, quelles que soient les spéculations (bovins, volailles et porcs, mais aussi chevaux, lapins, etc.) et présentations (granulés, farineux, mash, etc.).



Injecteur acide



Le Ministre René Collin a également participé à l'événement

La coopérative SCAR, qui est restée aux mains des agriculteurs-éleveurs wallons, affirme à travers ces investissements sa volonté de construire et de constituer une véritable plate-forme de développement régional pour les filières de productions animales de diversification et de différenciation, qui génèrent et offrent de

la valeur ajoutée à ses coopérateurs-agriculteurs. La SCAR souhaite montrer qu'elle valorise en circuit court les productions végétales biologiques régionales, par la production des aliments composés indispensables aux filières de production animales biologiques en développement.

De cette inauguration, nous concluons que la structure constitue un des leviers pour la pérennité d'une agriculture familiale et indépendante.

Silos de stockage



Panneaux photovoltaïques

2^e Journée de la Recherche à l'Action en AB : les productions bovines et porcines à l'honneur

Beverley Minnekeer, Julie Van Damme, CRA-W

Le 29 novembre 2017, la Cellule transversale de Recherches en Agriculture biologique du CRA-W a organisé la 2^e édition de la Journée de la Recherche à l'Action en Agriculture biologique, à l'Espace Senghor de Gembloux.



Une petite centaine d'acteurs du secteur bio était présente pour prendre connaissance des derniers résultats de la recherche relative aux productions animales et aux performances technico-économiques des filières bovines et porcines biologiques.



Après l'introduction du Ministre wallon de l'agriculture, René Collin, le premier volet de présentations s'est ouvert sur les résultats des travaux menés sur l'autonomie alimentaire,

la rentabilité de fermes d'élevages bovins biologiques et les performances d'un troupeau BBMixte, conduit en allaitant, à la station du CRA-W à Libramont.



Le deuxième volet des présentations a mis en évidence toute la diversité de fonctionnement des agriculteurs en élevage de porcs bio, qu'ils soient naisseurs, engraisseurs ou les deux.

Une conclusion globale de ces présentations pourrait être qu'il n'existe pas de système idéal, ni de système unique applicable à tous, pour réussir en agriculture biologique. Cependant, documenter les pratiques des éleveurs en AB est important, pour mieux comprendre la complexité de tous ces paramètres et pouvoir jongler avec eux. Il est essentiel d'établir des critères de base, à prendre en compte pour que les agriculteurs actionnent des leviers à leur réelle portée.

Le CRA-W travaille sur la compilation de ces leviers, leur hiérarchisation et la documentation de leurs modalités au travers de « socles de connaissances ». C'est d'ailleurs sur base d'un « socle de connaissances », qui rassemble tant les résultats de la veille scientifique que les acquis de différents essais menés en Belgique et ailleurs, que le CRA-W a produit



un premier livret dédié à l'alimentation du porc biologique. Distribué pour la première fois lors de cette journée, le livret-socle est désormais disponible en ligne et sur demande.



L'ACTU DU BIO

ÉVÈNEMENTS



Au-delà des résultats des différents essais menés, le CRA-W a présenté plusieurs outils d'aide à la décision (« OAD »). Ces outils se veulent directement applicables par les agriculteurs. Par exemple, l'outil d'évaluation des performances technico-économiques, TresoGest, dont la version « Élevage » est finalisée. On parle aussi de différents outils orientés sur l'élevage de porcs biologiques :

- l'outil simple de formulation des aliments pour les porcs en AB ;
- l'outil de granulométrie ;
- le planning linéaire, un outil de gestion pour la conduite des truies en élevage biologique, téléchargeable via ce lien : <https://miniurl.be/r-1j3a>



Les différentes présentations de cette journée et les posters sont disponibles en ligne (www.cra.wallonie.be).



Une session poster a mis en avant les résultats de différents projets de recherche, entre autres : Comment aider les éleveurs à améliorer leurs conditions de travail ? Quels leviers pour améliorer le niveau d'autonomie en élevage de bovins ? Comment gérer le parasitisme au pâturage ? L'intérêt des légumineuses pour améliorer la qualité du lait et en particulier sa teneur en équol...

Téléchargez gratuitement le livret
« L'élevage des porcs en agriculture biologique- L'ALIMENTATION »
via le site du CRA-W
(www.cra.wallonie.be) et en version papier sur demande
à celluleagribio@cra.wallonie.be ou au 081/626.541.

SCIENCES et METIERS de LA NATURE

www.hepl.be

ENSEIGNEMENT AGRONOMIQUE DE LA REID

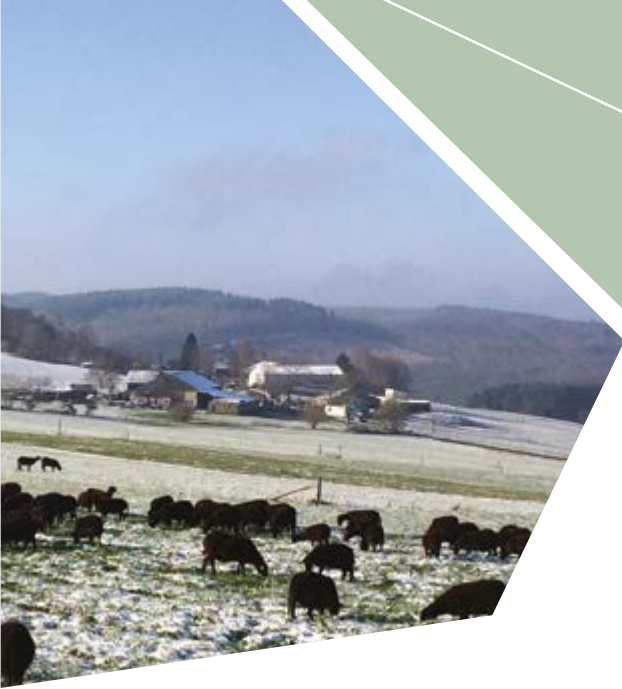
Institut d'enseignement agronomique La Reid rue du canada 157 4910 LA REID
ipealr@provincedeliege.be Tél : 04 279 40 10
Haute Ecole de la Province de Liège rue du Haftay, 21 4910 LA REID
marianne.dawirs@provincedeliege.be Tél : 04 279 40 80



**Province
de Liège**

Enseignement





La méthode du pâturage tournant / élevage de brebis

Wendy Pirson

Le 2 décembre dernier, la Ferme des Crutins ouvrait ses portes afin de faire découvrir ses brebis de race Noire du Velay, élevées selon la méthode du « pâturage tournant », fort pratiquée en Nouvelle-Zélande.

Une trentaine de personnes étaient présentes malgré les intempéries ; la neige et le froid étaient au rendez-vous, démontrant ainsi la rusticité de cette race originaire d'Auvergne. La journée a commencé par une petite présentation de la race Noire du Velay et de ses qualités, par François Tahon de ROM Sélection, un organisme de promotion des races du Massif central.

Paturesens, représenté par Pierre-Moran Mouchard, est un cabinet conseil qui aide les exploitants à tirer le meilleur profit de leurs prairies et ainsi à économiser en mécanisation, stockage et bâtiments. Le principe est basé sur la création de parcelles de pâturage et sur le changement quotidien de prairie, afin de profiter de la meilleure herbe, d'en accélérer la pousse et de limiter le parasitisme. Les brebis Noires du Velay, rustiques et résistantes, s'adaptent plutôt bien au pâturage



et pourraient rester à l'extérieur toute l'année, sauf en cas de grosse neige.

Les visiteurs ont ensuite eu l'occasion de découvrir l'exploitation et de voir les animaux en situation. En ce qui nous concerne, nous

avons choisi cette race pour ses qualités maternelles, sa prolificité, sa lactation, sa docilité et sa résistance au piétin et aux parasites. Bien que la Noire du Velay désaisonne naturellement et puisse agneler trois fois en deux ans, chez nous, les moutons sont élevés exclusivement à l'herbe. Les agnelages ont lieu au printemps en prairie, afin de garantir aux animaux la meilleure qualité d'herbe. Les agneaux sont eux aussi engraisés à l'herbe, sans complément de céréales.

La journée s'est clôturée par une dégustation de produits auvergnats, de cidre et de café, de quoi se réchauffer avant de reprendre la route.



Ferme des Crutins :

www.fermedescrutins.com

ROM Sélection :

<http://www.races-ovines-des-massifs.com/>

Paturesens :

<http://paturesens.com/>

CHARTRE GRAPHIQUE

LAIT, FRUITS & LÉGUMES À L'ÉCOLE

PROGRAMME EUROPÉEN À DESTINATION DES ÉCOLES FINANCÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE ET LA WALLONIE

Appel aux horticulteurs et aux producteurs laitiers wallons !

Catherine Bauraind, Collège des producteurs

Le nouveau programme européen, à destination des écoles, a été lancé à la rentrée. Il consiste en la distribution gratuite de lait et de produits laitiers, de fruits et de légumes. 800 écoles ont marqué leur intérêt pour ce programme. Vous souhaitez y participer comme fournisseur, faire découvrir vos produits et de nouvelles saveurs aux enfants ? Consultez la liste des écoles participantes sur <https://agriculture.wallonie.be/progecole>, et prenez contact avec celles-ci !

Depuis le début de l'année scolaire 2017-2018, le nouveau programme européen à destination des écoles est entré en application. Il a pour objectifs d'encourager les habitudes alimentaires saines chez les enfants, de favoriser la consommation de produits locaux et d'informer les enfants sur notre agriculture wallonne. Ce programme est financé par l'Union européenne et la Région wallonne afin de fournir et distribuer gratuitement du lait, des produits laitiers, des fruits et des légumes aux élèves des écoles maternelles et primaires de Wallonie. Le plafond de l'aide est fixé à 10 € par élève et par an pour les fruits et légumes, et à 10 € par élève et par an pour le lait et les produits laitiers.

L'école est chargée de distribuer les produits, gratuitement, au minimum 20 fois sur l'année



PROGRAMME EUROPÉEN À DESTINATION DES ÉCOLES FINANCÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE ET LA WALLONIE



scolaire, et à raison de minimum une fois par semaine pendant la période de distribution qu'elle aura déterminée. Elle doit également mettre en place une mesure éducative d'accompagnement. Parmi les mesures admissibles, outre les activités

en ferme pédagogique, sont possibles des visites encadrées de fermes, de vergers, d'entreprises de transformation du lait, de fruits ou de légumes.

Plus d'infos :

<http://www.apaqw.be/Lait-fruits-et-legumes-ecole>

Caractéristiques des produits qui peuvent être distribués

Les produits distribués doivent être **originaires de l'Union européenne**. Les **fruits et légumes admissibles**, tenant compte des saisons, sont repris dans une liste disponible sur le site du programme (<https://agriculture.wallonie.be/progecole>). Ils peuvent être distribués sous forme de fruits et de légumes frais, de jus de fruits et de légumes, de soupes et de compotes à base de fruits et de légumes frais. **Les produits laitiers admissibles** — à base de lait de vache, de brebis, de chèvre ou de bufflonne — sont les suivants : lait nature traité thermiquement, lait nature traité thermiquement sans lactose, yaourt entier nature, lait fermenté nature, lait battu nature et fromages contenant au maximum 10 % d'ingrédients non lactiques et repris dans la liste publiée sur le site de l'APAQ-W

(<http://www.apaqw.be/Home-Fromages.aspx>).

Certains produits sont **interdits** : les pommes de terre et les produits avec sucre, miel, édulcorant, sel, graisse et exhausteur de goût artificiel ajoutés.

Afin de favoriser l'agriculture locale et de s'inscrire dans la politique de réduction des déchets, **il est recommandé de favoriser** les fruits et légumes frais de saison, les emballages consignés ou les grands contenants, plutôt que les emballages individuels. Par exemple, il est préférable de fournir le lait en bouteille d'un litre plutôt qu'en berlingots ou les yaourts en seaux de deux ou cinq litres, plutôt qu'en petits pots individuels.

En savoir plus : <https://agriculture.wallonie.be/progecole>

Contact

DGARNE :

Progecole.dgo3@spw.wallonie.be
ou 081/64.97.90

Le Collège des Producteurs et l'APAQ-W se tiennent également à disposition des producteurs.

Le programme européen à destination des écoles, tel que proposé en Wallonie, est le résultat du travail conjoint de la Direction générale opérationnelle Agriculture, Ressources naturelles et Environnement du Service public de Wallonie (DGARNE), de l'Agence wallonne pour la Promotion d'une Agriculture de Qualité (APAQ-W), des Communautés française et germanophone, de l'Office de la Naissance et de l'Enfance et du Collège des Producteurs.



Crédit photo : A. SIQUET

Qui n'a jamais entendu parler des fermes pédagogiques ? Ces fermes sont de véritables exploitations agricoles en activité, qui accueillent du public pour lui faire découvrir l'agriculture telle qu'on la pratique aujourd'hui en Wallonie.

s'est multiplié et les activités proposées se sont diversifiées : stages durant les congés scolaires, anniversaires à la ferme, possibilités d'hébergement... Actuellement, plus de 50 fermes pédagogiques accueillent pas moins de 150 000 enfants par an et leur succès ne s'essouffle pas. Depuis 2001, l'asbl Accueil champêtre en Wallonie les encadre mais, jusqu'à ce jour, il n'existait pas de législation officielle sur le sujet.

L'ACTU DU BIO

NOUVELLES DES RÉGIONS

Désormais, c'est chose faite : la **dénomination « Ferme pédagogique » est officiellement reconnue par la Wallonie**, grâce à un arrêté gouvernemental paru au Moniteur, en juillet 2017. Le Ministre de l'Agriculture, René Collin, a annoncé cette bonne nouvelle lors d'une

conférence de presse à la ferme de la Géronne, une des fermes pionnières du mouvement, à Chêne, en province de Luxembourg. Ce nouveau cadre légal offre une reconnaissance aux différents acteurs, tout en assurant un cadre sécurisant et un accueil pédagogique

adéquat aux personnes qui participent aux projets proposés. Les fermes pédagogiques reconnues sont identifiées par un logo créé à cet effet.

Pour pouvoir s'appeler « Ferme pédagogique », il est à présent nécessaire de répondre à une série de critères, et notamment ceux-ci :

- la demande d'appellation doit être initiée par un agriculteur en activité,
- l'agriculteur et/ou un de ses animateurs doit disposer d'une formation pédagogique et d'une formation en premiers secours,
- la ferme pédagogique doit disposer d'un local d'accueil avec sanitaires,
- l'agriculteur doit veiller à la sécurité de ses visiteurs par différents moyens : prise des assurances adéquates, réalisation d'une analyse de risques par un organisme spécialisé, mise en ordre des locaux d'accueil au niveau de la réception électrique et de la sécurité incendie...
- les activités de la ferme pédagogique doivent répondre aux missions précisées dans le Code wallon de l'Agriculture.

Ces missions sont les suivantes :

- proposer des activités pédagogiques aux visiteurs et enfants, basées sur le fonctionnement réel de l'exploitation agricole,
- éveiller les visiteurs et enfants, par des activités pédagogiques, à la diversité du métier d'agriculteur, au monde animal et végétal, à la fonction nourricière de l'agriculture ainsi qu'au développement durable,
- sensibiliser les visiteurs et enfants aux rôles économique, sociologique, environnemental, patrimonial et technologique de l'agriculture, en les faisant participer à la vie active de l'exploitation agricole,
- garantir des animations de qualité dispensées par des agriculteurs et animateurs compétents,
- permettre l'ancrage dans la réalité de terrain des informations pédagogiques dispensées aux visiteurs et enfants par la découverte, la détente et la dégustation.

De plus, l'agriculteur s'engage à participer aux enquêtes statistiques de la Wallonie, à fournir des formulaires de satisfaction aux visiteurs et à rédiger un rapport. Afin de ne pas alourdir les tâches administratives pour les agriculteurs, les enquêtes et le rapport sont proposés sous forme de formulaires en ligne, à compléter une fois par an, sur le site de la Wallonie. Ces documents ont été testés au préalable par un panel d'agriculteurs déjà responsables de fermes pédagogiques.

Pour demander l'appellation « Ferme pédagogique », les agriculteurs doivent se rendre sur le site de la Wallonie à l'adresse suivante : <https://agriculture.wallonie.be/ferme-pedagogique> et compléter le formulaire de demande en ligne.

Ils peuvent également prendre conseil s'ils le souhaitent auprès d'Accueil champêtre en Wallonie (www.accueilchampetre.be). Cette asbl les aide non seulement à effectuer les démarches pour obtenir le titre officiel, mais

aussi à développer et à promouvoir leurs activités de diversification, via des visites sur place, des conseils pour l'aménagement des locaux, des informations juridiques et fiscales, des formations...

Les fermes pédagogiques ont encore de belles années devant elles. Que demander de plus pour les enfants qui les fréquentent et y découvrent, tout en s'amusant, les liens étroits entre l'agriculture et leur vie de tous les jours ?



Si vous désirez voir quelles sont les fermes pédagogiques proches de chez vous, rendez-vous sur le site

www.accueilchampetre.be

rubrique « Fermes pédagogiques »

ou demandez le guide gratuit par e-mail

info@accueilchampetre.be

ou au 081/627 458.



Crédit photo : A. SIQUET

Séminaire agricole international : 70 personnes, issues des quatre coins du monde, se rassemblent à Gembloux, autour de la coopérative et du Conseil agricole

Stéphanie Chavagne, Biowallonie

Le développement des coopératives est un enjeu stratégique pour les agriculteurs wallons. Convaincus de cela, le Collectif Stratégies alimentaires (CSA), l'Union wallonne des Agricultrices (UAW), la Fédération wallonne des Agriculteurs (FWA) et la Fédération des jeunes agriculteurs (FJA), organisèrent, le 8 novembre 2017, une journée d'étude internationale sur « Le conseil agricole et la coopération, en vue d'améliorer la résilience des exploitations ».

Près de 70 personnes participèrent à cette rencontre. Ainsi, des structures d'encadrement venues des quatre coins du monde (France, Rwanda, Burundi, Sénégal, Kivu...) et des producteurs se donnèrent rendez-vous à Gembloux pour partager et échanger sur leurs expériences.

Au programme de la journée, de nombreux exposés très éclairants



Claire Ruault - GERDAL

La sociologue française Claire Ruault, du Groupe d'Expérimentation et de Recherche : Développement et Actions localisées (GERDAL), a ouvert le bal en présentant un exposé complet, et particulièrement juste, sur **les enjeux autour de l'évolution du conseil agricole**. Cette mise en appétit a permis de cerner les points communs existants entre les structures de conseils belges et étrangères. Elle a aussi permis de déterminer les situations

idéales à développer, ainsi que d'évoquer des leviers pour atteindre ces objectifs.

Dans une deuxième présentation, la sociologue s'est penchée sur la thématique de changement. Forte d'une très large expérience, Claire Ruault a **savamment mis en exergue les différents paramètres à comprendre et à tenter de maîtriser pour assurer le changement dans une logique collective**.

La confiance du groupe est un ciment dans le fonctionnement de la coopérative

La journée a aussi permis la rencontre de fondateurs de coopératives. La ligne de fond était d'exposer **les différents ingrédients gages de réussite d'une association de producteurs et de présenter la place du conseil au sein de ces groupements**. Pour Yves François, fondateur de la Coopérative d'Utilisation de Matériel agricole (CUMA), Plaine de Faverges (France), la réussite d'un groupement de producteurs tient en grande partie à la bonne gestion des relations humaines entre les coopérateurs. À ce titre, il témoigne de l'importance de se faire accompagner d'un coach relationnel pour permettre **la mise en confiance et la bonne communication entre**

les agriculteurs. « Dans notre cas, un coach relationnel a été invité lors de l'une de nos rencontres. Il a d'abord interrogé chaque producteur de manière individuelle sur ses besoins et attentes. Il a ensuite présenté de manière anonyme l'ensemble des témoignages. Cela a permis que certaines langues se délient. Ensuite, les producteurs qui s'étaient exprimés anonymement, sans que ce soit vraiment prévu, ont souhaité préciser leurs propos auprès de tous. De cette rencontre est ressorti un climat de confiance beaucoup plus fort. Comme je le dis souvent, la confiance du groupe est un ciment dans le fonctionnement de la coopérative. »



Yves François - CUMA
Plaine de Faverges

Les avantages de la coopérative (selon la Fédération nationale française des CUMA)

1. Disposer d'une gamme élargie d'équipements plus polyvalents et plus adaptés
 2. Optimiser l'organisation du travail
 3. Mieux accéder aux ressources stratégiques nécessaires
 4. Partager et confronter les expériences
 5. Créer des groupes/réseaux de partage d'expériences
- Coproduire et partager les connaissances nécessaires

Des trajectoires et coopérations inscrites dans un temps long

L'une des difficultés de la coopérative est d'accorder ses membres sur le délai de développement. Les projets communs iront plus loin, mais leur temps de développement devra être vu dans une perspective plus longue et durable.

L'après-midi a permis de découvrir l'expérience de la Fédération des Organisations non gouvernementales du Sénégal (FONGS). Yaye Mbayang Sow Toure a présenté la structure de son organisation et ses modes de fonctionnement, permettant ainsi les échanges et les partages d'expérience avec l'ensemble de l'assemblée. L'expérience de Terrena (Groupe coopératif agroalimentaire français, rassemblant 29.000 agriculteurs adhérents) a été mise en évidence par l'intervention de Sébastien Fourmond, qui a expliqué l'ensemble des dispositifs de conseil présents au sein de la coopérative. Vous souhaitez en savoir plus sur les forces et les plus-values de coopératives ? Ou vous souhaitez disposer de plus d'informations sur l'un des acteurs cités dans cet article ? N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations. Contact : stephanie.chavagne@biowallonie.be.

Les présentations et le compte-rendu du séminaire sont disponibles sur le site du CSA. www.csa-be.org.



Source : Dessin d'Adrien Boulet, issu des travaux et de la production du projet CAP VERT « Comprendre et accompagner la transition agroécologique en collectif », soutenu par le Ministère de l'Agriculture français de 2014 à 2017, piloté par la FNCuma en partenariat avec le Réseau Civam, Trame, Gaec & Sociétés, le Gabnor, l'Inra (UMR Innovation), l'IESA d'Angers et l'Institut de Florac (Montpellier Supagro). Productions téléchargeables : <http://www.cuma.fr/france/actualites/cap-vert-comprendre-et-accompagner-la-transition-agroecologique-en-collectif>.

Contacts intéressants

Collectif Stratégies alimentaires (CSA) :

www.csa-be.org

Claire Ruault, sociologue, active au sein du Groupe d'Expérimentation et de Recherche : Développement et Actions localisées (GERDAL) :

c.ruault.gerdal@wanadoo.fr

Fédération nationale française des CUMA :

www.cuma.fr

Fédération des Organisations non gouvernementales du Sénégal (FONGS) :

www.fongs.sn

Terrena (Groupe coopératif agroalimentaire français, rassemblant 29.000 agriculteurs adhérents) :

www.terrena.fr



Porcs avant abattage.

Portes ouvertes chez Porc Qualité Ardenne et lancement d'un groupement de producteurs Porc Qualité différenciée

Stéphanie Chavagne

Le 27 octobre 2017, l'entreprise Porc Qualité Ardenne (PQA) a organisé, pour la deuxième année consécutive, sa journée portes ouvertes. À cette occasion, ils ont invité l'ensemble de leurs producteurs à visiter leurs installations. À travers cette démarche, le souhait était d'expliquer aux producteurs le parcours de fin de vie de leurs bêtes. Pour la coopérative, **créée en 1989 par quatorze producteurs et un boucher**, l'abattage est un enjeu important. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'ils ont installé leur propre chaîne d'abattage en 2007, non totalement satisfaits des services proposés par les abattoirs voisins de l'époque.

Pour permettre la **production d'une viande et d'une charcuterie de qualité, mais aussi pour assurer le respect de l'animal**, un ensemble de procédés a été mis en place. Alors que la cadence peut être de 500 abattages par heure dans les abattoirs dit « industriels », ici le rythme est de **50 abattages par heure**. Les porcs sont avancés quatre par quatre sur une nacelle, qui, par un transport en sous-sol, permet l'endormissement au gaz des bêtes, sans qu'elles n'aient vraiment le temps de s'en apercevoir. Les animaux sont donc détendus au moment de leurs derniers instants.

Pour favoriser davantage cette quiétude, les cochons profitent d'un repos de minimum deux heures avant la mise à mort. D'autres éléments, comme la gestion de la température (brumisateurs chaud ou froid, selon la saison), le respect des lots (permettant au cochon de se sentir davantage rassuré) et, plus globalement, la tranquillité régnant dans le lieu de dépôt assurent au mieux le respect et la détente de l'animal.

Les procédés d'abattage sont, eux aussi, tous attentivement pensés pour assurer une optimisation des lots de viande, **une saveur et un savoir-faire wallons uniques au produit fini**. En effet, cela est rendu possible grâce à une meilleure gestion du stress des animaux, du départ de la ferme jusqu'à la mort, en passant par une anesthésie pour éviter toute souffrance, mais également grâce à un système de nettoyage des bêtes après abattage, qui permet à la viande une meilleure conservation.

Cette journée portes ouvertes était l'occasion, pour les producteurs, de cerner l'ensemble des traitements apportés à leurs porcs, mais aussi **les mécanismes spécifiques mis en place pour fixer le poids carcasse, le pourcentage de viande maigre et, in fine, la classification de la bête et, donc, son prix d'achat**. Cette explication, quelque peu technique, est essentielle et permet de renforcer la confiance entre le producteur et son partenaire commercial quotidien.

La production bio représente 20 % des lots chez PQA. Dans les rituels de l'entreprise, les abattages se tiennent trois jours par semaine et commencent de grand matin. Les bêtes bio sont toujours les premières abattues, de sorte qu'elles ne sont jamais en contact avec la chaîne d'abattage des autres filières. Elles sont identifiées par un logo bio tagué sur la couenne et par une cordelette jaune. Les porcs sont soit découpés sur place, soit restitués en carcasse entière. Le deuxième cas de figure permet de répondre à la demande des producteurs et des bouchers qui choisissent de découper eux-mêmes leur viande et qui assurent le produit fini.



La découpe

Pour produire des charcuteries et de la viande de qualité, **PQA emploie entre 40 et 50 personnes**, dont des experts particulièrement habiles en découpe et en préparation. L'entreprise possède aussi plusieurs machines dernier cri permettant des préparations particulièrement appréciées des consommateurs (fumage, mise sous vide...).

PQA est toujours **à la recherche de producteurs naisseurs-engraisseurs et souhaite participer, à**

son niveau, à la professionnalisation du secteur porcin, comme le souligne Didier Poumay, en charge de la visite, passionné par son emploi, et entré en fonction aux débuts de la coopérative.

À ce titre, et soutenu par le Ministre de l'Agriculture René Collin, PQA a souhaité créer **un Groupement de Producteurs Porc Qualité différenciée**. Ce groupement, lancé officiellement lors de la journée portes ouvertes a pour objectif à terme d'augmenter le nombre d'agriculteurs qui intégreront le mouvement PQA. Les principales missions seront : **l'aide aux agriculteurs, l'organisation de réunions de formations, d'informations et d'échanges d'expérience** entre les différents producteurs du GP, la communication sur les besoins de la filière (profitant du positionnement de PQA, ayant une expertise sur les besoins belges et étrangers en termes de produits finis en porcs), **la professionnalisation de l'image des éleveurs de porcs de nos régions** auprès du grand public.



René Collin en visite pour annoncer la création du GP Porc Qualité différenciée

Ce GP Porc Qualité différenciée vient s'ajouter à une autre initiative soutenue par le Ministre Collin, le GP Porcs Bio, lancée par l'Union nationale des Agrobiologistes belges, en juillet 2017. Ce groupement rassemble, quant à lui, uniquement des producteurs bio wallons.

Vous souhaitez plus d'informations sur le GP Porc Qualité différenciée, contactez Claudine Michel, claudine.michel@pqa.be ou au 080/77.03.72



Chaîne d'abattage



Deux bières bio wallonnes reçoivent un prix au Brussel Beer Challenge

Stéphanie Goffin

Le Brussels International Beer Challenge est, comme son nom l'indique, un concours international de bière qui se déroule en Belgique. Ce concours est l'équivalent belge des prestigieux concours qui ont lieu à Londres ou à New York.

Lors de ce concours, un jury, composé de 85 personnes issues de 25 pays, déguste à l'aveugle 1.400 bières du monde entier, réparties dans 70 catégories.

Deux bières bio wallonnes viennent d'y être mises à l'honneur dans la catégorie « Ambrée ». La Roublarde, de la brasserie du Renard, située à Grez-Doiceau, a gagné la Médaille de Bronze de la catégorie : « Pale & Amber Ale : Amber ». Cette bière ambrée-caramel amère a su séduire le jury.

La Moinette biologique, de la brasserie Dupont à Tourpes, a également séduit le jury et est récompensée d'une Médaille de Bronze dans la catégorie « Pale & Amber Ale : Double Saison ».

Le GP PORCS BIO a fêté son 1^{er} anniversaire : retour sur les événements marquants et projets d'avenir

Caroline Dehon, UNAB



Il y a tout juste un an, l'UNAB vous annonçait la reconnaissance officielle du GP PORCS BIO. L'année écoulée a été couronnée de succès pour celui-ci. Nous revenons sur le parcours du GP PORCS BIO et sur ses perspectives d'avenir.

2016	Novembre	L'UNAB organise, en collaboration avec l'AWÉ, une formation chez un producteur de porcs bio, à destination des agriculteurs souhaitant se lancer dans la production porcine bio
	Décembre	- Le GP PORCS BIO obtient sa reconnaissance officielle par un Arrêté du Gouvernement wallon (23 décembre 2016) - Il est composé de 12 membres actifs
2017	Février	- Le GP PORCS BIO obtient une aide au démarrage de la Région wallonne - Plusieurs membres du GP PORCS BIO participent à une journée de restitution d'analyses de leurs données économiques (outil TresoGest) menée et organisée par le CRA-W
	Février – Juillet	- L'UNAB mène un important travail d'analyse des coûts réels de production et crée un outil d'aide à la négociation commerciale - L'UNAB, en collaboration avec l'AWÉ, effectue de nombreuses visites en ferme, afin d'informer les intéressés sur la production porcine, d'une part (conseils techniques délivrés par l'AWÉ), et sur le GP PORCS BIO, d'autre part
	Juillet	Foire de Libramont : - Le Logo du GP PORCS BIO est inauguré - C'est le lancement officiel du partenariat commercial entre les magasins bio färm et le GP PORCS BIO, un partenariat qui garantit un prix rémunérateur pour les producteurs - Le GP PORCS BIO bénéficie de nombreux retours médiatiques
	Octobre	À l'occasion du salon bio professionnel « BioXpo », le GP PORCS BIO monte un stand hébergé par Biowallonie et rencontre un certain nombre de débouchés
	Novembre	Pour le 2 ^{ème} Sommet des Éleveurs de Libramont, le GP PORCS BIO répond à un appel à projet dans le cadre de possibilité de financements alternatifs. Le projet est sélectionné et présenté devant un jury ainsi qu'un public de plus de 400 personnes
	Décembre	- Les premiers porcs du GP sont commercialisés dans le magasin bio färm de Louvain-la-Neuve - Le 23 décembre 2017, le GP PORCS BIO souffle sa 1^{ère} bougie - Le GP PORCS BIO est composé de 22 membres actifs
2018	... Et pour 2018 ?	- Développement de la filière « Porc Bio Plein air » et inauguration de nouveaux partenariats commerciaux - Poursuite des négociations pour d'autres marchés - L'UNAB poursuit son travail d'accompagnement du GP PORCS BIO - Le GP PORCS continue de prendre son envol et son indépendance

Contact

info@gpporcsbio.be



Genèse impertinente d'un calendrier pertinent

Cédric Melin et Pia Monville

Au sein de la coopérative Agricovert, on fait du commerce mais pas que : on parle, on échange, on réfléchit, on essaie de construire autre chose. Entre producteurs, entre consommateurs, tous ensemble. On parle des prix, des pratiques culturelles, des pratiques commerciales et de qualité. La qualité du travail, la qualité du sol, la qualité du goût, la qualité du lien avec les consom'acteurs, la qualité de vie...

Cette qualité a retenu toute notre attention et nous a conduits sur le chemin de la rédaction d'une charte qui allait au-delà du cahier des charges bio. Une charte rédigée entre producteurs, entre consom'acteurs et réunie dans un texte commun.

Cette démarche nous a menés de réunions en soirées, de grandes réflexions en grands éclats de rire. Une charte ambitieuse, c'est long à écrire, c'est long à lire... Alors, on voulait aussi trouver une façon de communiquer plus ludique, une porte d'entrée décalée pour diffuser le résultat de notre travail. Voilà comment est née, il y a deux ans déjà, l'idée farfelue, mais tenace, de faire un calendrier de producteurs nus ; à la mode anglaise. On en a beaucoup parlé, on en a beaucoup ri... et puis, au fil des jours, on a senti le monde du bio en pleine mutation et on s'est dit, c'est le moment, c'est l'instant, on fonce !

Tant et si bien que le calendrier « Agricovert se met à nu » est sorti de l'imprimerie début décembre, pour nous accompagner tout au long de l'année 2018. On y retrouve des membres de l'équipe permanente de la coopérative, des maraîchers, des éleveurs, des artisans, des consommateurs dans leurs univers de travail poétisé et stylisé. Un petit détail n'échappera à personne, ils sont tous nus !

Nus, parce que l'important ce n'est pas l'emballage, mais ce qu'il y a à l'intérieur ! Nous mettre à nu ? N'est-ce pas ce que nous faisons tous les jours dans notre travail en y mettant tout notre cœur, tout notre corps, toute notre force, toute notre conviction, toutes nos connaissances pour produire légumes, viandes, fromages, pains... Nus, parce que nos produits sont ce qu'ils sont, sans artifice, sans adjuvant, sans produit de synthèse. Parce que notre métier, c'est produire des aliments de qualité. Parce que notre métier, ce n'est pas emballer le tout dans un univers marketing maîtrisé et calibré par de grandes théories, nées dans des bureaux, pour faire oublier que ce qui se trouve à l'intérieur de l'emballage est souvent



dénaturé, fade ou rempli d'exhausteurs de goût.

Qu'attend le consom'acteur ? Nous, nous voulons défendre le bio en tant que label, mais aussi en tant que mode de production incluant des valeurs humaines essentielles. Quant à notre image, nous la gardons pour nous, nous ne voulons pas servir de tête de gondole.

Ce calendrier a pu passer de la blague de potaches à la réalité concrète, grâce à la dynamique qui existe entre les producteurs au sein de la coopérative. Tous ceux qui se sont prêtés au jeu savaient pourquoi ils sautaient à l'eau. À force de travailler ensemble pendant plusieurs années, de partager la même passion, les mêmes difficultés, de se poser les mêmes questions sans toujours trouver les bonnes réponses, on commence à mieux se connaître, à se faire confiance. Sauter le pas de la photo, ce fut un petit défi, de grands fous rires et la petite histoire d'Agricovert qui s'écrit.

Cette dynamique collective est essentielle pour faire avancer notre secteur et lui permettre de grandir tout en en gardant la maîtrise. Parlons-nous, connaissons-nous, découvrons-nous à travers des projets coopératifs, à travers des organisations professionnelles, des espaces de paroles, des structures qui nous fédèrent, qui nous défendent, qui amplifient notre voix.

C'est ensemble que nous pouvons défendre une agriculture qui nous est chère, ensemble que nous pouvons convaincre, avancer, progresser et promouvoir une agriculture bio de qualité, loin des chimères et des faux-semblants d'un mouvement de fond qui menace le bio de se faire avaler par les dérives du modèle industriel.

Nous vous souhaitons à tous une excellente année 2018 au fil des pages de notre magnifique calendrier !

Cedric Melin et Pia Monville
Les coins de champ

Non à la prison de Lantin 2 : Un écosystème d'entreprises menacé par un projet fédéral !

Michel Pâque

Le projet fédéral d'extension de la prison de Lantin menace directement les activités de la Ferme à l'Arbre de Liège, son magasin, sa boucherie-charcuterie, son restaurant et sa brasserie. 40 emplois directs sont concernés et tout autant d'indirects.

Une ferme bio en circuit court

La Ferme à l'Arbre de Liège, c'est un écosystème d'activités interconnectées les unes aux autres autour d'un axe clair : produire en bio et vendre en direct.

Depuis ses débuts en 1978, elle n'a eu de cesse de diversifier ses activités pour arriver, 40

ans plus tard, à proposer sur le site, outre la production agricole et horticole qui constitue la base, un magasin, une boucherie-charcuterie, un restaurant et une brasserie sur laquelle est brassée la Badjewe et la NigaudS. Le tout en bio ! Ce qui fait d'elle un modèle d'entreprise durable, en développement continu et pourvoyeur d'emplois, par définition indémoustrables.

La menace sur la ferme et son écosystème

Conçu sur base des modèles américains et allemands, l'établissement pénitentiaire a été officiellement inauguré le 17 décembre 1979. Le gouvernement fédéral, dans son masterplan III, projette l'extension de la prison de Lantin à proximité immédiate de l'actuelle. Ce projet, s'il se réalise, nécessiterait l'expropriation de 6 à 8,5 ha de terre agricole. Au total, Juprelle, commune d'un peu plus de 9.000 habitants,

abrite déjà environ 1.000 détenus sur son territoire.

Mais voilà, le projet d'extension de la prison de Lantin, sur les terres de cette ferme, pourrait, s'il se réalise, mettre à mal le bel équilibre qui permet d'assurer son développement.

En effet, les terres de la ferme, qui constituent l'outil de production sur lequel reposent toutes les activités de l'entreprise, sont dans le viseur du gouvernement fédéral pour l'implantation d'une nouvelle maison d'arrêt, à proximité immédiate de l'actuelle. Sur les 44 ha dont dispose la ferme, 15 à 20 % sont concernés. La houblonnière, en cours d'installation, ainsi que le verger hautes tiges, conservatoire planté récemment, sont également menacés. De quoi mettre à mal la cohérence de son concept, qui repose sur la production en amont de tout.



Une approche plus globale : l'utilisation de terres agricoles pour ce genre de projet

Au-delà de l'impact direct du projet d'extension de la prison sur la Ferme à l'Arbre de Liège, on est en droit, à l'heure où tout le monde s'accorde sur l'importance de relocaliser la production alimentaire, de se poser une question essentielle :

Est-il encore acceptable d'utiliser des terres agricoles fertiles, en pleine ceinture alimentaire liégeoise, bio de surcroît, pour un tel projet, alors que des alternatives existent ?

Parmi celles-ci, on pense à l'utilisation des friches industrielles (610 ha recensés dans l'arrondissement de Liège), dont la réaffectation est devenue une priorité pour le Collège des 24 bourgmestres de Liège Métropole.

Il serait plus que temps de rationaliser l'utilisation du territoire, afin de laisser à nos enfants la possibilité de bien se nourrir, sainement et localement.



Extrait de la pétition rédigée conjointement par la Ferme à l'Arbre et la commune de Juprelle, visant à empêcher la relocalisation de la prison sur des terres agricoles. Actuellement, la pétition a déjà obtenu plus de 10.000 signatures, à la mi-décembre 2017 !

Non à Lantin 2

Nous sommes contre le projet d'extension de la prison parce que :

- Juprelle abrite déjà sur son territoire 2 prisons (Lantin 12 ha et Paifve 14 ha) qui entraînent des coûts très élevés pour une commune rurale et son CPAS.
- La présence policière de la Zone Basse Meuse lors de grève engendre un surcoût financier à l'ensemble des six communes de la zone
- Il est inacceptable de sacrifier de la terre agricole fertile, qui plus est dans la première ceinture alimentaire liégeoise.
- D'autant plus que ces 6 à 8 ha de terre sont cultivés en bio par une ferme qui génère 40 emplois directs indémoustrables et autant d'indirects en pratiquant les circuits courts.
- La commune a proposées alternatives crédibles, à savoir :
 - * La réaffectation de friches industrielles (610 ha disponibles dans l'arrondissement de Liège).
 - * La construction intra muros de Paifve, démolition des tours et annexes insalubres de Lantin et reconstruction sur site

Nom - prénom	Adresse	Signature

Signez la pétition : rendez-vous sur
www.pasdelantin2.be

Contact Presse

Adresse : Rue de Liège, 45 • 4450 Lantin
(GPS : Rue Al Trappe 45 à 4432 Allieur)

Tel : 04 263 58 01

Email : prison@ferme-paque.be

Contact : Michel Pâque – 0495 57 40 14

Page Facebook : Pas de Lantin 2

Site internet : www.ferme-paque.be
www.pasdelantin2.be

Séances conversion bio

Vous avez des voisins, amis, connaissances qui s'interrogent sur leur passage en bio, faites-leur passer le mot !

Comment se lancer en bio ? Est-ce le bon choix pour ma ferme ? Quelle est la réglementation en la matière ? Quels sont les débouchés ? Vous connaissez certainement des producteurs conventionnels qui se posent ces questions. Pour les accompagner dans leurs réflexions, Biowallonie organisera, dès janvier 2018, une nouvelle série de séances d'informations. Cette formation détaillera les grands principes de la réglementation bio, ainsi qu'une explication sur les aides. De plus, les participants recevront les toutes dernières données concernant les débouchés actuels en agriculture biologique et une présentation des filières existantes.

Concernant les questions de terrain, les agriculteurs seront réorientés vers l'un des conseillers techniques de Biowallonie pour un suivi individuel.



Infos pratiques

Pour qui ? Tous les agriculteurs intéressés par la production bio

Où ? Avenue Comte de Smet de Nayer 14 – 5000 Namur

Quand ? Mardi 30/01/2018 de 10 à 13h et mardi 27/03/2018 de 10 à 13h

PAF : gratuit

Inscription (souhaitable) : 081/281.010 ou info@biowallonie.be

Biofach, le Salon international de l'Alimentation biologique

Ariane Beudelot, Biowallonie

Les acteurs bio du monde entier se réuniront, du **14 au 17 février 2018**, à Nuremberg en Allemagne, pour la prochaine édition de BIOFACH, le salon leader mondial des aliments biologiques.

Ce salon se concentrera non seulement sur les tendances actuelles, mais aussi sur la « Next Generation », qui sera le thème central de cette édition. On y discutera notamment des idées grâce auxquelles la « prochaine Génération Bio » veut continuer à développer la production et la consommation bio mais aussi de la manière dont il faudra procéder pour réussir le passage d'une génération à l'autre. Les thèmes abordés concerneront le programme politique de la

nouvelle génération, le passage de témoin et la succession entrepreneuriale et les tendances dans le secteur des start-up's et dans la société civile.

Les exposants, dont le nombre sera encore plus élevé que l'an dernier, présenteront des produits bio du monde entier, dans toute leur diversité. À cet effet, deux halls supplémentaires, les halls 4A et 8, seront ouverts en 2018. Au total, plus de 2.950 exposants sont attendus pour la prochaine édition des deux salons BIOFACH et VIVANESS, dont environ 250 exposants au salon VIVANESS (Salon international des Cosmétiques naturels).

BIOFACH2018
into organic

Biowallonie n'organisera pas de délégation wallonne cette année, mais bien pour le Salon 2019.

Si vous souhaitez visiter le salon en 2018 :

- Vous pouvez participer au vol charter du 15 février, organisé par Global Fairs (www.global-fairs.com)
- Vous pouvez obtenir des tickets d'entrée à prix réduits, en contactant l'AWEX (Eric LEJEUNE – Cellule agroalimentaire Marchés européens – 02/421.84.59 – e.lejeune@awex.be).

Plus d'informations sur le salon :
www.biofach.de

Faites découvrir votre métier, votre secteur d'activité, votre entreprise! Participez à la 14^{ème} édition de la Semaine bio

Delphine Dufranne, APAQ-W

**Tous à vos agendas, la « Semaine bio »
vivra sa 14^{ème} édition, du 2 au 10 juin 2018.**

Durant cette semaine, les projecteurs se tourneront vers votre secteur ! Ce sera l'occasion de partager votre vision de l'agriculture biologique, de faire découvrir votre travail et de goûter vos produits.

Au programme : Coup d'envoi Place d'Armes à Namur, avec un marché de producteurs, des portes ouvertes, des visites guidées, des marchés bio, des animations didactiques, des ateliers culinaires, des dégustations de produits locaux, des débats thématiques, des concours...

Tous les acteurs bio sont invités à participer ! Que vous soyez producteur, transformateur, point de vente bio, collectivité ou encore association... Si vous êtes motivé, et si vous respectez la réglementation européenne relative à l'agriculture biologique, votre place se trouve à nos côtés.

Intéressé ?

Rendez-vous sur le site www.semainebio.be pour vous inscrire et découvrir les nombreuses possibilités pour participer à la Semaine bio :

- Organisez une activité. Elle sera répertoriée dans notre programme diffusé à plus de 40.000 exemplaires, via différents canaux et sur notre site Internet ;
- Intégrez le marché de producteurs pour le « Coup d'envoi de la Semaine bio » les 2 et 3 juin sur la Place d'Armes à Namur (en collaboration avec l'UNAB) ;
- Devenez témoins de l'agriculture bio ;
- Participez à notre action de distribution de sacs garnis de produits wallons bio offerts par les acteurs ;
- Bénéficiez d'un soutien pour vos portes ouvertes ou vos dégustations en point de vente ;
- Bénéficiez de moyens de communication (dépliants, bâches, panneaux directionnels, relais presse/média...)

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 28 février !

Suivez-nous également sur Facebook/[Semainebio](https://www.facebook.com/Semainebio) et sur Twitter [@Semainebio](https://twitter.com/Semainebio)

Ouvrez votre marché à la restauration

Delphine Dufranne, APAQ-W

Un espace pour les producteurs et transformateurs bio wallons !



L'APAQ-W, en partenariat avec Biowallonie, met un espace à disposition des acteurs du secteur bio. Ce stand se situe dans le Palais Gastronomie du Salon : « Plus qu'une simple histoire de goûts... La consécration du bon goût ! ». Pour la seconde année, nous offrons une visibilité inédite au sein de l'événement pour nos acteurs bio.

L'édition 2018 d'HORECATEL aura lieu du dimanche 4 mars au mercredi 7 mars 2018,

dans les palais du Wallonie Expo à Marche-en-Famenne.

Chaque année, HORECATEL réunit quelque 350 exposants et attire plus de 40.000 visiteurs professionnels, venus de toute la Belgique et des pays frontaliers.

Venez rencontrer les acteurs bio ainsi que le secteur de la restauration lors de cet événement.

L'APAQ-W aura quelques places (en fonction des stocks) disponibles pour les acteurs intéressés.



Intéressé ?

Contact APAQ-W secteur bio :

Delphine Dufranne
d.dufranne@apaqw.be
081/33 17 27

Contact Biowallonie :

Noémie Dekoninck
noemie.dekoninck@biowallonie.be
081/28 10 13

Plus d'infos sur HORECATEL.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement.



Vous pouvez retrouver ces livres à

La librairie de Nature & Progrès,
rue de Dave, 520 à Jambes
entre 8h30 et 16h, le vendredi jusqu'à 16h.

Soit en les commandant par fax :
+32(0)81/310.306

Soit par internet : www.docverte.be



LA FORÊT-JARDIN Créer une forêt comestible pour retrouver autonomie et abondance

Auteur : Martin Crawford
Éditeur : Ulmer
Pages : 349 • Prix : 35 €

Toutes les clés pour créer une forêt comestible adaptée à notre climat.

Créer un jardin-forêt ou une forêt comestible consiste à planter une large palette de plantes comestibles à différentes hauteurs, en s'inspirant des écosystèmes forestiers. Grâce à leurs interactions mutuelles, les espèces choisies demandent peu de travail du sol, de désherbage ou de contrôle des ravageurs et aboutissent à un système productif et en bonne santé.

Ce livre donne toutes les clés pour créer un jardin-forêt adapté à notre climat : conception, conseils de plantation et d'entretien, répertoire de plus de 500 arbres et arbustes.



LE GUIDE DE LA PERMACULTURE URBAINE

Auteur : Carine Mayo
Éditeur : Terre Vivante
Pages : 220 • Prix : 22 €

Aujourd'hui, les initiatives d'agriculture urbaine se multiplient et la permaculture apparaît comme une nouvelle source d'inspiration pour imaginer la ville nourricière de demain.

Ce guide vous explique en détail comment appliquer les principes permaculturels sur votre balcon, terrasse ou toit, dans une cour, un passage et même un appartement. Les petits jardins, ainsi que les jardins partagés, ne sont pas oubliés, non plus que l'élevage d'animaux, qui fait partie de la démarche permaculturelle.



À LA RENCONTRE DE PAYSANS NATURE & PROGRÈS

Éditeur : Nature & Progrès France
Pages : 120 • Prix : 14 €

Photographies et témoignages de paysans bio français.

Ils racontent leur démarche, leur parcours, leur vie et leurs espoirs. Toujours soucieux d'échanger entre eux mais aussi avec l'ensemble de la société, ils font preuve de persévérance face aux problèmes rencontrés. Leur enthousiasme et leur passion s'ancrent dans un amour de leur métier de paysan. Ils sont porteurs de l'espoir d'un monde, où hommes et femmes auraient la maîtrise de leurs moyens d'existence et vivraient en harmonie avec leurs métiers naturels.



DVD — LE ROUNDUP FACE À SES JUGES

Auteur : Marie-Monique Robin
Éditeur : Arte éditions
Durée : 2h15 • Prix : 15 €

Le glyphosate, principe actif du Roundup, produit phare de la marque Monsanto, a été reconnu « cancérigène probable » pour l'homme, en 2015. En octobre 2016 s'est tenu à La Haye le procès du puissant herbicide, ouvrant la voie juridique vers une reconnaissance du crime « écocide ».

Dans ce film choc, Marie-Monique Robin retrace le déroulement du procès et donne à comprendre les ressorts de l'un des plus grands scandales sanitaires et environnementaux de l'histoire moderne.

PETITES ANNONCES



OFFRES

À VENDRE BALLOTS RUBANÉS

À vendre ballots rubanés, herbe de 1^{ère} coupe

Contact : A. Heinrichs

Mail : arno190@hotmail.com

Tél : 0032(0)474/65.55.76

À VENDRE MÉLANGEUSE

À vendre mélangeuse Peecon 17 m³ 2 vis verticales. Parfait état, servi trois saisons. 16.000€

Contact : Pierre Pirson

Mail : fermedescrutins@gmail.com

Tél : 0032(0)472/24.53.10

PARCELLE POUR MARAÎCHAGE/PERMACULTURE

Je dispose d'une parcelle, en deuxième année de conversion, que j'aimerais donner en location à un maraîcher/permaculteur bio. La surface disponible va de 10 à 50 ares. Ce terrain se trouve dans l'entité de Chastre et est idéalement situé pour la vente directe (au centre du village, le long d'une rue fort fréquentée).

Contact : Laurent Thonon

Mail : lthonon@yahoo.fr

Tél : 0032(0)471/99.76.80

À VENDRE ORGE BRASSICOLE BIO

À vendre +/- 25 t d'orge brassicole bio (IRINA), récolte 2017 (BE-BIO-01)

Contact : Quentin Polet

Mail : quentinpolet@hotmail.com

À VENDRE PAILLES DE FROMENT BIO

À vendre, région de Tournai, 60 ballots ronds de paille de froment bio (+/-220 kg/p)

Contact : Benoît Cossée

Mail : benoit.de.maulde@gmail.com

Tél : 0032(0)475/62.86.58

À VENDRE TAUREAU LIMOUSIN

À vendre un taureau limousin Bio de saillie. Âge : 28 mois

Contact : Patricia Michel

Mail : patmichel3@hotmail.com

Tél : 0032(0)470/61.16.47

À VENDRE GÉNISSES

À vendre 8 génisses BBB mixte bio pleines de 7-8 mois (type mh/mh), très calmes ; également plusieurs génisses BBB mixtes de 18 à 24 mois, cause cessation

Contact : Philippe Lamboray

Mail : philippe.lamboray@gmail.com

Tél : 0032(0)497/83.12.98

À VENDRE AGNELLE BIO

Agnelle type viandeuse, née le 31 mai 2017, bio, région de Saint-Hubert, 125 €

Contact : Sophie Deger

Mail : aulongpre@gmail.com

Tél : 0032(0)495/23.39.15

DEMANDES

RECHERCHE CRÈME FRAÎCHE

URGENT. Recherche Crème fraîche, env 10 litres. Faire offre

Contact : Jean Begon

Mail : b.w.farm@outlook.com

Tél : 0032(0)491/88.30.25

OFFRES D'EMPLOI

ACCUEILLES DES ÉTUDIANTS – UNE AIDE POUR VOTRE ACTIVITÉ

Vous souhaitez un coup de pouce dans la mise en rayon, en caisse ou dans l'assemblage de vos paniers de légumes (par exemple) ?

6 élèves de secondaire, accompagnés de leur professeur de vente, sont disposés à vous aider gratuitement les jeudis, en journée.

De préférence dans le Brabant wallon

Contact : Nathalie Decoux

Mail : decouxnath@hotmail.com

Tél : 0032(0)475/49.65.54

GRAINES DE VIE RECHERCHE UN PARTENAIRE POUR REPRENDRE SON ATELIER DE BOULANGERIE ARTISANALE

Production artisanale de pain bio, cuit au feu de bois, à Nethen (Brabant wallon). Statut : gérant d'entreprise au sein de la coopérative (statut d'indépendant). Compétences : une expérience en panification bio, même minime. Le(la) candidat(e) sera accompagné(e) par la boulangère sortante, jusqu'à son autonomie au sein de l'atelier.

Contact : Graines de Vie – Caroline Baltus

Mail : atelier.boulangerie@grainesdevie.coop

Tél : 0032(0)479/29.42.27

APPEL À CANDIDATURE DESTINÉ AUX CANDIDATS MARAÎCHERS

Appel à candidature destiné aux candidats maraîchers qui souhaiteraient intégrer l'Espace-test maraîcher, créé dans l'est du Brabant wallon, conjointement par le GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne asbl et ses partenaires Créajob asbl, le Crabe asbl et Terre-en-vue asbl (Espace situé à Beauvechain). En plus d'exploiter une parcelle équipée d'infrastructures adaptées, les maraîchers bénéficient d'un accompagnement assuré par une équipe pluridisciplinaire.

Plus d'infos : Le GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne asbl

Mail : gal@culturalite.be – www.culturalite.be – www.facebook.com/galculturalite

Tél : 0032(0)10/24.17.19

LA FERME DU GRAND ENCLOSE RECHERCHE UN(E) GESTIONNAIRE DE FROMAGERIE/ÉLEVEUR(SE)

Débutante ou expérimentée, cette personne sera capable de gérer l'atelier de transformation : gestion du planning de l'atelier de transformation ; gestion des stocks et commandes ; gestion du point de vente et vente sur les marchés ; gestion des productions : fromages frais, fromages affinés, yaourts et beurre ; conditionnement des produits à la vente. Cette personne sera capable d'assurer les soins quotidiens aux animaux ainsi que la traite. Une formation par l'équipe en place est prévue.

Conditions : s'engager au minimum pour une saison de traite (début mars à fin décembre) ; entente mutuelle avec l'équipe en place ; poste libre de suite.

Voir annonce complète sur notre site Internet www.biowallonie.be

La Ferme du Grand Enclos srl (Route des Mainis, 3 à 6840 Grandvoir)

Contact : Joane Mahin

Mail : lafermedugrandenclos@hotmail.com

Tél : 0032(0)499/12.72.96 (de préférence après 18h)

**Vous souhaitez intégrer
une annonce pour une offre de :**

produit • matériel • service ou autre • demande •
recherche de quelque chose lié à votre activité bio

**N'hésitez pas à nous l'envoyer
GRATUITEMENT par e-mail :**

info@biowallonie.be

Les petites annonces sont également régulièrement postées
sur notre nouveau site Internet : www.biowallonie.be

Potimarron

Le potimarron est une variété de courge voisine du potiron. Sa forme et son goût lui ont valu le surnom de courge châtaigne.

Plante de la famille des cucurbitacées, le potimarron est « coureur » : ses tiges rampantes mesurent jusqu'à 2,5 à 3 mètres et portent de nombreux fruits, de 2 à 3 kg, en forme de toupie. L'épiderme est généralement de couleur rouge vif à rose, pouvant aller jusqu'au vert ou bronze. Il aime les sols profonds riches en humus, bien drainés, à bonne exposition. Les semis se font d'avril à mai et la récolte a lieu en septembre-octobre. Les cultures du potimarron ne doivent pas succéder pendant trois ans au moins à une culture de la même famille. L'utilisation d'engrais verts est vivement conseillée. La densité est en moyenne de 8.000 plants par

hectare. Avec une distance de 0,70 m sur le rang.

À la différence du potiron, il n'est pas nécessaire de retirer la peau du potimarron avant la cuisson. Plus le fruit est conservé dans une cave sèche, plus ses teneurs en vitamines et en sucre augmentent.

Quant aux gastronomes, ils sont comblés par ses qualités gustatives rappelant la saveur de la purée de châtaigne et les multiples façons de l'accommoder, du potage au dessert. Il est possible de travailler le potimarron pour des biscuits, gâteaux, flans et autre goûters et desserts.

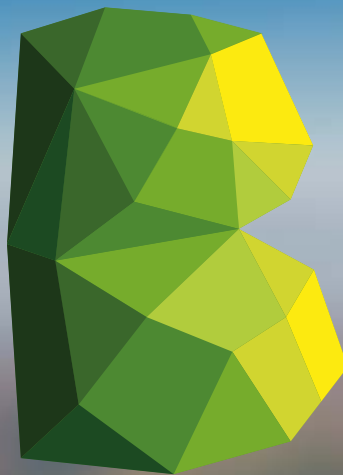
Peu calorique, le potimarron est riche en provitamine A ou bêta-carotène, indispensables à la peau, aux tissus et à la vision. Il est aussi source de vitamine C, pour le tonus et la vitalité.

Le potimarron se trouve très facilement en Belgique. Son prix en bio reste très proche du prix en conventionnel. Une façon d'intégrer ces vitamines dans vos repas, tout en gardant un œil sur l'environnement, en couplant proximité et agriculture biologique.

Recette

Recette de Claude Pohlig, Cuisine Potager Soupe de potimarron au curry, crème de riz au cerfeuil

- 1 kg de potimarron
- 3 poireaux
- 1 oignon
- 40 cl de crème de riz
- 1 c à s de curry
- huile d'olive
- cerfeuil
- Brosser le potimarron, lui enlever les graines et le couper en dés. Il n'est pas nécessaire de peler le potimarron bio
- Laver les poireaux, les émincer ainsi que l'oignon. Faire suer ces derniers dans de l'huile d'olive 5 minutes
- Ajouter le curry et faire suer 5 minutes de plus. Il est souvent très savoureux de faire revenir les épices dans la poêle
- Ajouter le potimarron et cuire à couvert 40 minutes. Ciseler le cerfeuil et mélanger avec la crème de riz



BIO WALLONIE

Le bio aujourd'hui & demain

Biowallonie, la cellule
d'encadrement du secteur bio.

www.biowallonie.be